

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**



REVUE DE PRESSE

Mars 2017

Table des matières

Liberté 01/03/2017 : Un voyage mortel pour les enfants	4
Liberté 01/03/2017 : Assassinat d'Ali Tounsi : un procès et des zones d'ombre.....	5
Liberté 01/03/2017 : Tamazight, de la problématique identitaire à la problématique linguistique.....	7
Liberté 01/03/2017 : Sit-in de dizaines de bénéficiaires de logements AADL	11
El Watan 01/03/2017 : Les prix flambent depuis une semaine	12
El Watan 01/03/2017 : Les défenseurs des droits de l'homme exclus	14
El Watan 01/03/2017 : Oultache se pourvoit en cassation	16
الشروق 2017/03/02.....	19
طلبة الصيدلة في مسيرة بباتنة	19
El Watan 05/03/2017 : La famille dépose plainte contre le ministre de la Justice	20
El Watan 05/03/2017 : Quand le pouvoir dialogue avec lui-même.....	22
El Watan 05/03/2017 : Aokas : La conférence de Younes Adli interdite	23
El Watan 05/03/2017 : L'Etat va-t-il enfin consacrer le droit d'accès à l'information ?	24
Liberté 05/03/2017 : L'intersyndicale arrête son programme d'action	27
Liberté 05/03/2017 : Un rassemblement contre le déni de liberté.....	28
Liberté 05/03/2017 : Le Cnes appelle à sauver l'université	29
Liberté 05/02/3/2017 : Benflis dénonce "les dérives répressives" du régime	30
Liberté 06/03/2017 : L'exclusion des syndicats autonomes assumée	32
Liberté 06/03/2017 : Les 26 propositions de l'UGTA déjà approuvées par l'Exécutif.....	34
Liberté 06/03/2017 : "Pouvoir d'achat : pas à l'ordre du jour"	36
El Watan 06/03/2017 : A quoi sert de débattre avec un gouvernement partant ?.....	37
El Watan 06/03/2017 : Des associations hôtes du wali d'Alger.....	41
El Watan 07/03/2017 : En colère, les professionnels interpellent les pouvoirs publics	43
El Watan 07/03/2017 : Ces migrants qu'on abandonne	46
El Watan 07/03/2017 : Les étudiants en pharmacie reviennent à la charge	48
Liberté 07/03/2017 : Conférences et débats pour dénoncer les racismes et les inégalités	49
Liberté 07/03/2017 : Sit-in des étudiants en pharmacie au CHU Mustapha Pacha.....	51
Liberté 07/03/2017 : Une vingtaine d'émeutiers devant le juge	52
Liberté 07/03/2017 : Le Cnes paralyse les universités	53
Liberté 08/03/2017 : Les contestataires exigent le règlement de leurs.....	55
Liberté 08/03/2017 : Sit-in devant le siège de la wilaya	56
Liberté 08/03/2017 : Les parents d'élèves restent réticents	57
Liberté 08/03/2017 : Marche, grève de la faim et sit-in permanent	59
Liberté 08/03/2017 : Grève de la faim des étudiants en médecine dentaire.....	61
Liberté 08/03/2017 : À l'Est : mot d'ordre suivi.....	62
El Watan 08/03/2017 : Mme Benghabrit défend les directeurs des établissements	63
El Watan 08/03/2017 : Les femmes à l'honneur	64
El Watan 08/03/2017 : Université Oran 2 : Des cumuls de salaires et des interrogations	66

El Watan 08/03/2017 : «Le financement du cinéma en Algérie reste complètement opaque»	68
El Watan 08/03/2017 : Quand les imams n'en font qu'à leur tête !	72
El Watan 08/03/2017 : Des féministes confrontent leurs expériences	74
El Watan 08/03/2017 : «Maintenir la femme dans l'infériorité fragilise la famille»	76
El Watan 08/03/2017 : Il faut nettoyer le code de la famille.....	78
El Watan 08/03/2017 : Le ministère de la Santé dépose plainte	80
2017/02/08 الخبر	81
احتجاج عادي يتحوّل إلى مأساة	81
2017/03/08 الشروق	82
عامل بمصنع للألمنيوم يدخلون في إضراب مفتوح 380	82
Liberté 09/03/2017 : Manifeste pour la dignité et l'intégrité de la femme algérienne	83
Liberté 09/03/2017 : Ali Benflis à l'occasion du 8 Mars: "Les Algériennes sont victimes du régime politique"	86
Liberté 13/03/2017 : Sit-in devant la faculté de médecine	88
2017/03/13 الشروق	90
طلبة البيطرة والهندسة يضربون وطلبة الأسنان يغلقون العيادة بالبلدية	90
2017/03/13 الشروق	91
الأساتذة والباحثون ينتفضون ويطلبون بالتحقيق في أموال الباحثين العلمي	91
Liberté 14/03/2017 : Les étudiants en agronomie en grève illimitée	92
El Watan 19/03/2017 : Des migrants abandonnés entre l'Algérie et le Maroc	93
Liberté 22/03/2017 : Les enseignants attendent toujours	95
Liberté 22/03/2017 : Débrayage des vétérinaires.....	97
Liberté 22/03/2017 : Il faut impérativement déverrouiller les espaces d'expression"	98
Liberté 22/03/2017 : Faible mobilisation	99
Liberté 27/03/2017 : Sale temps" pour les droits de l'Homme en Algérie	100
Liberté 28/03/2017 : Tizi Ouzou : préavis de grève des travailleurs des œuvres universitaires	102
Liberté 28/03/2017 : Les villageois d'Aït Zikki ferment les institutions de l'État.....	103
El Watan 28/03/2017 : Affaires religieuses : Un projet de loi sur la lutte contre l'extrémisme et la dérive confessionnelle	105
El Watan 28/03/2017 : Sour El Ghoulane : Les retraités de l'ENAD en colère	106

Liberté 01/03/2017 : Un voyage mortel pour les enfants

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) a lancé hier un énième message d'alerte à la communauté internationale, dans un nouveau rapport qu'il a présenté à Bruxelles sur la situation des mineurs non-accompagnés en Europe en provenance du continent africain via la Méditerranée. Intitulé "Un voyage mortel pour les enfants", le rapport en question affirme que sur les 181 436 migrants et réfugiés arrivés, en 2016, sur le sol italien, pas moins de 28 223 personnes sont des mineurs, ce qui représente environ 16% de ceux qui ont eu la chance d'atteindre la rive nord de la mer Méditerranée, en majorité secourus par la marine italienne. Plus dramatique encore, la quasi-totalité des mineurs sont non-accompagnés. L'Unicef fournit un chiffre hallucinant : "9 sur 10 d'entre eux sont arrivés non accompagnés sur les côtes italiennes", a indiqué le rapport, dont des extraits ont été rapporté par l'agence de presse italienne ANSA. "En outre, 4 579 migrants en 2016 seraient morts pendant la traversée de la Méditerranée", parmi eux il y aurait plus de 700 victimes mineures. "Et sur les 256 000 migrants identifiés par le Haut-commissariat au Réfugiés (HCR) de l'Onu en Libye, recensés en septembre 2016 (ce nombre est trois fois plus important, selon l'Organisation internationale des migrations, ndlr), 28 031 sont des femmes", soit un taux de 11%, et 23 102 sont des enfants, ce qui représente une proportion de 9%. Un tiers d'entre eux sont non-accompagnés, a ajouté la même source. Aussi, le rapport de l'Unicef met en évidence les dramatiques conditions d'accueil des enfants dans les différents centres de rétention et des camps installés en Libye, au nombre de 34, dont 24 dépendent de l'autorité des trois gouvernements libyens parallèles, alors les 10 autres restants sont gérés par des milices. "Des enfants sont détenus par groupes de 20 dans des cellules dont la superficie ne dépasse pas les deux mètres carrés", a alerté le Coordonnateur spécial pour la crise des migrants et des réfugiés en Europe, Afshan Khan, lors d'un point de presse à Bruxelles, appelant à adopter des "des mesures strictes pour protéger les enfants migrants."

Lyès Menacer

Liberté 01/03/2017 : Assassinat d'Ali Tounsi : un procès et des zones d'ombre

À l'issue de deux jours de procès riches en révélations, l'ancien chef de l'unité aéroportée de la Sûreté nationale, Chouaïb Oultache, a été condamné, tard dans la soirée de lundi, à la peine capitale. Le tribunal criminel près la cour d'Alger a retenu l'ensemble des chefs d'inculpation, à savoir homicide volontaire avec préméditation et guet-apens à l'encontre de l'ex-DGSN, Ali Tounsi, tentative d'homicide volontaire avec préméditation et guet-apens contre l'ex-chef de sûreté de la wilaya d'Alger et l'ancien directeur de l'administration générale et, enfin, port d'arme sans autorisation. Sa défense a annoncé qu'elle introduira un pourvoi en cassation dans les prochains jours. Le tribunal criminel a également statué sur l'action civile dans l'affaire de l'assassinat de l'ancien DGSN en accordant à ses ayants droit un montant de 23 millions de dinars à titre de dommages et intérêts et un million de dinars pour l'ex-chef de sûreté de wilaya, Abdelmoumen Abd Rabou. Pour sa part, l'ancien directeur de l'administration générale de la DGSN, Youcef Daimi, a perdu ses droits à cause de sa défection à l'audience. Retour sur un procès qui n'aura pas éclairé toutes les zones d'ombre de l'affaire. Dès le début, Chouaïb Oultache avait la conviction qu'il allait être condamné à mort et il n'a pas manqué de le faire savoir au magistrat en charge de l'audience. Tout au long de son interrogatoire, il a été virulent, parfois cassant, assénant sa propre vérité et répétant inlassablement : "Je n'ai pas tué le DGSN." Le magistrat Belkherchi l'a aussi taclé sur son passé, sur ses aptitudes professionnelles et son intégrité morale. "Je suis un dur à cuire. Je ne suis pas resté dans l'Armée parce que pour accéder au grade de général, il fallait dire oui Sidi", commence à dire Oultache. "Je le suis davantage que vous", lui réplique le magistrat. Le ton est monté entre les deux hommes, à plusieurs reprises. Oultache accuse le juge d'instruction, l'ex-procureur général, Zaghmati, et la police d'avoir fomenté un complot contre lui, à l'instigation de l'ex-ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Zerhouni. "J'ai entendu le juge d'instruction dicter à Daïmi et à Abd Rabou ce qu'ils devaient dire. Zaghmati est l'ami de Zerhouni", affirme Oultache. Confronté aux photos insoutenables d'Ali Tounsi touché à la tête, il reste imperturbable. "Je l'ai seulement blessé au bras parce qu'il me menaçait avec un ouvre-enveloppe. Ce sont eux qui l'ont achevé. Les balles qu'il a reçues à la tête ne sont pas les miennes. Ce sont des balles de calibre 8 millimètres et mon pistolet fonctionne avec des balles de 9 millimètres."

Il maintiendra cette version jusqu'au bout, relayé par sa défense qui base également sa plaidoirie sur le principe de la légitime défense, la falsification des preuves et la fabrication d'éléments à charge dans ce dossier. Ce procès pose, toutefois, plusieurs interrogations. En premier lieu, nous ne sommes pas davantage édifiés sur le mystérieux informateur du quotidien Ennahar.

En effet, le matin du drame, Ali Tounsi demande une traduction en français d'un article paru dans l'édition du jour de ce journal, évoquant une transaction douteuse concernant l'acquisition d'onduleurs par la Sûreté nationale, dans laquelle était impliqué Oultache. Ce dernier aurait favorisé la société dans laquelle travaillait son gendre Sator. L'article annonce qu'Oultache sera limogé. Pourtant, interrogé quelques minutes avant son assassinat par son chef de cabinet, Tounsi dément avoir pris une telle décision. Le directeur d'Ennahar soutient devant le juge d'instruction qu'il a obtenu cette information au téléphone, auprès d'un informateur anonyme. Mais il s'est abstenu de se présenter en tant que témoin à l'audience pour apporter plus d'éclairage sur ce segment de l'affaire. Vu le nombre important de témoins qui n'ont pas répondu à la convocation de la justice, le président du tribunal criminel avait annoncé qu'il allait réquisitionner la force publique pour les ramener mais il ne l'a pas fait. La justice n'a pas, non plus, donné suite aux nombreuses demandes de la partie civile et de la défense d'Oultache d'auditionner Nouredine Zerhouni qui avait porté, quatre heures après le crime, un jugement sur l'état de santé mentale de l'accusé sans s'appuyer sur un rapport d'expertise psychiatrique.

La justice s'est passée, en outre, du témoignage du directeur des renseignements généraux, de l'ex-directeur de la police judiciaire et du secrétaire général du ministère de la Justice. D'où ce soupçon qu'il y aurait comme une volonté de réduire cette affaire à un conflit entre deux hommes, lui ôtant toute dimension politique probable. La défense de la famille Tounsi pense que "c'est bien Oultache l'assassin, mais il n'a pas dit toute la vérité".

N. H

Liberté 01/03/2017 : Tamazight, de la problématique identitaire à la problématique linguistique

À l'occasion du centenaire du défunt Mouloud Mammeri, précurseur de la grammaire berbère (kabyle), je tenterai d'apporter quelques éclaircissements sur les avancées des études portant sur la langue berbère, notamment la problématique de son aménagement, depuis la mystérieuse disparition de cet intellectuel jusqu'à nos jours. Prendre cet intellectuel comme repère, tout simplement parce qu'il est le premier à avoir tenté d'aménager cette langue considérée auparavant comme simple dialecte des foyers. Cet éclaircissement passe impérativement par la prise en considération de la complexité de la réalité linguistique de la berbérophonie. Travailler à l'aménagement de tamazight en tant que langue standard est une visée trop ambitieuse, et je dirais même trompeuse à plusieurs égards.

La notion de tamazight dans l'imaginaire des berbérophones

Mis à part ceux qui sont dans le domaine de la linguistique berbère et ceux qui s'y intéressent de près ou de loin, je m'aventurerai à dire que dans l'imaginaire de la grande partie des Algériens, tamazight est une langue à part par rapport aux dialectes actuels. Elle se présente sous la même forme dans toutes les régions de l'actuel Maghreb. Cette langue a son lexique et sa syntaxe qui, de surcroît, diffèrent du lexique et de la syntaxe de ces dialectes. Malheureusement, elle fut mise à l'écart par les différents envahisseurs, de ce fait, la génération d'aujourd'hui n'y a pas accès ; il y a pas mal de berbérophones qui demandent auprès des enseignants de tamazight l'équivalent en berbère d'un terme qui, pourtant, est purement kabyle. Cette naïveté démontre, justement, l'imaginaire qu'on a de cette langue dénommée tamazight. Depuis l'éveil de la conscience berbère sous le vocable "tamazight"-auparavant, la dénomination "tamazight" concernait uniquement le dialecte de l'Atlas marocain -, la représentation de soi a changé chez les berbérophones. Avant, le Kabyle se pense en tant que Kabyle, le Mozabite également se pense en tant que Mozabite, et c'est le même cas pour les autres communautés berbérophones. C'est à partir de cet éveil que la notion de tamazight s'est imprégnée dans l'imaginaire des berbères. La langue amazighe est, en fait, un ensemble de dialectes auxquels on ne peut dénier le statut de langue à part entière pour chacun. Cette appellation de dialecte n'est que par rapport au substrat linguistique qui les unit ainsi que l'absence de leur transcription qui a duré des siècles. Par conséquent, comparativement aux langues écrites, ils sont dévalorisés, or une langue par définition n'est qu'un moyen de communication. N'est-ce pas le cas de ceux qu'on nomme dialectes ? Les langues diffèrent dans leur efficacité selon leur niveau d'aménagement. La péjoration dont est chargé le vocable de dialecte n'est que l'œuvre des jacobins qui ont l'équivalent des anciennes sectes religieuses qui s'érigent en orthodoxies dominantes pour dire enfin que les autres sectes sont des hérésies. L'esprit orthodoxe, justement, est le propre des pouvoirs postcoloniaux qui ont gommé toutes les réalités sociales pour s'aligner à l'idéologie panarabiste.

Du panarabisme au pan-berbérisme

La conscience berbère ainsi que la notion de tamazight en tant que langue unique était une nécessité pour l'adhésion de toutes les communautés berbérophones et aussi pour la légitimité du combat identitaire face non seulement à la politique d'arabisation du pouvoir mais aussi face au bloc panarabiste des années soixante-dix. Ce bloc a gommé toutes les réalités multiculturelles de l'Orient jusqu'au Maghreb pour faire face à l'hégémonie occidentale. Les variétés culturelles sont prises pour un potentiel de division. Créer un bloc monolithique, par contre, renforce le sentiment de la umma, même si par rapport à la réalité géopolitique cette umma demeure une virtualité. Des années de négation des réalités socioculturelles pour un idéal inatteignable ont mené cette politique vers non seulement un échec mais elles ont accouché d'un malaise identitaire et linguistique. N'est-ce pas un mimétisme qui mène vers le même échec que celui du panarabisme de gommer la réalité inter-dialectale pour un idéal d'un tamazight unique ? L'idée d'une langue standard pan-berbère a beaucoup circulé au début de l'éveil identitaire avec l'acharnement du militantisme des années quatre-vingt mais aussi, au fond, avec une utopie de la reconstruction de la continuité linguistique de la tamazgha ! (berbérie). Cette continuité linguistique est difficile à prouver historiquement à cause d'absence de traces écrites, mais aussi pas facile à admettre au regard du vaste territoire nord-africain qui favorise beaucoup plus la variation. On entend par là que les variétés linguistiques des Berbères ne sont pas le résultat des différentes conquêtes qui auraient disloqué cette "langue unique" en plusieurs dialectes. La variété émanerait logiquement d'une discontinuité géographique. Donc au lieu de se battre pour la reconstruction d'une réalité qu'on ne sait si elle a existé vraiment ou pas, il serait plus fructueux de continuer en amont pour l'aménagement des dialectes tels qu'ils se présentent aujourd'hui. Maintenant que le tabou de tamazight est dépassé que ce soit en Algérie ou au Maroc, n'est-ce pas le moment de prendre en charge le problème de tamazight d'une manière objective sans considération politique et idéologique ? Travailler dans le sens de l'aménagement d'une seule langue standard est une démarche dangereuse, je dirais même suicidaire. On aboutirait ainsi à une langue qui sera l'équivalent de l'arabe classique qui, malgré les moyens dont elle a bénéficié, n'arrive pas à s'ancrer dans les sociétés dites arabes. Avec cette officialisation, l'État doit déboursier pour l'épanouissement de tamazight, mais de quelle façon ?

L'État légifère mais n'engage pas les moyens nécessaires

Depuis l'entrée de tamazight dans l'institution étatique avec la création du Haut-Commissariat de l'amazighité, l'ouverture des départements de tamazight à Tizi Ouzou et Bougie puis son entrée dans le système éducatif, l'État n'a jamais alloué un budget spécial pour améliorer le contenu à enseigner. Le peu de matière qui existe est le fruit d'une volonté des différents militants activistes des années soixante-dix. Ceci dit, tout le lexique moderne mobilisé ainsi que les textes qui ont servi de supports didactiques étaient le résultat de la clandestinité ! Ainsi, l'entrée de cette langue dans l'officialité ne doit pas être systématique. Autrement dit, il faudrait avoir au préalable une planification pour une entrée progressive en cohérence avec un projet de société bien clair, ce qui n'est pas le cas en Algérie, connue pour sa gestion des différents secteurs d'une manière arbitraire. Une décision politique quant aux variétés

linguistiques à enseigner doit être prise en premier lieu. Ensuite, ce n'est pas une mauvaise idée de créer des départements à l'université pour former des licenciés qui prendront en charge l'enseignement au niveau de l'éducation. Mais pour être plus pertinent, il faudrait se poser la question sur le contenu à enseigner. Cela étant, au lieu de créer un Commissariat dont je ne comprends pas le sens de cette appellation ni la mission de cette institution rattachée directement à la présidence, un centre de recherche et d'aménagement linguistique est une priorité pour enrichir le contenu de l'enseignement, que ce soit au niveau lexical ou au niveau structurel. Cette mission n'est pas le propre d'un département universitaire qui est censé transmettre un contenu déjà prêt ; il s'agit de former des enseignants pour l'éducation nationale, ce qui s'entend pour une officialité ! Or jusqu'à maintenant, nous sommes en train d'enseigner des contenus provisoires quoique le provisoire ne rime pas avec l'officialité. Toutes ces lacunes s'expliquent, tout simplement, par le manque de volonté politique pour une promotion réelle des différentes variétés de tamazight. Mais les visées politiques du pouvoir algérien ne riment pas avec une prise en charge réaliste de tamazight. On entend par prise en charge réaliste, l'enseignement des différentes variétés linguistiques d'abord au niveau de la première année primaire. Ceci étant, il faut faire la différence entre une langue d'enseignement et l'enseignement d'une langue. On passe d'abord par la deuxième option, à savoir l'enseignement d'une langue. Le développement psycho-cognitif d'un enfant passe obligatoirement par un développement psycho-linguistique. Ceci dit, même si tamazight n'a pas encore le méta-langage nécessaire pour l'enseignement des sciences, mais l'enseignement des matières d'un niveau primaire telles que l'éducation civique, la géographie, l'histoire sont facilement transmissibles par le biais de ces variétés. C'est incohérent, et je dirais même handicapant l'enseignement des contenus en parallèle avec la langue d'enseignement ! Apprendre une langue et apprendre le contenu d'un seul tenant ! L'essentiel du contenu échappera certainement à nos pauvres élèves. Mais avec la langue maternelle, le langage est déjà prêt, et de ce fait, l'élève assimilera facilement les contenus. Enfin, toutes ces considérations pousseront donc l'État à revoir sa politique en faveur de la diversité, chose qui me paraît utopique au regard de sa ligne politique qui sacralise l'unicité sur tous les plans. Ceci étant, quelle serait la décision de l'État face à la complexité linguistique de tamazight ?

Tamazight est désormais un problème linguistique

Avant d'émettre une quelconque hypothèse quant à la décision de l'État par rapport à l'aménagement, il faut admettre d'abord qu'il n'y a jamais eu de politique linguistique en Algérie. L'unicité de langue et de religion est une suite logique et évidente de l'unicité de la nation, telle est la logique d'État jacobin. Une politique linguistique ne sert à rien puisqu'on gère les différences, ce qui n'est pas le cas pour l'Algérie dans la conception des décideurs ; une seule langue, une seule identité ! Le problème du berbère qui s'est posé ensuite comme problème identitaire le demeure, malheureusement, jusqu'à maintenant. La non-inscription de tamazight comme constante nationale dans la dernière Constitution l'atteste bien. Avec l'officialisation de cette langue, on s'attendait à ce que les décideurs aient une politique linguistique pour l'intégration progressive de tamazight. Mais malheureusement, pour eux le

problème de tamazight est toujours un problème politique, donc identitaire, auquel il faudrait répondre ne serait-ce que pour une réconciliation avec l'histoire si ce n'est pour amadouer les perturbateurs de l'ordre établi. Donc c'est par calculs politiques que le pouvoir a fini par intégrer tamazight comme langue officielle dans la Constitution. Souvenez-vous qu'au début de l'éveil identitaire, le problème de tamazight était vu par les gouvernants comme une invention de la main étrangère. Ensuite, ils ont fini, quand même, par le reconnaître comme un problème sérieux et réel. Maintenant, avec l'officialisation qui est, en principe, une reconnaissance de l'identité en soi, l'État déplacera-t-il la problématique identitaire de tamazight vers une problématique linguistique qu'il faudrait résoudre d'une manière technique en dehors de toute considération politique ? Autrement dit, le choix entre une langue standard et l'aménagement des variétés, chacune à part, ne se pose pas pour le moment chez les décideurs ! Sinon, comment expliquer qu'un an après son officialisation, aucune décision n'a été prise quant à son aménagement ? Cela donne à penser que ce pouvoir n'est pas dans la planification mais dans la stratégie. Cette dernière consiste en la temporisation. Pourquoi cette temporisation ? Tout simplement parce que l'espace d'échange linguistique en langues berbères se rétrécit de plus en plus. L'espace scolaire et universitaire ainsi que l'espace d'échange professionnel connus comme cadres de productions sociales les plus importants sont occupés majoritairement par la langue arabe et la langue française. Ainsi ces langues prennent la place des langues berbères progressivement. Donc, cette temporisation joue en défaveur de ces langues ! Mais admettant que le problème de tamazight soit pris comme problème linguistique, l'option d'une langue standard est la mieux indiquée pour les décideurs parce qu'elle est utopique ! Travailler pour un projet d'une langue standard, c'est travailler pour une virtualité et négliger une réalité. Ceci étant, la langue standard ne suscitera pas l'adhésion des berbérophones. C'est dire qu'on fera de la résistance parce que les langues berbères sont prisonnières du système. Alors, on attend, le temps passe, l'impasse est toujours là.

N. C-T.

Enseignant au département de langue et culture amazighes de Tizi Ouzou

Liberté 01/03/2017 : Sit-in de dizaines de bénéficiaires de logements AADL



©D. R.

Des dizaines de souscripteurs des programmes AADL de 2001 et 2013 ont organisé, lundi, un sit-in devant le siège de l'agence locale AADL pour exprimer leur ras-le-bol. C'est une situation des plus ubuesques vu que ces pères de famille, qui ont pris de l'âge depuis, ainsi que leurs enfants, à qui on a voulu offrir un meilleur cadre de vie, n'arrivent pas à comprendre le pourquoi de ce long retard, surtout que ces logements sont bel et bien achevés. Car aujourd'hui, c'est l'aménagement extérieur qui se pose. Le problème du réseau d'assainissement prive ces gens de leurs logements tant attendus et cela depuis presque 16 ans. Ce retard caractéristique de cette wilaya, vu qu'au niveau des autres wilayas la distribution des logements AADL de ces programmes est clôturée. D'autant que les bénéficiaires peuvent visiter leurs logements sans pouvoir y habiter faute de VRD. Ils ont tenu à le souligner au responsable local de l'agence AADL pour qu'il active les travaux de réalisation et surtout la reprise des travaux qui sont actuellement à l'arrêt. Des bénéficiaires nous diront, à cet effet, qu'ils vivent le calvaire et qu'ils ont accompagné la construction de leurs logements, implantés à Bouzaâroura, brique par brique pour qu'ensuite on leur impose un autre supplice, à savoir attendre encore la réalisation des VRD. Le directeur de l'agence AADL de Skikda, qui a reçu des délégués des bénéficiaires, leur a fait savoir que le contrat avec l'entreprise chargée des VRD a été résilié pour cause de retard dans les travaux, tout en rassurant que, pour accélérer la réalisation, trois entreprises seront engagées.

A. BOUKARIN

El Watan 01/03/2017 : Les prix flambent depuis une semaine



Les prix pratiqués par les commerçants de détail ont enregistré des hausses sensibles.

Les prix de la plupart des produits alimentaires ont connu une hausse significative. L'exemple le plus illustratif est celui de l'ail. Que ce soit au marché de fruits et légumes d'El Harrach, celui de Bachdjarrah ou celui de Sidi M'hamed (marché T'nach), le prix de cet ingrédient incontournable a atteint 2000 DA le kilogramme. «L'ail est un aliment prisé dans la préparation des repas. A ce prix-là, il nous est impossible de l'acheter», confie un chef de famille.

Les autres légumes de saison, tels que le chou-fleur, les navets et les artichauts sont également hors de prix. «Les artichauts sont cédés entre 100 et 150 DA/kg, les navets ont atteint le seuil des 100 DA /kg. Même chose pour les carottes et les courgettes. C'est vrai que les prix sont libres. Il n'en demeure pas moins que les pouvoirs publics doivent intervenir pour réguler les prix, car certaines augmentations n'ont aucun rapport avec les lois du marché, elles dénotent l'avidité de commerçants sans scrupules», déplore-t-il.

Outre les fruits et légumes, le prix des œufs a connu aussi une forte hausse. De 10 DA, ils sont passé à 16 DA l'unité, en l'espace d'une semaine seulement. Les viandes locales sont presque les seuls produits alimentaires à ne pas connaître de hausse. Aux marchés de Rouiba, Reghaïa et El Harrach, le poulet est vendu entre 200 et 220 DA le kilo. Le prix de la sardine a quadruplé.

A Aïn Taya et El Marsa, deux localités connues pour la disponibilité des produits de la mer, la sardine s'est vendue à 1000 DA le kilo. «Il est vrai que les conditions climatiques de ces derniers jours ont affecté les prix. Cependant, cela fait une semaine que le mauvais temps a laissé place à des éclaircies, favorables à une pêche rentable. Donc les conditions climatiques ne sont pas les seules à expliquer cette montée fulgurante des prix. La sardine est depuis toujours un aliment des classes les plus défavorisées.

Avec ces augmentations démentielles, il devient impossible pour nous de s'en procurer», soutient un père de famille. Depuis l'annonce des nouvelles mesures prévues par la loi de finances 2017, les commerçants ont ajusté les prix en les révisant à la hausse. Avant le début

de l'année en cours, les prix moyens des commerçants détaillants avaient déjà enregistré des hausses sensibles. C'est le cas notamment pour le lait en poudre pour bébé, la levure sèche, les pâtes alimentaires, le concentré de tomate, le café, la farine conditionnée, etc.

Les légumes secs ont également enregistré des augmentations sensibles. Les prix des haricots secs et des lentilles ont augmenté respectivement de 6 et 7 %, alors que les pois chiches ont carrément flambé. «Le prix des pois chiches est passé du simple au double, c'est incroyable !» affirme-t-il. En dépit des mesures répressives annoncées par les pouvoirs publics contre les commerçants qui ne respectent pas la réglementation, ces derniers persistent dans leurs pratiques, qui sont contraires à la loi et surtout à la morale.

Saci Kheireddine

El Watan 01/03/2017 : Les défenseurs des droits de l'homme exclus

La composante du Conseil national des droits de l'homme, institué à la faveur de la dernière révision de la Constitution, est désormais connue.

Cette instance qui viendra remplacer la CNCPPDH est composée de 38 membres désignés par un décret présidentiel publié au Journal officiel n°10 du 15 février 2017. Les noms de 37 membres sont connus. Ils sont désignés respectivement par le président Bouteflika (4 membres), le président du Sénat (2 membres) et le président de l'APN (2 membres).

Dix membres sont choisis, selon le texte, parmi «les associations activant dans le domaine des droits de l'homme» et huit autres représentent «des syndicats et des organisations professionnelles». Le Conseil supérieur de la magistrature, le Haut conseil islamique, le Haut conseil de la langue arabe, le Haut commissariat à l'amazighité, le Conseil national de la famille et de la femme et le Croissant-Rouge algérien ont présenté, chacun, un membre.

Le Conseil est aussi composé d'un membre représentant le délégué national à la protection de l'enfance, de deux «universitaires spécialistes en matière des droits de l'homme» et de deux «experts» auprès des institutions internationales ou régionales des droits de l'homme. «Le membre représentant le Conseil supérieur de la jeunesse sera choisi dès l'installation de cette instance», lit-on dans le même décret. C'est le 38e membre. Le décret en question ne donne pas également le nom du président de ce Conseil.

Qui sont ces membres ? Sur quels critères ont-ils été choisis ? En lisant cette liste, on ne trouve aucune trace des défenseurs des droits de l'homme en Algérie. Hormis quelques-uns, les membres désignés par ce décret n'ont eu aucune présence sur le terrain des droits de l'homme dans le pays. Du moins, ils n'ont pris aucune position publique sur les questions d'actualité relatives aux nombreuses violations des droits de l'homme. Certains membres sont recrutés parmi la clientèle du pouvoir et ses partis politiques, le FLN et le RND en l'occurrence. Leur désignation comme membres de cet organisme ressemble plutôt à une récompense... pour service rendu.

Il est à rappeler que la création du Conseil national des droits de l'homme, selon la loi fixant sa composition et les modalités de désignation de ses membres, a pour vocation «l'épanouissement et le respect des droits de l'homme ainsi que la diffusion d'une culture qui s'y rattache». «La mise en place d'institutions nationales en charge des droits de l'homme vise à donner à la société civile et autres partenaires des pouvoirs publics un cadre d'expression privilégié ayant pour vocation l'épanouissement et le respect des droits de l'homme ainsi que la diffusion d'une culture qui s'y rattache», lit-on dans ce texte.

Ce Conseil a pour mission, selon toujours la même source, «d'émettre, au gouvernement ou au Parlement, des avis, recommandations, propositions et rapports sur toute question se rapportant aux droits de l'homme». «Il prévoit également de contribuer à l'élaboration des rapports présentés périodiquement par l'Algérie devant les mécanismes et instances des Nations unies et institutions régionales et suivre la mise en œuvre des observations et recommandations de celles-ci», ajoute-t-on.

Dans le domaine de la protection des droits de l'homme, précise-t-on, le Conseil «est chargé en particulier de l'alerte précoce dans les situations de tension ou de crise pouvant entraîner des violations des droits de l'homme et de prendre, en coordination avec les autorités compétentes, les mesures préventives nécessaires».

Madji Makedhi

El Watan 01/03/2017 : Oultache se pourvoit en cassation

Le tribunal criminel d'Alger a prononcé, tard dans la soirée de lundi, la peine capitale contre Chouaïb Oultache, l'assassin présumé de l'ancien patron de la police, Ali Tounsi.

Il l'a reconnu coupable d'«homicide volontaire avec préméditation» et «guet-apens contre le défunt», de «tentative d'assassinat avec préméditation» et «guet-apens» contre l'ancien chef de sûreté de wilaya d'Alger, Abdelmoumen Abdrabi, et de «port d'arme à feu sans autorisation» et lui a refusé toute circonstance atténuante.

De la prison d'El Harrach, Oultache a introduit, dès la matinée, un pourvoi en cassation contre cette décision. Après une délibération qui a duré plus de trois heures tard dans la soirée de lundi, le tribunal criminel près la cour d'Alger, que présidait le juge Omar Belkherchi, a prononcé la peine de mort contre Chouaïb Oultache, l'assassin présumé de l'ancien patron de la police, Ali Tounsi.

Aux neuf questions retenues par le tribunal et relatives aux six chefs d'accusation : «homicide volontaire avec préméditation» et «guet-apens (contre Ali Tounsi)», «tentative d'homicide volontaire avec préméditation» et «guet-apens (contre l'ex-chef de la sûreté de wilaya d'Alger, Abdelmoumen Abderabi)», et «port d'arme à feu sans autorisation», le tribunal y a répondu unanimement «oui» et aux deux liées au bénéfice des circonstances atténuantes, il a répondu «non», avant de retenir la peine capitale, réclamée quelques heures auparavant par le procureur général.

Du fond du box, Chouaïb Oultache n'a eu aucune réaction, comme s'il s'attendait à une telle condamnation. Dans la salle, la veuve Tounsi, son frère, son fils et sa fille semblaient satisfaits. «Lors de notre plaidoirie en tant que partie civile, nous avons réclamé justice. Nous pensons que le tribunal a rendu justice. Il a déclaré Oultache pénalement responsable de l'assassinat de Ali Tounsi», a déclaré Me Fatma-Zohra Chenaif, avocate de la famille Ali Tounsi.

Réuni sans le jury pour l'action civile, le tribunal a réclamé au condamné une réparation morale et matérielle, pour la veuve du défunt Ali Tounsi, et une autre morale, pour les enfants, qu'il a estimée à 7 millions de dinars. «Une somme que la famille versera au compte des œuvres sociales de la Sûreté nationale pour les familles des policiers victimes du terrorisme», nous informe Me Chenaif.

Pour ce qui est de la réparation matérielle et morale réclamée par Me Othmani, avocat de Abdelmoumen Abdrabi, le tribunal l'a arrêtée à 1 million de dinars que Me Tayeb Belarif, avocat d'Oultache, avait contestée. L'avocat se dit «pas du tout surpris par la peine de mort.» Pour lui, «dès le début, le procès a pris la voie de la partialité. Le tribunal a refusé de débattre. La décision était prévisible même pour l'accusé qui était convaincu de l'iniquité du procès.

Le juge n'a même pas caché sa partialité, qui était très visible tout au long du procès». Lors de sa longue plaidoirie, il a dénoncé «les nombreuses violations de la procédure, que ce soit lors de l'enquête préliminaire ou lors de l'instruction». Il s'offusque contre le fait que «trois commissaires divisionnaires et un commissaire principal, qui ont la qualité d'officier de la

police judiciaire, ont foulé au pied leurs obligations légales en prenant la fuite, dès qu'ils ont vu une arme entre les mains d'Oultache. Ils ont donné un bel exemple aux jeunes policiers. Un général ne fuit pas l'ennemi.

Dans le cas contraire, il passe au peloton d'exécution». Poursuivant ses acerbes critiques, l'avocat déclare : «Dès le départ, ils ont faussé l'enquête. Oultache avait été gravement blessé dans le couloir. Il a été ceinturé par cinq officiers alors qu'il avait une arme hors d'usage. Il n'a été évacué à l'hôpital que vers 12h45, soit plus d'une heure 45 minutes après sa neutralisation. La scène de crime a été piétinée et totalement polluée par les va-et-vient injustifiés et illégaux des policiers.

Une trentaine de balles ont été tirées dans le bureau du directeur général et une dizaine dans le couloir.» Sans se fatiguer, Me Belarif, exhibant certains procès-verbaux d'audition, déclare : «Abdrabi dit qu'il a demandé par radio l'aide des éléments de la Brigade de recherche et d'investigation (BRI) qui relèvent de sa compétence en tant que chef de sûreté de wilaya d'Alger. C'est lui qui a dirigé toutes les opérations de l'enquête préliminaire. Il y a une forte suspicion d'une orientation, surtout qu'il s'est constitué partie civile en déclarant qu'il y a eu une tentative d'assassinat sur lui.

La BRI s'est comportée en ignorant totalement le procureur de la République que nous ne voyons nulle part. Dès le départ, la BRI a manipulé la procédure en transportant le corps de la victime vers la clinique Les Glycines, puis vers le laboratoire scientifique de la police à Châteauneuf, avant de l'acheminer vers la morgue du CHU Mustapha pour l'autopsie. La police judiciaire s'est autosaisie, alors que la réquisition devait être faite par le procureur. Nous ne retrouvons aucune ordonnance du parquet pour effectuer les manipulations sur la scène de crime.

La crédibilité des indices est fortement suspecte.» Me Belarif précise en outre que le rapport de la BRI fait état de la récupération de deux balles sur la scène de crime, après des recherches minutieuses, et une troisième balle a été extraite du corps de la victime. «Comment est-ce possible ? L'arme d'Oultache a été retrouvée avec 4 balles et ne pouvait contenir que 6 balles. S'il en a tiré deux, comment peut-on en récupérer trois ? Deux sur les lieux du crime et une dans le corps du défunt. Il y a forcément une balle de plus qui a été ramenée pour dissimuler des preuves.

Nous avons demandé des tests balistiques pour voir quels effets peuvent provoquer les balles semi-blindées sur un cadavre ou un animal, dans les différentes positions de tir, afin de préciser comment les balles ont été tirées, mais notre demande a été rejetée.» L'avocat s'en prend au médecin légiste, Mohamed Belhadj, qui avait été interrogé comme témoin quelques heures auparavant par le tribunal. «Il a dit qu'Oultache était en position debout lorsqu'il a tiré sur le défunt, alors qu'il était assis sur son fauteuil la tête un peu penchée.

Selon lui, Tounsi s'est levé et a tenté de fuir, mais il s'est écroulé sur le côté droit de son bureau. Un coup de revolver à la joue l'aurait forcément poussé vers l'arrière. Il est impensable qu'il tombe plus loin que son bureau. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de sang ni sur le bureau ni sur son fauteuil, alors que la balle a traversé la langue et la mâchoire. Il dit

aussi qu'Oultache est revenu pour tirer une balle qui a atteint le maxillaire droit avant de sortir du crâne et fait état, dans le certificat de décès, d'une plaie pénétrante sur le sommet du crâne.

Or, les photos ne montrent aucun indice d'éclatement crânien. On nous a ramené une chemise du défunt que nous suspectons. Elle est blanche à rayures noires, avec un morceau qu'on a arraché au niveau du côté droit. Elle était couverte d'une teinte à peine rougeâtre. Comment pouvons-nous croire que Ali Tounsi puisse porter la chemise directement sur le corps. Il devait avoir un maillot de corps que nous n'avons pas eu.» Toutes ces «violations» laissent croire à l'avocat d'Oultache que ce dernier «n'est pas l'auteur du crime», et de ce fait il a demandé au tribunal de répondre «non» aux questions liées à l'homicide volontaire.

Pour ce qui est du port d'arme sans autorisation, il l'a laissé à son appréciation. Le tribunal a donné la parole à l'accusé qui déclare : «Je n'ai pas tué. Je regrette juste d'être entré dans la discussion et de l'avoir suivi.» Le tribunal s'est retiré vers 17h30 et le verdict est tombé vers 21h. Après sept années d'attente, Oultache a été condamné à la peine capitale à l'issue d'un procès qui aura duré deux jours.

Salima Tlemçani

الشروق 2017/03/02 **طلبة الصيدلة في مسيرة بباتنة**

- نظم. امس المئات، من طلبة الصيدلة، ، مسيرة انطلقت بمآرز بيضاء من جامعة باتنة واحد وجابت شوارع المدينة قبل أن تتوقف أمام مقر مديرية الصحة أين سلم المحتجون لائحة مطالب بغرض توجيهها لوزير الصحة.
- وكان زهاء 250 طالب وطالبة تجمعوا قرب كلية الصيدلة، رافعين شعارات مناهضة للقرارات الصادرة عن وزير الصحة تحمل عبارة "لا نريد مناشير بل قرارات الوزير" في إشارة لصدور بيان الوزارة دون ختم رسمي أو توقيع.

وعبر الطلبة عن رفضهم للقرارات الموصوفة بالمبهمة والتي لم تستجب للمطالب الرئيسية للطلبة عبر القطر، ويطالب المحتجون بالتصنيف في السلم 16 بدل 14 المقترح من طرف الوزارة، واجبارية تنصيب مساعد صيدلي حسب رقم الأعمال، وضرورة إنشاء صيدلية مقابل 3200 ساكن بدل 5000 ساكن، وبضرورة انشاء وكالات صيدلية في المؤسسات الصناعية، وتوظيفهم في كل المصالح الاستشفائية العمومية والخاصة.

طاهر حليسي

El Watan 05/03/2017 : La famille dépose plainte contre le ministre de la Justice

Une première dans les annales de la justice.

L'avocat de la famille du défunt journaliste Mohamed Tamalt, Me Bachir Mechri, annonce avoir déposé plainte, cette semaine, contre le ministre de la Justice, Tayeb Louh, auprès du procureur du tribunal de Sidi M'hamed, à Alger, lequel la transmettra au procureur général près la cour d'Alger, avant d'atterrir sur le bureau du procureur général près la cour suprême, la juridiction habilitée à poursuivre les hauts fonctionnaires de l'Etat.

Dans cette plainte, l'avocat demande l'ouverture d'une enquête pénale contre «un membre du gouvernement, Tayeb Louh, considéré au vu de la loi comme un haut fonctionnaire pénalement et directement responsable des délits et crimes commis alors qu'il était au courant et avec son accord et dont Mohamed Tamalt a fait l'objet quand il se trouvait en prison (...) et qui ont engendré des douleurs atroces morales et physiques ayant conduit à sa mort (...).

Ces actes de torture n'ont pas suscité l'intervention du ministre de la Justice, pénalement responsable de la gestion des instances judiciaires (...). Ce dernier s'est tout simplement abstenu volontairement de toute aide ou assistance à un justiciable en danger de mort. De ce fait, le responsable tombe sous le coup des articles 182 du code pénal, mais surtout l'article 263 bis qui stipule : «Est puni d'une peine de 5 à 10 ans de prison ferme tout responsable qui accepte ou se tait sur des faits de torture, c'est-à-dire qui engendrent des douleurs et des dommages moraux et physiques'». Pour l'avocat, «le ministre de la Justice savait que le journaliste faisait l'objet de multiples tortures qui ont causé des douleurs et des dommages moraux et physiques ayant entraîné sa mort en prison. Il savait aussi que le défunt s'était plaint publiquement lors de ses procès de nombreuses violations de la loi et des actes de torture dont il faisait l'objet. Par son silence, le ministre a accepté ces actes et refusé de porter secours au journaliste.

Il tombe donc sous le coup des articles 263 bis et 182 du code pénal, et de ce fait, il est passible de poursuites judiciaires». Me Mechri précise par ailleurs : «Etant donné qu'il s'agit d'un haut fonctionnaire qui bénéficie du privilège de juridiction, nous avons déposé plainte devant le procureur du tribunal de Sidi M'hamed, lequel va la transmettre au procureur général près la cour d'Alger, avant que ce dernier ne la dépose sur le bureau du procureur général près la Cour suprême.

Cela fait presque une semaine, mais je n'ai encore reçu aucune réponse.» Dans sa longue présentation, Me Mechri revient sur les circonstances de l'arrestation du journaliste, le 26 juin 2016, par les services secrets pour être dirigé vers une caserne à Hydra, avant sa présentation, le lendemain, au parquet d'Alger, en comparution immédiate pour «atteinte à la personne du Président et à une institution de l'Etat», des délits pour lesquels il avait été condamné à 2 ans de prison ferme, le 7 juillet, mais aussi sur la grève de la faim qu'il avait entamée pour dénoncer les violations de la procédure.

L'avocat n'a pas manqué de rappeler également les circonstances de la «dégradation» de l'état de santé du journaliste en raison d'une grève de la faim qui lui a été fatale. Pour Me Mechri, «Tamalt a fait l'objet de violences et la plainte que sa famille a déposée au niveau du tribunal de Koléa contre le directeur de la prison de cette ville et toutes les personnes que l'enquête révélera n'a malheureusement pas été retenue». Pour toutes ces raisons, la famille du défunt a engagé une action judiciaire contre le ministre de la Justice, étant donné qu'il est, selon elle, «pénalement responsable de ce qui passe dans les prisons et les tribunaux».

Salima Tlemçani

El Watan 05/03/2017 : Quand le pouvoir dialogue avec lui-même

Ce que le gouvernement désigne comme une réunion ouverte sur le monde du travail n'est autre qu'un soliloque dans lequel les membres de l'exécutif, le syndicat maison UGTA ainsi que les représentants du patronat, échafaudent une politique sociale de salon loin des préoccupations réelles des travailleurs. Les masses laborieuses s'organisent pourtant, comme elles peuvent, en syndicats autonomes, afin de pouvoir faire entendre leurs voix, mais le gouvernement continue à leur tourner le dos. Vingtième tripartite et vingtième gifle assénée aux syndicats autonomes qui se voient encore une fois exclus d'une réunion dont la première mission est d'essayer de concilier attentes des travailleurs, offres des patrons, et arbitrage du gouvernement.

«Ce n'est pas une surprise, c'est dans la nature même du système d'avoir peur de tout ce qui est indépendant... Ils savent que nous ne cautionnerons pas, comme le fait l'UGTA, leurs décisions qui ne servent que leurs propres intérêts», souligne Rachid Malaoui, président de la Confédération générale des travailleurs autonomes en Algérie. Contacté hier par téléphone, Rachid Malaoui estime que le gouvernement ne daignera inviter les syndicats autonomes que lorsque ces derniers adopteront la même politique de l'UGTA, c'est-à-dire servir les intérêts de quelques individus au détriment des attentes des travailleurs. «Le pouvoir a peur du changement et même du dialogue... Il ne veut avoir pour interlocuteur que sa propre clientèle qui applaudira sa politique catastrophique», indique Malaoui, soulignant que l'exclusion des syndicats autonomes est du même ordre que l'exclusion de toutes les forces autonomes du pays. «On réprime les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes indépendants, les syndicalistes indépendants, les blogueurs, car tout ce qui est indépendant dérange», dit-il avant d'ajouter que les Algériens ne peuvent rien attendre d'une tripartie à laquelle participe un chef de l'UGTA qui a donné un burnous au patron des patrons. «L'UGTA a donné un quitus à la politique ultralibérale prônée par le gouvernement et le patronat... et la loi de Finances 2017 a montré ce que veut et peut faire le gouvernement pour les Algériens, cette tripartite ne servira donc à rien», estime notre interlocuteur.

Messaoud Boudina, porte-parole du Cnapest considère, pour sa part, qu'une réunion de la tripartite sans la présence des syndicats autonomes est un non-événement. «La tripartie est un espace de dialogue social, si les véritables représentants des travailleurs en sont exclus, on ne peut pas s'attendre à ce qu'on parle des travailleurs», souligne M. Boudina, en notant que cette 20e tripartite n'apportera rien de plus, mais risque de toucher encore aux acquis des travailleurs. «Le pouvoir d'achat des citoyens s'érode de jour en jour, et ce n'est pas une tripartie dont les participants ne représentent pas les travailleurs qui va y changer quoi que ce soit... Si le gouvernement veut entendre les travailleurs, il n'aura qu'à répondre aux revendications de l'intersyndicale», estime M. Boudina.

El Watan 05/03/2017 : Aokas : La conférence de Younes Adli interdite

La conférence du professeur Younes Adli, qui devait se tenir hier matin au centre culturel d'Aokas autour de son livre *La pensée kabyle*, a été interdite par les autorités. «Sans avancer de motif, la police a assiégé le centre culturel et nous a formellement interdit d'y accéder, alors que nous avions obtenu une autorisation en bonne et due forme du président de l'APC pour la tenue de cette conférence», a indiqué Amara Abderrahmane, président de l'association Azday, organisatrice de l'événement. «Je ne comprends pas comment on peut empêcher un professeur d'université de parler», s'est-il étonné, en se disant «préoccupé» par cette situation. Selon lui, il s'agit de la deuxième conférence de l'association interdite sans motif apparent, après celle de l'écrivain Larbi Ahyoun début janvier. Hier, des militants se sont rassemblés devant le centre culturel d'Aokas pour s'élever contre cette énième atteinte à la liberté d'organisation et d'expression.

M. H.-K.

El Watan 05/03/2017 : L'Etat va-t-il enfin consacrer le droit d'accès à l'information ?

Dans un élan inespéré, le ministère de la Justice vient d'annoncer l'élaboration en cours d'un projet de loi consacrant le droit d'accès à l'information, garanti par la Constitution.

L'annonce, rapportée par l'APS, a été faite mardi par le directeur général des affaires judiciaires et juridiques au ministère de la Justice, Mokhtar Lakhdari.

Ce dernier, s'exprimant devant un parterre de journalistes, à l'occasion d'une visio-conférence animée par la directrice du bureau de la politique d'information au département de la Justice des Etats-Unis, Mme Mélanie Ann Pustay, a précisé qu'outre «les conditions d'accès à l'information, documents et statistiques», le texte fixera «les moyens de recours mis à la disposition du citoyen et les cas de recours à la justice».

Voilà une grande nouvelle pour les militants de la démocratie en Algérie, qui, chacun à son niveau, revendiquent la couverture juridique pour exercer leur droit d'informer l'opinion publique et participer à la lutte contre la corruption. «Je ne peux que me réjouir d'une telle annonce.

On attendait depuis longtemps cette loi, et c'est très positif parce que la liberté de la presse, par exemple, n'a pas de sens sans le droit du journaliste investigateur d'accéder à l'information», estime, dans une déclaration faite à El Watan, l'avocat et ancien président de la Ligue algérienne des droits de l'homme, Boudjemaâ Ghechir.

De son côté, Brahim Brahimi se félicite de l'aboutissement des efforts, notamment des siens, dans le sens de la consécration de ce droit. Pour lui, «ce texte ne peut être qu'en faveur de la démocratie et du citoyen». Le professeur d'université et spécialiste des médias rappelle qu'en mai 1988, bien avant les événements d'octobre, un texte sur le droit du citoyen à l'information avait été adopté, stipulant qu'«une commission pour l'élaboration de ce texte serait instituée», «mais jusqu'à présent il n'y en a pas eu», se désole-t-il.

Liberté d'expression et information

La société civile, la classe politique, les journalistes et les chercheurs universitaires, jusqu'au citoyen lambda ont besoin d'accéder librement aux informations détenues par les institutions. Toute rétention de l'information, exception faite de celle touchant à la vie privée et à la sécurité de l'Etat, relève de la politique autoritaire et antidémocratique. Il ne peut y avoir de démocratie participative sans la garantie, en effet, de la participation des citoyens à la prise de décision et de transparence dans la gestion des affaires publiques. L'Unesco définit le «droit d'accès à l'information» (DAI) comme un droit fondamental de l'individu et de la collectivité de chercher à savoir et de faire savoir ce qui se passe dans la vie publique. L'institution onusienne soutient encore que «la liberté de l'information et la liberté d'expression sont les principes fondateurs d'un débat ouvert et informé. L'association de l'accès à l'information et de la participation des citoyens aux médias ne peut que contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance et d'autonomisation».

Le premier pays à avoir mis en place une telle législation fut la Suède en 1776, voilà près de 250 ans ! Il y a 25 ans (en 1990, seulement 13 pays étaient dotés de législation sur le sujet), la liberté d'information était encore embryonnaire, et depuis, elle a été consacrée dans une grande partie de la planète. L'Unesco se félicite qu'au Maghreb «le décret-loi 41 relatif au droit d'accès à l'information est en vigueur depuis 2011 en Tunisie, tandis que la nouvelle Constitution marocaine reconnaît le “droit d'accès aux informations publiques” dans son article 27». L'Algérie ne fait aujourd'hui que s'aligner sur les lois internationales qu'elle a ratifiées.

L'article 19 de la Convention internationale des droits civils et politiques stipule en effet que «toute personne a le droit à la liberté d'opinion et d'expression ; ce droit doit inclure la liberté d'obtenir, de recevoir et de transmettre des informations et des idées quelles qu'elles soient, sans qu'il n'existe de frontières». Et pour mettre en place les mécanismes nécessaires, l'Etat algérien a choisi de s'inspirer de l'expérience américaine, ce pays étant à l'avant-garde de ceux garantissant l'accès à l'information à ses citoyens. La loi relative au droit d'accès à l'information aux Etats-Unis est en vigueur depuis plus de 50 ans et a fait l'objet de plusieurs amendements, a encore souligné Mme Pustay lors de la rencontre de mardi dernier, ajoutant, à titre d'illustration, que son pays enregistre annuellement 700 000 demandes d'accès à l'information.

Quelles conséquences ?

L'application des lois sur le droit d'accès aux informations confère aux intervenants la force d'exercer leurs droits avec une couverture légale. Elle devient surtout obligeante et contraignante pour les responsables et les institutions. Par conséquent, la rétention d'information devient illégale, ce qui implique en amont la modification de nombreuses dispositions. «A titre d'exemple de ce qui nous attend : il faudra modifier nombre de lois algériennes dont le code pénal, le statut général de la Fonction publique, notamment sur la notion du secret professionnel. Effectivement, si nous obtenons une bonne loi, la rétention de l'information par les agents publics sera interdite. Ces derniers ne sont pas propriétaires des documents ni de l'information qu'ils détiennent en raison de leur fonction, et les citoyens ont le droit d'y accéder et de leur en demander communication», explique Djilali Hadjadj, président de l'association algérienne contre la corruption (AACC). Les journalistes et les militants anticorruption, en premier lieu, ont raison de se réjouir de ce grand pas que le gouvernement veut franchir dans le sens de la mise en conformité des lois avec la Constitution. Les premiers sont fortement dépendants de ce droit pour accomplir convenablement le travail d'investigation.

Quant aux seconds, leur rôle de lanceurs d'alerte contre le fléau de la corruption est nettement plus efficace quand les conditions leur permettent d'obtenir les documents administratifs sur les marchés publics. Reste à savoir jusqu'à quel point le texte en élaboration saura refléter l'esprit «droit-de-l'homme» et consacrer le respect des libertés. «Nous savons que les responsables algériens ne respectent ni la Constitution ni les lois», s'inquiète encore Brahim Brahimi. Pour Djilali Hadjadj, «seules de nouvelles avancées démocratiques, issues de fortes luttes citoyennes, seront à même d'obtenir des acquis pour que la loi sur l'accès à

l'information devienne rapidement une réalité en Algérie. C'est un énorme chantier, législatif et réglementaire notamment, qui pourrait s'ouvrir dès cette année».

Liberté05/03/2017 : L'intersyndicale arrête son programme d'action

Elle annonce la création d'une confédération, l'organisation des marches et des sit-in

En prévision d'un durcissement de la contestation qu'elle engage pour faire aboutir ses revendications, l'intersyndicale autonome a, lors d'une réunion hier au siège du Snapest, à Alger, tracé une feuille de route de ses actions de protestations, qui prévoient notamment une marche et un sit-in national.

Ce plan d'action adopté à l'issue de cette rencontre tenue en présence de seize syndicats représentant différents secteurs de l'administration et de l'économie, consiste, d'abord, en l'installation d'une commission chargée du dossier de la création de la confédération syndicale autonome, le 11 mars prochain. Elle sera suivie, le 31 mars, d'une réunion destinée à faire l'évaluation du recueil de signatures dans le cadre de la pétition pour le retrait de la loi 15-16 portant sur la retraite, qui a été adoptée récemment par l'APN. Le 8 avril, ce sera au tour de l'organisation d'une journée d'étude portant sur le code du travail, qui servira à synthétiser les propositions des syndicats autonomes et avoir ainsi "le même son de cloche" face au ministère du Travail, a indiqué Meziane Mériane, le coordinateur national du Snapest. Au plan des actions sur le terrain, l'intersyndicale prévoit un sit-in et une marche nationale, dont la date et le lieu seront annoncés à l'issue de la prochaine rencontre qui se tiendra le 1er avril 2017, a ajouté notre source.

Les membres de l'intersyndicale ont mis à profit cette rencontre pour condamner le licenciement arbitraire de leurs camarades syndicalistes de la Sonelgaz et des Postes et Télécommunications, et que leurs directions respectives refusent de réintégrer en dépit de décisions de justice en leur faveur.

Décision a été prise de saisir le ministère du Travail pour qu'il intervienne en vue de leur réintégration dans leur poste. Les syndicats autonomes réunis ont également dénoncé "l'ingérence dans les affaires des syndicats autonomes et les dépassements ayant eu lieu dans l'université, particulièrement, à l'encontre des étudiants en pharmacie", et condamné "la méthode de contact avec les syndicats" de la part du ministre du Travail, "qui invite certains, contrairement à d'autres".

Après avoir dressé un "bilan positif" de ses actions antérieures, notamment la marche nationale du 25 février dernier à Tizi Ouzou et la journée d'étude sur la non-constitutionnalité du projet de code du travail, l'intersyndicale a abordé son exclusion de la prochaine tripartite, qu'elle qualifie d'ailleurs de "non-événement", eu égard au fait qu'elle se tient en une demi-journée seulement.

"Notre exclusion de la prochaine réunion tripartite (gouvernement-patronat-UGTA), démontre qu'ils n'ont pas de volonté de nous associer", a indiqué, à ce sujet, M. Mériane en rappelant que lors de la rencontre avec le ministère du Travail, il avait déclaré que la tripartite allait être "le baromètre de tout ce qu'ils viennent de dire, est-ce qu'ils vont tenir leur engagements ou non ? Et voilà que la tripartite arrive et que nous en sommes exclus. Cela prouve que le dialogue dont ils parlent était destiné uniquement à gagner du temps".

AMAR R.

Liberté05/03/2017 : Un rassemblement contre le déni de liberté

“Protester contre le déni de liberté”, “Exiger la libération immédiate des détenus politiques, d’opinions et de confessions” et “Pour le respect des droits politiques et sociaux” sont autant de mots d’ordre du rassemblement organisé, hier, à la place Saïd-Mekbel de Béjaïa, par la section locale du Forum social algérien (FSA), créée le 13 janvier dernier à Oran. Regroupant plusieurs associations, syndicats autonomes, Ligues des droits de l’Homme, mouvements sociaux, dont le Comité de solidarité aux travailleurs, Comité national pour la défense des droits des chômeurs, Conseil des lycées d’Algérie, café littéraire de Béjaïa..., ce nouveau cadre organisationnel se veut un prolongement de l’ONG dénommée “Forum social mondial (FSM)”.

“Fruit de diverses rencontres entamées des mois auparavant, le FSA, réunissant à Béjaïa de nombreuses dynamiques algériennes, a relevé et dénoncé la situation périlleuse du pays au niveau politique, notamment le non-respect des libertés et des droits humains. Une situation accentuée par des lois instituant l’inégalité dans le genre et des lois et décisions sur le plan social et économique, qui compliquent davantage la vie des Algériens, déjà bien éprouvés”, a lancé, d’emblée, Hocine Boumedjane, responsable du centre d’information et de documentation des droits de l’Homme (CDDH) de Béjaïa, lors de son intervention.

Sur un ton virulent, Kader Sadji, ancien journaliste et l’un des animateurs du café littéraire, s’en prendra au ministre des Affaires religieuses, Mohamed Aïssa, qu’il qualifiera de “premier intégriste du pays”, lui qui veut “éradiquer” la secte religieuse des Ahmadis, sous prétexte que ses membres sont des “intégristes”. Or, poursuit-il, les Ahmadis constituent une menace sérieuse au rite malékite dont se réclame l’État algérien.

Le vice-président de la Laddh, Saïd Salhi, tonnera : “L’heure est vraiment grave”, tout en ajoutant : “Tous les espaces de libertés sont attaqués.” “Nous assistons quotidiennement à des interpellations de blogueurs, de journalistes, de syndicalistes et autres militants de la mouvance démocratique, pour le seul tort d’exprimer une opinion différente”, a-t-il déploré, citant les cas de “Slimane Bouhafs, des détenus du M’zab, dont le Dr Fekhar, qui croupissent toujours en prison”.

Invitée à prendre la parole, la jeune Tilelli Bouhafs, fille du détenu Slimane Bouhafs, un chrétien, condamné par la justice pour “offense à l’islam”, appellera les responsables de l’institution judiciaire à “arrêter et emprisonner ceux qui dilapident l’argent du peuple et pillent les richesses du pays”, au lieu de “s’attaquer aux militants des libertés démocratiques”.

De son côté, Djamel Atta, un ancien élu à l’APW de Béjaïa, réitérera les principales revendications du FSA, notamment “le respect des droits d’opinion, d’expression et de culte”, “l’arrêt de la répression sous toutes ses formes et le respect inconditionnel des droits des personnes emprisonnées”, “le rejet des lois scélérates qui menacent les fondements de la République”, “la satisfaction pleine et entière des revendications légitimes des étudiants...”

KAMAL OUHNIA

Liberté 05/03/2017 : Le Cnes appel à sauver l'université



Les enseignants affiliés au Conseil national de l'enseignement supérieur (Cnes) de l'université Akli-Mohand-Oulhadj de Bouira, comptent enfin réagir à la situation dramatique dans laquelle se trouve cette université. Ainsi, dans un communiqué rendu public, le Cnes de Bouira appelle à "sauver l'université" et prévoit d'organiser un sit-in devant le siège du rectorat, ce lundi, afin de dénoncer le climat d'insécurité et les grèves à répétition qui ébranlent la faculté de Bouira. Certains enseignants interrogés font état de leur "ras-le-bol" face à la déliquescence de l'université algérienne en général et celle de Bouira en particulier.

Pour rappel, le 23 janvier dernier, plusieurs dizaines d'enseignants et de travailleurs de l'université Akli-Mohand-Oulhadj de Bouira se sont rassemblés au niveau du rectorat, afin de dire "halte à la violence" et dénoncer le "harcèlement" dont ils se disent être victimes. Il est vrai que l'université Akli-Mohand-Oulhadj de Bouira est à la merci des syndicats estudiantins.

Quant aux motifs prétendus de ces grèves, ils sont saugrenus. Paralyser toute une université pour une portion de fromage au petit-déjeuner, ou encore le manque de transport universitaire sur une distance de dix kilomètres, tels sont les "revendications" de certains mouvements estudiantins à Bouira. "Cela fait trois mois que nous sommes en grève, dont j'ignore encore les réelles motivations", dira une étudiante en 2e année de droit.

Quant aux agressions, elles sont devenues monnaie courante à l'université de Bouira. La semaine passée, un étudiant du département de langue et culture amazighes (DLCA) a été violenté par des étudiants, membres l'Union générale des étudiants libres (Ugel).

R. B

Liberté 05/02/2017 : Benflis dénonce “les dérives répressives” du régime



Cette situation renvoie, selon cette formation, “l’image d’un régime politique luttant désespérément pour sa survie et qui ne dispose plus, pour ce faire, que de l’ultime recours à l’arbitraire et à la répression”.

Le bureau politique de Talaie El-Houriat a vivement dénoncé, hier, la vague de répressions politiques entreprises par le pouvoir en place et visant diverses catégories de la société, tout en mettant en garde contre les conséquences néfastes pour la nation de “ces dérives répressives”.

Le long communiqué, rendu public hier à l’issue de la réunion mensuelle ordinaire de cette instance du parti d’Ali Benflis, consacre, en effet, de larges extraits aux nombreuses atteintes aux libertés individuelles et collectives constatées ces derniers mois dans le pays et qui sont, selon cette formation, “potentiellement dangereuses dans un contexte de faiblesse et de vulnérabilité de l’État, d’un régime politique en perte de crédibilité et de confiance et d’une société gagnée par l’angoisse et le désespoir face à des horizons bouchés politiquement, économiquement et socialement”. Le BP de Talaie El-Houriat, qui rappelle que la politique oppressive en question a touché toutes les catégories de la population, assure désapprouver ce comportement des institutions à l’égard des acteurs politiques, syndicaux, de la société civile, de la presse et de “toutes les forces vives de la nation”, déplorant, dans la foulée, “l’inertie, l’immobilisme et revendiquant légitimement le renouveau et le changement”. Le parti d’Ali Benflis considère, d’ailleurs, que “le pluralisme politique protégé contre l’arbitraire et les abus, le pluralisme médiatique préservé des pressions et des intimidations, le pluralisme dans la société civile prémunit contre toutes les formes d’instrumentalisation par le pouvoir en place, sont les marques distinctives de l’État de droit, et en tant que tels, ils constituent les composantes indispensables de la modernisation du système politique national”.

Dans ce communiqué, visiblement inspiré par les graves et multiples atteintes aux libertés politiques d’opinion, d’expression et syndicales, enregistrées dans un contexte préélectoral qui dicte, en principe, de garantir une atmosphère apaisée, Talaie El-Houriat relève “avec

beaucoup de regrets l'intransigeance grandissante du pouvoir politique quant à l'exercice du droit de manifestation pacifique”.

Tout en exprimant sa solidarité “pleine et entière” aux mouvements syndicaux nationaux “dans leur juste cause visant à exercer leurs droits constitutionnels, à promouvoir les droits légitimes de leurs membres et à obtenir la reconnaissance de leur représentativité avérée de larges couches du monde du travail”, le BP de Talaie El-Houriat tient à rappeler que le droit de manifestation pacifique est constitutionnellement garanti. “Sa violation, insiste ce parti, relève de l'arbitraire et de l'abus de pouvoir de même qu'elle confirme la volonté du pouvoir en place d'agir en dehors des limites de la Constitution dont il est pourtant le protecteur et le garant.” Le parti d'Ali Benflis tient à mettre en exergue ce qui s'est passé récemment dans plusieurs établissements universitaires, notamment à l'Université Alger 3, où la violence physique et morale contre les enseignants et les étudiants a tout simplement été banalisée, plongeant la communauté universitaire dans un désarroi incommensurable. Le bureau politique, qui constate ainsi avec une profonde préoccupation “l'irruption de la violence dans nos universités qui est parvenue aux limites inadmissibles de l'atteinte à l'intégrité physique des professeurs et des étudiants”, tient à dénoncer “l'apathie et l'indifférence des pouvoirs publics face aux développements de cette situation particulièrement grave dont sont victimes les élites nationales d'aujourd'hui et de demain”. Le parti d'Ali Benflis considère, enfin, que ces dérives répressives “renvoient l'image d'un régime politique luttant désespérément pour sa survie et qui ne dispose plus, pour ce faire, que de l'ultime recours à l'arbitraire et à la répression”. Le BP de Talaie El-Houriat s'est, par ailleurs, intéressé à la situation sécuritaire du pays à l'aune des dernières évolutions enregistrées en la matière, avec notamment l'élimination de plusieurs terroristes et l'attentat manqué de Constantine. Pour cette formation politique, la recrudescence des activités terroristes “lâches et criminelles” révèle “la persistance de la menace que ce fléau fait peser sur la sécurité de la nation”.

Hamid Saïdani

Liberté 06/03/2017 : L'exclusion des syndicats autonomes assumée

Le ministre du Travail, Mohamed El-Ghazi (à droite), hier, en conférence de presse. ©APS



Selon le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, l'UGTA est l'unique interlocuteur du gouvernement à ce niveau de dialogue social et économique.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed El-Ghazi, s'est montré catégorique, hier, lors d'une conférence de presse qu'il a animée en marge des travaux de regroupement des directeurs des agences Cnas. Les syndicats autonomes ne participeront pas à la 20e tripartite qui réunira, aujourd'hui, à Annaba, le gouvernement, le patronat et théoriquement les partenaires sociaux représentatifs des travailleurs dans différents secteurs. Pour le membre du gouvernement, ces entités syndicales, libres de toute chapelle politique ou institutionnelle, ont des missions et des prérogatives limitées qui ne leur permettent pas d'être associées à un dialogue social de haut niveau. "Ils ont des missions limitées à des discussions autour de revendications socioprofessionnelles. Ils ne peuvent pas aborder un dialogue d'ordre économique", a expliqué Mohamed El-Ghazi. Il a précisé, pour ne point être hors sujet, que la tripartite examinera essentiellement les options économiques qui aideront l'Algérie à "surmonter la crise des cours du pétrole". Dès lors, les pouvoirs publics considèrent l'UGTA comme l'unique interface avec le monde du travail. Il a rejeté, ainsi, sans aucune équivoque, l'une des revendications principales des syndicats autonomes, soit la participation aux différentes réunions tripartites. Les arguments du ministre du Travail sont-ils irréfutables ? Au plan règlementaire, rien ne justifie la suprématie de l'UGTA par rapport aux syndicats autonomes dans un dialogue social quel qu'il soit. Dans l'absolu, le rôle d'un syndicat est de défendre les intérêts des travailleurs qu'il représente. Il n'est dit nulle part que les missions de la Centrale syndicale sont plus larges que celles des syndicats autonomes. Il n'est pas prouvé, non plus, que l'influence réelle de l'Union générale des travailleurs algériens est plus grande. La différence est perceptible ailleurs, soit sur la capacité de la direction de la Centrale syndicale, avec, à sa tête, l'inamovible Abdelmajid Sidi-Saïd, à épouser dans le fond — avec, quelquefois, une superficielle opposition de façade — les positions du gouvernement. Dans une tripartite réglée par anticipation, des représentants syndicaux sans chapelle risqueraient de constituer un grain de sable qui bloquerait la machine. Évoquant l'avant-projet de révision du code du travail, qui date de 1990, Mohamed El-Ghazi

a rappelé que 65 syndicats sont enregistrés par les services du département ministériel qu'il administre. 35 ont déjà été sollicités pour examiner la mouture élaborée par le ministère et émettre des propositions d'amendement. "Cela ne veut pas dire que les autres sont exclus de la concertation autour de ce projet de texte. Le secrétaire général du ministère a été instruit de prendre attache avec eux et de débattre du document", a-t-il indiqué, avant de conclure en disant que "le gouvernement est ouvert à toute proposition susceptible d'améliorer les conditions des travailleurs. Nous et les syndicats ne sommes pas des adversaires".

Souhila Hammadi

Liberté 06/03/2017 : Les 26 propositions de l'UGTA déjà approuvées par l'Exécutif



Siège de l'Union générale des travailleurs algériens. ©Archives Liberté

La Centrale syndicale suggère la création d'un conseil consultatif en matière de partenariat public-privé.

La réunion tripartite d'aujourd'hui sera sanctionnée en partie par des mesures proposées par l'UGTA et approuvées par le gouvernement et le patronat. "Il s'agit de 26 propositions qui regroupent 109 actions. Ces propositions ont été remises au Premier ministre Abdelmalek Sellal. Ils ont reçu l'aval du gouvernement et du patronat", a indiqué, à Liberté, Achour Telli, membre de la direction de l'UGTA. Le document de l'UGTA, qui consigne ces propositions et ces 109 actions, s'articule autour des axes suivants : l'amélioration de l'environnement de l'entreprise, la promotion de l'investissement, l'amélioration des performances de l'administration économique, le commerce extérieur, le foncier économique et industriel, la promotion des petites et moyennes entreprises, la promotion et la protection de la production nationale, les exportations hors hydrocarbures.

Parmi ces mesures, l'UGTA a proposé de renforcer le guichet unique, un outil de facilitation et d'accompagnement de l'investissement, de mettre en place un conseil consultatif en matière de partenariat public-privé. Elle suggère de doter les administrations économiques de tous les pouvoirs afin qu'elles accomplissent efficacement leurs missions à l'échelle locale. Par ailleurs, l'UGTA a proposé au gouvernement que la tripartite n'aborde pas deux questions : le pouvoir d'achat et le code du travail. Concernant le premier point, la Centrale syndicale a préparé une enquête sur l'impact de la loi de finances sur le pouvoir d'achat des Algériens. Elle préfère présenter cette étude une fois affinée en juillet prochain. Raison : elle veut avoir plus de recul en observant sur une durée de six mois l'impact des flambées des prix actuels sur le pouvoir d'achat des citoyens. Quant à la mouture du code du travail rédigée récemment par le gouvernement, elle ne semble pas approuver toutes ces dispositions. Elle demande à ce que certains de ses articles soient modifiés. Il n'est pas logique, en revanche, que la question du pouvoir d'achat, qui préoccupe la majorité des travailleurs, ne soit pas abordée et que la Centrale syndicale qui est censée défendre les intérêts des salariés demande que ce point ne soit pas discuté. D'autant que la réalité de la hausse significative de l'inflation ces derniers temps inquiète les

salariés. En effet, les prix des produits de large consommation ont connu des hausses importantes en janvier et février dont la source principale concerne les dysfonctionnements du marché, notamment la généralisation de pratiques spéculatives à l'échelle du pays sans que le gouvernement réagisse. L'Exécutif est allé également puiser dans la poche des salariés pour renflouer ses caisses en situation de baisse des ressources financières du pays. Alors que des mesures plus pertinentes auraient pu être prises, telles que la lutte contre les surfacturations, contre l'évasion fiscale dans l'import-import et dans les transactions immobilières (sous déclarations), une meilleure appréhension de l'assiette fiscale en légalisant notamment l'informel et une meilleure collecte de l'impôt. Toutes ces questions ne seront sans doute pas abordées par la 20e tripartite, qui écarte ainsi l'essentiel des préoccupations des travailleurs.

K. Remouche

Liberté 06/03/2017 : “Pouvoir d’achat : pas à l’ordre du jour”

La 20e tripartite qui s’ouvre aujourd’hui sera centrée sur l’évaluation de la mise en œuvre des mesures décidées lors de la précédente tripartite, a confié un responsable de l’UGTA. Les trois partenaires gouvernement-UGTA-patronat présenteront chacun un bilan des actions concrétisées depuis la 19e tripartite qui s’est tenue le 5 juin 2016 à Alger. La 20e tripartite sera écourtée en raison de la visite prévue dans l’après-midi du Premier ministre Abdelmalek Sellal au complexe sidérurgique d’El-Hadjar où il assistera au redémarrage du haut-fourneau numéro 2, prélude à la reprise de la production d’acier d’Imettal. “Elle sera ouverte par une allocution du chef de l’Exécutif sans doute en partie, nous semble-t-il, sur l’exécution du cadrage budgétaire contenu dans le nouveau modèle économique présenté lors de la 19e tripartite. Lui succédera à la tribune au cours de la matinée le ministre de l’Agriculture. Le ministre de l’Industrie et des Mines, Abdeslam Bouchouareb, présentera par la suite une communication intitulée ‘Les réalisations et les perspectives de l’investissement’”, a déclaré le ministre du Travail, Mohamed El-Ghazi, hier à la Chaîne I de la Radio nationale. La 20e réunion tripartite abordera également le processus de partenariat public-privé. Une orientation que semble privilégier le gouvernement Sellal pour contribuer à surmonter la crise financière que vit le pays. En effet, le partenariat public-privé est considéré comme l’une des alternatives au financement des investissements publics par le Trésor. La rencontre examinera également la question traditionnelle de la promotion et de la protection de la production nationale. Une problématique brûlante. En effet, l’Exécutif se trouve contraint de mettre en œuvre une politique de substitution aux importations pour pouvoir atteindre ses objectifs de cadrage budgétaire contenus dans le nouveau modèle économique de croissance et de parvenir ainsi à conserver à l’horizon 2019, 100 milliards de dollars de réserves en devises. Autre casse-tête qui sera abordé : les différents mécanismes de consolidation et de financement de l’équilibre des caisses de retraite. Avec les départs massifs à la retraite en 2016 et ceux prévus en 2017, l’équilibre financier des caisses de retraite pourrait être menacé en l’absence d’une dynamique d’investissement créatrice de nombreux emplois. En revanche, sur proposition de l’UGTA, le pouvoir d’achat et le code du travail ne seraient pas à l’ordre du jour si cette suggestion est retenue. Sur ce dernier point, le ministère du Travail attend les propositions des syndicats autonomes et de l’UGTA en vue d’enrichir l’amendement au code du travail, une mouture élaborée par le gouvernement. À noter que la 19e tripartite avait abordé également les questions de la mise en œuvre du pacte économique et social ainsi que les systèmes de retraite.

K. Remouche

El Watan 06/03/2017 : A quoi sert de débattre avec un gouvernement partant ?



Au menu de cette importante instance de concertation, de nombreuses questions qui agitent les sphères économique et sociale (retraite, déclin du pouvoir d'achat, protection de la production nationale, etc), mais aussi et surtout, la présentation par le Premier ministre du très attendu nouveau modèle de croissance économique visant à créer les conditions d'émergence d'une base industrielle moderne et compétitive en mesure de sortir le pays de sa dépendance des seules recettes d'hydrocarbures.

Si l'ambition de sortir du marasme une industrie en grande partie déclassée et laminée par les importations est louable, le challenge ne sera évidemment pas facile à gagner dans les conditions de gouvernance actuelles et plus précisément les entraves législatives et institutionnelles particulièrement lourdes, qui prévalent aujourd'hui encore en Algérie.

Des entraves que le gouvernement connaît bien mais qu'il n'a, pour diverses raisons, jamais voulu lever, comme s'il souhaitait maintenir en l'état cet environnement contraignant pour les entrepreneurs mais très favorable pour les autorités qui peuvent lever ou maintenir ces obstacles au gré des clientèles et des arrière-pensées politiques. Cette manière de gérer l'économie est une constante du système politique algérien. Une constante que le gouvernement ne souhaite certainement pas changer tant elle lui permet d'avoir une emprise sur les entrepreneurs publics et privés, qu'il peut «couler» ou faire prospérer, selon son bon vouloir.

Marasme dans l'industrie

C'est pourtant sur le terrain économique, et tout particulièrement la reprise en main d'une industrie en phase de désertification, que cette vingtième tripartite est attendue. Sa reprise en main est en effet devenue urgente et vitale au regard du déclin des recettes d'hydrocarbures et de la nécessité de répondre à une demande sociale fortement exacerbée par un «baby-boum» sans précédent (plus d'un million de nouveau-nés par an). La tâche n'est évidemment pas facile, car il s'agit non seulement de remettre à flot le potentiel industriel public, qui dispose des plus importants actifs productifs du pays, mais aussi et surtout d'être capable d'impulser une dynamique favorable à la promotion de nouveaux investissements privés. Pour un gouvernement qui ne durera dans le meilleur des cas que 2 mois (les élections législatives sur la base desquelles sera formé le prochain gouvernement se tiendront en avril 2017), la mise en œuvre d'un nouveau modèle de croissance économique à aussi brève échéance est, à l'évidence, un pari impossible à tenir.

La tâche du gouvernement sera d'autant plus difficile qu'il doit consacrer une bonne partie de son énergie et de son temps à démanteler ne serait-ce qu'une partie du dispositif législatif et réglementaire qui a engendré le marasme de l'industrie algérienne. Une industrie qui, comme on le sait, enregistre depuis ces 15 dernières années un déclin continu de ses taux de croissance. Le démantèlement du dispositif en question sera d'autant plus difficile à effectuer qu'il a été imposé en 2009 par le président Bouteflika, que l'on sait très susceptible lorsqu'il s'agit de remettre en cause ses décisions.

Ce sont, en effet, certaines dispositions insérées sur ordre du chef de l'Etat dans la loi de finances complémentaire pour l'année 2009 et celles qui allaient suivre en 2010 et 2011, qui ont précipité le déclin du secteur productif, en ouvrant la porte aux importations et en compliquant toutes les initiatives (privatisation, partenariat, investissements directs étrangers, complication pour les importations d'inputs, facilités pour les importations, etc.) susceptibles de donner un second souffle à ce secteur en perdition. L'arrêt du processus de privatisation, la généralisation du credoc à toutes les opérations d'importation, la détention obligatoire par les entreprises algériennes de la majorité du capital dans les sociétés mixtes figurent parmi les mesures qui ont causé le plus de préjudices aux entreprises industrielles.

Certaines de ces décisions (cas du credoc) ont certes été tout récemment abrogées, mais le dispositif législatif reste encore globalement très contraignant. D'autres réformes sont nécessaires pour améliorer de façon satisfaisante l'environnement des affaires. Le système politique algérien étant basé sur le pouvoir exclusif du président de la République (régime ultra présidentiel), il n'est évidemment pas possible pour le Premier ministre de déroger de sa propre initiative aux décisions prises par le tout puissant chef de l'Etat.

Quand bien même il prendrait le risque d'effectuer quelques réglages, il n'osera certainement pas s'aventurer à remettre en cause les directives centrales imposées par le président de la République, comme par exemple l'autorisation administrative préalable pour les gros investissements privés et la règle du 49/51 pour les investissements étrangers, à supposer que le président de la République accepte les modifications législatives que son Premier ministre souhaiterait engager dans le cadre du nouveau modèle de croissance économique, leur mise en œuvre demanderait de longs mois dont on ne peut à l'évidence disposer ce gouvernement, appelé comme nous l'écrivions plus haut, à disparaître à brève échéance sans doute avec toutes les bonnes intentions promises.

Il est bon de rappeler qu'à quelques rares exceptions près, tous les chefs de gouvernement qui se sont succédé à la tête du pays depuis 1990 ont affirmé vouloir faire du redressement industriel, leur première priorité, mais n'ont réussi au bout du compte qu'à déstructurer encore davantage le tissu industriel existant, à coups de réformes conçues en vase clos qu'ils n'auront, de surcroît, jamais le temps de mettre en œuvre. Tous les programmes de relance économique, y compris ce dernier modèle de croissance proposé par le gouvernement de Abdelmalek Sellal, sont en réalité basés sur le mythe selon lequel le potentiel industriel algérien serait très important, même s'il rencontre quelques difficultés, qu'il conviendrait seulement de régler au moyen de mesures techniques et financières.

En réalité, le tissu industriel algérien, sur lequel nos gouvernants ont toujours souhaité organiser la relance économique, est non seulement faible mais en grande partie déclassé, car acquis dans les années 1970 et 1980. Il n'est aujourd'hui composé que de 1200 entreprises publiques, toutes empêtrées dans d'inextricables difficultés financières et managériales, et d'environ 250 000 petites entreprises privées de production en grande partie très jeunes et sans envergure, qui éprouvent d'énormes difficultés à se maintenir en vie.

Exténués par les efforts surhumains que requiert l'activité industrielle dans un pays qui ne parvient pas à améliorer son environnement des affaires, bon nombre d'industriels ont de surcroît fait le choix de changer d'objet social pour s'installer dans le confortable créneau de l'importation et de la revente en l'état. Tous ces blocages font qu'aujourd'hui il ne reste pratiquement plus rien de ce potentiel. La situation risque même d'empirer dans les toutes prochaines années en raison de la désertion du secteur industriel par les quelques opérateurs restants, de plus en plus nombreux à investir dans les divers créneaux du commerce lucratif. D

e 2010 à ce jour, l'Algérie aurait en effet perdu un peu plus de 50 000 PME industrielles pendant que le nombre des sociétés de négoce progressait, passant d'environ 12 000 entités en 2003 à environ 55 000 aujourd'hui. Cette inquiétante tendance à la désindustrialisation est du reste confirmée par une enquête de l'ONS qui fait état d'une très nette prédominance (plus de 90%) des petites entreprises de commerce et de services, par rapport aux unités des secteurs de l'Industrie et du BTP, réduites à portion congrue. Les entreprises industrielles publiques ont, quant à elles, été rendues exsangues par l'interdiction qui avait été faite, dans le milieu des années 1990, d'investir dans la modernisation, l'accroissement et la réhabilitation de leurs équipements. Les usines, pour la plupart acquises il y a plus de 30 ans, ont ainsi eu le temps de vieillir et d'être passées de mode, au moment où la technologie et l'innovation progressaient à grands pas à travers le monde.

Le poids du politique

La reprise des unités industrielles publiques par des opérateurs privés algériens ou étrangers n'ayant, pour diverses raisons, jamais été opérées massivement, comme prévu au milieu des années 1990, leurs vieux actifs industriels ont fini par être technologiquement déclassés. Les grands pôles industriels publics des années 1970 ont commencé à péricliter dès la fin des années 1980, tandis que le secteur privé, encore fragile et empêtré dans les méandres de la bureaucratie, a du mal à prendre le relais. Les institutions étatiques créées au début des années 2000, à l'effet de donner de nouveaux ressorts à l'industrie nationale (ANDI, Calpi), se confineront malheureusement dans le simple rôle de collecteurs d'intentions d'investir, chargées de tenir les statistiques de projets qui ne dépasseront pas, dans la majorité des cas, le stade de la déclaration d'intention.

L'Agence nationale pour le développement de l'investissement (ANDI) et le Conseil national de l'investissement (CNI), qui seront créés quelques années plus tard dans le but de promouvoir les gros investissements, ne feront guère mieux. A bien des égards, le CNI se comportera beaucoup plus comme un prédateur d'investissements qu'un facilitateur. Le nombre de projets d'envergure qui ont sombré dans le trou noir de cette institution est considérable.

Le montant global des investissements en attente d'autorisation dépasserait en effet allégrement les 15 milliards de dollars, selon une estimation du Forum des chefs d'entreprise (FCE) datant de 2008, qui cite, entre autres gros projets bloqués par le CNI, des complexes pétrochimiques, métallurgiques, des cimenteries privées, de grandes infrastructures touristiques et hôtelières, un port d'envergure continentale à Cap Djinet, des usines de montage d'automobiles et d'importants projets agro-industriels.

Certes, quelques-uns de ces projets ont récemment été débloqués (cimenteries, usines d'assemblage automobiles, etc.), mais de grands investisseurs, comme Issad Rebrab, continuent aujourd'hui à s'en plaindre en choisissant, de guerre lasse, d'investir dans d'autres pays. Le même problème se pose pour les investissements que devaient promouvoir des entreprises publiques, soumises au visa préalable du Conseil des participations de l'Etat (CPE). Là aussi, ce sont des dizaines de projets industriels que souhaitaient réaliser des entreprises publiques, seules ou en partenariat avec des opérateurs privés algériens et étrangers, qui végètent, pour certains, depuis plusieurs années.

C'est pourquoi, d'aucuns pensent que plutôt que de palabrer sur un nouveau modèle de croissance économique que l'actuel gouvernement n'aura jamais le temps de mettre en application, les acteurs de la prochaine Tripartite seraient plus avisés de forcer la main au CNI présidé par le Premier ministre, à donner son aval à tous ces grands projets bloqués à son niveau. L'UGTA et les organisations patronales, présentes à la prochaine Tripartite, feraient également œuvre utile en exigeant la suppression de l'autorisation préalable d'investir que l'Algérie est le seul pays au monde à pratiquer, tous les autres se contentant d'une simple déclaration préalable. Si elles venaient à être arrachées au gouvernement, ces mesures concrètes seront de nature à booster considérablement l'industrie algérienne.

Nordine Grim

El Watan 06/03/2017 : Des associations hôtes du wali d'Alger



Que ce soit pour les enfants, pour les personnes en difficulté, pour les personnes malades, ou même pour les femmes, les associations algéroises activent la main dans la main pour aider ces personnes dans le besoin à retrouver une vie équilibrée, même si la tâche s'avère parfois ardue.

Jeudi matin a été l'occasion pour toutes ces associations de se retrouver au niveau de la wilaya d'Alger, plus exactement au siège de l'ex-CPVA, afin de débattre ensemble de points qui touchent aujourd'hui de nombreuses familles. Les intervenants ont parlé de l'insertion sociale de la femme en difficulté, l'inclusion des enfants autistes en milieu scolaire, et d'autres thèmes tous aussi complexes les uns que les autres.

Quelques instants avant l'intervention du wali d'Alger, Abdelkader Zoukh, nous avons rencontré quelques présidents et présidentes d'association invités par le wali afin de débattre en parfaite communion sur les thèmes à traiter. Nous avons rencontré Sid Ali Labadi, président de l'Association protection des mineurs et de l'insertion sociale de la wilaya d'Alger, qui était présent à cette rencontre. «Cet événement est déjà une première dans son genre et c'est une excellente initiative», dit-il, tout en indiquant : «En tant que président d'une association qui se charge de l'insertion et de la protection des mineurs, on va aborder quelques sujets avec le wali et la directrice de la DAS concernant les mineurs délinquants et surtout l'insertion des filles mineures. Nous allons demander la réalisation d'un centre de rééducation, car il faut savoir qu'un centre pareil n'existe pas et c'est ce qui nous manque dans notre travail. La création de ces centres aiderait les filles mineures, qui ont eu des démêlés avec la police ou la gendarmerie, à retrouver un équilibre.»

Ce dernier mentionne également que le centre qui existe jusqu'à présent est celui de Blida : «C'est pour cette raison que nous allons demander à la directrice de la DAS de rouvrir le centre de Birkhadem. Notre but est d'aider ces jeunes filles rejetées par leurs familles et qui sombrent parfois dans des pratiques controversées.» M. Labadi conclut en abordant un sujet sensible, même tabou : «Nous allons également aider les filles mineures, âgées entre 15 et 17 ans, qui se retrouvent enceintes. Elles sont jetées à la rue, abandonnées par leur famille, et c'est pour cette raison qu'il leur faut un soutien.» Mme Ammour Aziza, en qualité de

présidente de l'association Espoir enfants, qui travaille pour l'accompagnement de l'enfant handicapé, ainsi que sa famille, était également présente à la rencontre.

Elle mentionne que son association «accepte tous types de maladies qui touchent les enfants». «Les maladies sont aussi variées que les appellations qui existent. Etant mère d'un enfant malade décédé à l'âge de 8 ans, j'ai décidé de créer cette association afin de venir en aide à ces enfants ainsi qu'à leur famille, qui, parfois, ne savent pas comment gérer un enfant atteint de trisomie, d'autisme ou d'une autre maladie handicapante.

C'est pour cette raison que nous œuvrons à cette tâche et nous proposons de nombreux ateliers, comme la prise en charge orthophonique et psychologique, des ateliers de psychomotricité fine, c'est-à-dire la prise de conscience du corps», rapporte Mme Ammour. D'autres activités sont également organisées par l'association afin d'offrir aux enfants une chance d'avenir, mais comme dans toutes les bonnes actions, les associations rencontrent de nombreux problèmes et des difficultés également toutes aussi ardues les unes que les autres. «Il faut constamment se battre pour ces enfants handicapés, il faut militer et j'ai l'impression qu'il faut mendier pour avoir des subventions et pour avoir aussi leur droit», conclut notre interlocutrice son intervention à notre micro, tout en nous invitant à venir à la rencontre de ces enfants durant les activités que l'association organise.

En marge de cette conférence, toutes les associations présentes, qu'elles travaillent pour l'enfance, la femme, ou le handicapé, espèrent améliorer un temps soit peu les conditions difficiles de ces catégories de citoyens.

Rachid Larb

El Watan 07/03/2017 : En colère, les professionnels interpellent les pouvoirs publics

Les agences de tourisme de Tamanrasset alertent, par le biais de leur association, les pouvoirs publics sur les «graves problèmes» auxquels elles sont confrontées depuis quelques mois, notamment les interdictions imposées aux groupes de touristes qui viennent en Algérie avec des visas, mais aussi des circuits préalablement validés par les autorités.

Samedi dernier, le blocage, par les gendarmes, d'une délégation de l'Union européenne au sommet de l'Assekrem a failli tourner à l'incident diplomatique. Après l'échec de la réunion avec le wali, les professionnels du tourisme ont écrit au ministre de tutelle. C'est un homme en colère et très déçu qui nous a parlé au téléphone, à sa sortie du bureau du wali de Tamanrasset. Le secrétaire général de l'Association des agences de tourisme de Tamanrasset, Abdelkrim Benabdelkrim, se dit «très inquiet» des mesures imposées par les services de sécurité, depuis quelque temps, aux groupes de touristes qui viennent dans la région.

Samedi dernier, la sortie d'une délégation officielle de l'Union européenne, qui était en mission de travail, a failli tourner à l'incident diplomatique. «C'était le dernier jour de travail de cette délégation de cinq Espagnols qui devaient prendre l'avion du retour durant la nuit de samedi à dimanche. Une sortie à l'Assekrem a été organisée et, après le coucher du soleil et les prises de photos, la délégation a été empêchée par les gendarmes de reprendre la route. Ordre a été donné pour qu'elle passe la nuit sur place. Or, cela n'était pas prévu dans le programme.

La délégation devait rejoindre directement l'aéroport après la sortie. Les gendarmes ont confisqué les papiers des accompagnateurs ainsi que les clés des véhicules tout-terrain. Deux membres de la délégation n'ont pu contenir leur colère. Ils ont décidé de prendre la route à pied, mettant les gendarmes dans une situation embarrassante. Devant l'entêtement des deux Espagnols à poursuivre leur marche, les gendarmes ont fini par céder en remettant les clés aux accompagnateurs pour rejoindre l'aéroport.

L'affaire a fait tache d'huile, suscitant la réaction de nombreuses agences de tourisme qui, depuis des mois, font face à des interdictions qui ne sont nullement prévus par la loi», déclarent des sources locales. Joint par téléphone, Abdelkrim Benabdelkrim regrette que la situation du tourisme, «qui nourrit une bonne partie de la population, se dégrade de la sorte». Il explique : «Après la visite du ministre du Tourisme en novembre dernier et sa décision de rouvrir les trois plus importants sites touristiques à Tamanrasset, il y a eu un vent de dynamisme qui a donné espoir aux professionnels du tourisme dans la région.

Mais les tracasseries causées par une escorte obligatoire de gendarmes bien armés, nous ont porté de sérieux préjudices. Elles nous ont mis en situation d'illégalité vis-à-vis des touristes qui réclament, à juste titre d'ailleurs, l'application stricte des clauses du contrat les liant aux agences de voyages. Clauses, qui consistent en la conformité d'application pratique sur le terrain des itinéraires convenus au préalable.

Or, ces derniers sont à chaque fois annulés en raison de l'ordre intimé par les gendarmes à des directeurs d'agences d'amputer les programmes de certains sites lointains, où ils devraient

passer la nuit. Souvent, les départs des circuits accusent des retards de 24 heures, voire plus à cause d'une escorte qui n'arrive pas et, une fois sur place, ordre est donné aux opérateurs de rejoindre le lendemain un autre groupe, avec lequel ils n'ont aucun lien, mettant les touristes dans des situations de stress.

Pourtant, tous les itinéraires touristiques officiellement autorisés sont clairement définis dans le document déposé auprès de la direction du tourisme 72 heures avant le départ, dans le but justement d'assurer le dispatching de l'escorte. Pourquoi de tels comportements ? Notre interlocuteur poursuit : «La situation risque d'avoir de graves conséquences sur cette dynamique qui s'est enclenchée au cours de cette saison touristique en raison des assurances données par le ministre de tutelle. De nombreuses familles de méharistes, de guides et de chauffeurs ne vivent que de cette activité.

C'est leur gagne-pain qui est menacé. Peut-on espérer ramener des touristes avec de telles décisions ? Je ne le pense pas.» «L'Askrem est le cœur même du tourisme à Tamanrasset. Ce site a deux entrées et deux sorties et la sécurité peut y être facilement assurée. Or, non seulement, ils nous obligent à être escortés, mais souvent ils nous orientent vers Illizi et Djanet, qui sont des régions très proches de la Libye et donc plus vulnérables en matière de sécurité.

Comment se fait-il qu'à Tamanrasset, où le circuit est moins risqué, les gendarmes nous imposent des interdictions inexplicables ? Nous avons pris attache avec le wali qui nous a réunis, dimanche matin, dans son bureau. Malheureusement, il ne nous a pas donné l'impression d'avoir saisi nos préoccupations. Nous sommes sortis de son bureau aussi inquiets qu'avant. C'est pour cette raison que nous avons saisi par écrit le ministre du Tourisme et nous attendons sa réponse.»

En fait, cette réunion intervient non seulement après l'incident avec la délégation de l'UE, mais également avec deux Italiens, venus avec une agence de tourisme pour un circuit d'une semaine, validé par la direction du tourisme et le ministère des Affaires étrangères, qui leur a délivré, par le biais des ambassades, un visa touristique. «Les gendarmes m'ont imposé une escorte, en me donnant rendez-vous le matin, mais ils ne sont pas venus. Après deux heures d'attente, je ne pouvais prendre le risque de faire perdre le programme à mes clients. Nous avons pris la route vers l'Askrem pour un bivouac. Une fois sur place, j'ai pris attache avec la brigade se trouvant sur les lieux.

Mais, dès le lendemain, les gendarmes sont venus. Ils m'ont confisqué les papiers et tenté de prendre les passeports des Italiens. Ils nous ont obligés à rentrer sur Tamanrasset. C'est scandaleux. Les deux touristes étaient bloqués à l'hôtel et devaient repartir chez eux ce samedi soir, soit 48 heures après leur arrivée. Comment allons-nous promouvoir le tourisme, alors qu'on continue à malmenager les touristes ?

Nous avons tous les papiers nécessaires et nos circuits sont notifiés à la direction du tourisme bien avant que les touristes n'arrivent en Algérie», révèle Nadjem Bassoudi, gérant de l'agence Walene. Cette affaire était «l'incident de trop» et l'Association des agences de tourisme de Tamanrasset ne compte pas rester les bras croisés. Une lettre a été envoyée, hier, au ministre du Tourisme pour dénoncer ce qu'elle considère comme étant «un abus», que la

région «paye très cher» et qui «porte sérieusement atteinte» à l'image du tourisme en Algérie.

Salima Tlemçani

El Watan 07/03/2017 : Ces migrants qu'on abandonne



Par peur de signes qui favoriseraient l'arrivée de migrants, certains souhaitent les abandonner à leur sort, sans même les assister, ou leur donner un peu de nourriture.

La question des migrants continue de peser dans le nord de la France et surtout à Calais. C'est là, il y a quelques mois, qu'a été démantelé, avec force déploiement de police et de médias, le camp de réfugiés dénommé «La jungle». Il était occupé en grande partie par des personnes qui souhaitaient rejoindre l'Angleterre, distante d'à peine quelques kilomètres, mais qu'un bras de mer sépare, la Manche, The Channel en anglais.

Quelques traversées à la nage ou en bateau de fortune ont été tentées. Le très beau film de Philippe Lloret avait splendidement traité le cas d'un jeune migrant qui voulait rejoindre sa famille à Londres et qui s'entraînait dans un club de natation pour y parvenir. Il y a eu aussi le film *Le Havre*, du Finlandais Aki Kaurismäki, qui traite avec tendresse et dureté du soutien aux migrants.

Le plus gros des candidats au passage attendait la possibilité de monter dans un des nombreux camions qui traversent quotidiennement la France pour aller au Royaume-Uni via le tunnel sous la Manche. Rien ne les décourageait de tenter l'aventure, jusqu'à ce que des clôtures infranchissables soient dressées, et surtout jusqu'à la dispersion des migrants sur tout le territoire français dans des camps d'hébergement qui, d'ailleurs, avaient suscité de l'incompréhension dans certaines communes qui n'en voulaient pas. Beaucoup, cependant, sont restés sans camp isolés, malgré l'hiver venu, et d'autres sont arrivés depuis.

Parmi ceux qui n'ont pas baissé les bras à Calais, l'association Salam qui, déjà, venait en aide aux migrants du temps de «La jungle». Le plus dur, estiment les militants, ce sont les jeunes. Parmi ces derniers, il y a beaucoup de mineurs dont le sort est très incertain. Ils remarquent que le flux n'est pas tari, car les raisons qui poussent à fuir leurs pays n'ont pas disparu par l'enchantement volontariste de mesures d'éloignement. En dépit de toutes les actions tentées en ce sens, le phénomène migratoire ne maintient.

Tous les jours les journaux s'en font l'écho. Comme l'écrivait un internaute sur un site d'informations : «On fait mine de s'étonner qu'un migrant reste un migrant.» Et qu'il migre !

Récemment dans le journal Le Monde, on lisait : «Rien qu'en janvier, 2100 personnes ont été découvertes cachées dans des camions à Eurotunnel ou aux ports de Calais et Dunkerque.»

C'était le cri d'alarme du président de la Fédération nationale des transports routiers du Pas-de-Calais. Quelques associations humanitaires ne les ont pas abandonnés et ont essayé de faire en sorte qu'ils puissent se nourrir ou se doucher, malgré que les autorités du ministère de l'Intérieur aient annoncé que tout serait fait pour empêcher qu'un «nouveau campement» de migrants s'installe de nouveau dans la ville.

Magnanime, le ministre de l'Intérieur, Bruno Le Roux, a ajouté la semaine dernière que cela n'empêchait pas les distributions de repas. Sauf que la maire du parti Les Républicains de Calais, Natacha Bouchart, a indiqué qu'elle s'opposerait à ces distributions, soumettant même un arrêté municipal en ce sens jeudi dernier. Au journal La Voix du Nord, elle s'est dit «opposée à tout dispositif humanitaire vis-à-vis des migrants», Même les douches qu'organise le Secours catholique ne trouvent pas grâce à ses yeux. Elle veut ainsi décourager toute velléité de séjour irrégulier dans sa commune : «Je ne veux surtout pas qu'il y ait un appel d'air et que nous revivions ce que nous avons déjà vécu.

Nous avons trop souffert.» Evidemment, les associations caritatives et humanitaires se sont insurgées, le Secours catholique affirmant sa stupéfaction qu'«un responsable politique puisse en arriver à interdire à des enfants de se laver et de se nourrir». Pour Jean-Claude Lenoir, le président de Salam, interrogé en février par Le Monde, la situation actuelle à Calais constitue «un véritable gâchis». Si le démantèlement du vaste bidonville, fin octobre 2016, a été pour lui une «bonne chose», il craint qu'«au printemps, les migrants recréeront des dispositifs sauvages».

Un rapport remis au Premier ministre à la fin janvier avait, quant à lui, proposé «la mise en place d'une structure d'accueil d'urgence minimaliste sur le territoire de Calais». La peur de donner un signe positif aux migrants a fait qu'il soit rangé dans les classeurs, en attendant... Mais on se demande quoi ? Selon une militante active sur le terrain, la course au zéro migrant ne peut réussir. Ce qui est valable d'ailleurs dans n'importe quel pays.

Walid Mebarek

El Watan 07/03/2017 : Les étudiants en pharmacie reviennent à la charge

Une dizaine d'étudiants en pharmacie se sont rassemblés hier devant le CHU Mustapha Pacha (Alger). Un dispositif sécuritaire a aussitôt été déployé pour les contenir et les empêcher de se rassembler sur une des placettes du carrefour du 1er Mai. «La tutelle (ministère de la Santé) ne nous propose rien.

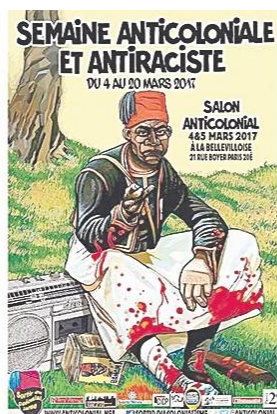
La dernière réunion n'a abouti à rien. Le communiqué (sanctionnant la rencontre) ne peut pas remplacer une vraie décision. Les grévistes réclament un arrêté en bonne et due forme. Sans cette décision claire, notre grève se poursuivra», lâche un étudiant poussé par les policiers à l'entrée du CHU, où ses camarades tenaient à bout de bras des affiches : «Sos... pharmaciens en détresse.» La dernière action de protestation organisée au même endroit a été violemment réprimée, faisant réagir après le ministre de l'Intérieur, qui a annoncé des «sanctions administratives» à l'encontre de l'agent qui a giflé un jeune étudiant. Hier, les policiers n'ont pas fait usage de la matraque.

En grève depuis novembre dernier, les étudiants en pharmacie et leurs camarades de chirurgie dentaire réclament une prise en charge de leurs revendications, liées principalement à la qualité de la formation (contenu des programmes, spécialisation, recrutement, échelon, etc.). A l'issue d'une audience accordée, le 25 février dernier par le ministre de la Santé, aux délégués des grévistes, le ministère a rendu public un communiqué précisant les décisions prises.

«Des réponses claires et précises ont été apportées aux questions et interrogations des étudiants concernant les différents aspects de leurs revendications, dont certaines sont déjà prises en charge», a indiqué le communiqué envoyé aux rédactions. Des délégués ont exprimé leur «déception» que le ministère s'adresse aux grévistes par un communiqué qui ne porte même pas le paraphe du ministère et donc sans aucune valeur juridique.

«En 2011, un PV avait été signé pour la prise en charge des revendications formulées en ce temps-là, mais aucune mesure concrète n'a été prise. Aujourd'hui, des arrêtés clairs doivent être établis pour montrer l'engagement sincère de la tutelle», affirme à El Watan un délégué des étudiants du département d'Alger reçu avec ses camarades de Constantine, Tizi Ouzou et Blida. La reprise des cours a été décidée partiellement dans une partie des 10 départements de pharmacie du pays, à l'instar de ceux de Tlemcen, Oran et Sidi Bel Abbès.

Liberté 07/03/2017 : Conférences et débats pour dénoncer les racismes et les inégalités



©D. R.

Éditeurs, associations et militants étaient présents lors de ces deux journées du Salon anticolonial qui s'est tenu à la Bellevilloise de Paris, à l'initiative de l'association "Sortir du colonialisme". Cet événement est organisé dans le cadre de la semaine anticoloniale et antiraciste qui se déroule du 4 au 20 mars dans plusieurs espaces à Paris. En marge de ce Salon, un riche programme de conférences, d'entretiens et de débats a été concocté pour le grand plaisir des nombreux visiteurs et militants venus soutenir cette manifestation. Des thèmes d'actualité ont été abordés, et des rappels historiques ont été cités, non sans raison, mais pour dire quelque part que l'histoire se répète et que la colonisation certes peut sembler avoir disparu sous sa forme initiale, mais peut réapparaître sous des variantes multiples, et que le colonialisme laisse derrière lui ces séquelles de racisme qui perdurent. Pour l'actualité, il a été question de ces "Roms, mineurs isolés et jeunes majeurs étrangers qui sont interdits d'école" ; de "Comment combattre concrètement les offensives et les idées d'extrême droite" ; de "Liberté de circulation et d'installation" ; ou encore de "Violences policières et racisme d'État : contre la hogra étatique et institutionnelle". Et pour le rappel de l'histoire, entre autres sujets abordés tels que la guerre au Cameroun, l'occupation de la Palestine par Israël ou le racisme anti-noir au Maghreb, la guerre d'Algérie a toujours été au cœur des débats, notamment lors de la rencontre intitulée "Mémoire éclatée - De la décolonisation au déclin de l'Occident", une sorte d'hommage à l'auteur Nils Andersen, autour de son ouvrage-mémoires qui constitue un "témoignage exceptionnel sur plus de 60 ans du parcours d'un homme depuis les années 50 à nos jours". Et pour en parler, Nils Anderson a invité Samir Amin, philosophe, économiste franco-égyptien et président du forum mondial des alternatives, à ses côtés également Vanessa Codaccioni, historienne et politiste qui a publié un ouvrage sur les procès politiques pendant la guerre froide et la guerre d'Algérie, puis plus récemment un autre sur la justice d'exception et l'antiterrorisme. Le riche parcours de Nils Anderson a été évoqué : la fondation de la Diffusion et des Éditions de la Cité, l'édition de tous les ouvrages engagés et interdits en France tels La Question d'Henri Alleg ou Le petit livre rouge de Mao et d'autres ouvrages maoïstes ; son expulsion de Suisse par le Conseil fédéral en 1966, son travail à la radio Tirana, la diffusion des éditeurs français en Suède, son installation définitive à Paris et son

engagement comme membre actif au comité scientifique d'Attac en s'impliquant dans toutes les questions liées aux droits humains. Sortir du colonialisme et le Salon anticolonial continuent depuis des années et malgré les difficultés rencontrées à braver le danger pour dénoncer toutes sortes de colonialismes et abolir toute action raciste dans un monde de plus en plus violent et imprévisible.

De Paris : Samira Bendris

Liberté 07/03/2017 : Sit-in des étudiants en pharmacie au CHU Mustapha Pacha

Des étudiants en pharmacie, en grève depuis plus de trois mois, ont observé lundi 06 mars 2017 un sit-in dans l'enceinte du Centre Hospitalo-universitaire Mustapha Pacha (Alger), en appui à leurs revendications socio-professionnelles et la création de nouvelles spécialités.

Le sit-in des étudiants en pharmacie, prévu initialement à la place du 1er mai, s'est transformé en un rassemblement à l'intérieur du CHU Mustapha Pacha.

Ces étudiants revendiquent, depuis le mois de novembre dernier, la révision de la réforme des études en pharmacie, la création de nouvelles spécialités telles que la pharmacie industrielle et la pharmacie clinique.

Ils revendiquent également la régulation du flux (diminution du nombre de places pédagogiques), la création du statut de pharmacien assistant et l'obligation, pour les pharmacies de recruter les diplômés.

Figure aussi dans la plate forme de revendications, le passage du 13ème au 16ème échelon dans la grille des salaires de la fonction publique.

Lors d'une rencontre, tenue début février dernier, avec les délégués des étudiants en pharmacie, le Premier ministre Abdelmalek Sellal avait promis de prendre en charge toutes leurs revendications.

Liberté 07/03/2017 : Une vingtaine d'émeutiers devant le juge

Vingt et un manifestants âgés de 16 à 36 ans ont été présentés, hier en fin de journée, devant le juge d'instruction près le tribunal correctionnel de Bordj Bou-Arréridj, pour plusieurs chefs d'inculpation dont trouble à l'ordre public, manifestation et jet de pierres. En effet, des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre ont éclaté, avant-hier soir, devant le commissariat central à Bordj Bou-Arréridj. Les échauffourées ont éclaté après l'enterrement du jeune homme mort dans une voiture de police dans la nuit de vendredi à samedi. Des centaines de personnes, qui ont assisté à son enterrement, ont décidé de se rendre au commissariat pour exprimer leur colère et demander des explications sur les circonstances de la mort du jeune Chaouki Traïkia, 20 ans, après avoir été interpellé par les éléments de la BRI lors d'un contrôle de routine. Selon nos informations, les affrontements, qui ont duré une bonne partie de la nuit de dimanche à lundi, ont causé des blessures à 24 policiers. Par ailleurs, 25 manifestants ont été arrêtés dont 4 ont été relâchés dans la nuit. Il est à souligner que le médecin légiste a constaté que la victime est décédée à la suite d'un arrêt cardiaque et qu'aucune trace de violence n'a été constatée sur son corps, ont indiqué, hier, des sources au fait du dossier.

Chabane BOUARISSA

Liberté 07/03/2017 : Le Cnes paralyse les universités



Nombre d'universités à travers le pays ont observé, hier, un mouvement de grève.
©Yahia/Archives Liberté

Hier, de nombreuses universités du pays étaient paralysées par un mouvement de protestation enclenché par le Conseil national des enseignants du supérieur (Cnes).

Ce syndicat entend, par cette action, tirer la sonnette d'alarme quant à la profonde crise dans laquelle se débat l'université algérienne. D'ailleurs, le thème choisi pour cette action, soit "Sauvons l'université", est, sans équivoque, pour signaler les dangers qui guettent ce lieu de savoir.

Aussi bien à Alger, qu'à Oran, à Tizi Ouzou, à Bouira et à Béjaïa, pour ne citer que ces universités, les enseignants du supérieur se sont mobilisés en masse pour dire : "Halte à la clochardisation de l'université" et surtout attirer l'attention de la tutelle sur les "graves dérives" enregistrées au sein des différents campus du pays. Selon les responsables du Cnes, le taux de suivi de ce débrayage avait atteint à la mi-journée, hier, les 80%, ce qui est, selon eux, un "bon résultat". En effet sur ses 37 bureaux régionaux, 33 ont répondu à l'appel de ce syndicat. Ainsi, l'université Akli-Mohand Oulhadj de Bouira était entièrement paralysée, hier, par ce mouvement de protestation. Selon le président du Cnes local, le taux de suivi était de l'ordre de 90%. Même constat à l'université Abderrahmane-Mira de Béjaïa, où des dizaines d'enseignants et professeurs ont protesté devant le siège du rectorat pour dénoncer la situation "chaotique et critique" dans laquelle se débat l'université. "Nous en avons ras-le-bol ! notre institution est à la dérive et notre tutelle observe un mutisme et une passivité quasi complices. C'est honteux", s'insurgera une enseignante rencontrée sur les lieux. Du côté de l'université Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou, selon le coordinateur du Cnes local, Samy Ould-Ali, la mobilisation du corps professoral était massive. "Nous avons tenu notre rassemblement devant le rectorat pour dénoncer le climat délétère qui règne au sein de nos universités et de la nôtre en particulier", a-t-il fait savoir, tout en précisant que la marche des enseignants, qui devait avoir lieu, hier, a été finalement reportée à dimanche prochain, afin de ne pas "interférer" avec cette action d'ordre national. À Alger, où le Cnes est fortement implanté, le taux d'adhésion à ce mouvement oscillait entre 75 et 90% selon les différents coordinateurs que nous avons contactés.

Dans un communiqué publié au milieu de l'après-midi, le Conseil national des enseignants du supérieur s'est félicité de la mobilisation de ses adhérents, tout en appelant ces derniers à "s'organiser" pour d'éventuelles actions. En outre, le bureau national de ce syndicat a été chargé de "suivre l'évolution et l'évaluation de la situation, lui conférant la prérogative d'appeler à une semaine de grève s'il juge utile de durcir le mouvement de protestation, au cas où la tutelle s'obstinerait dans sa position de refus de dialogue notamment", est-il indiqué. Par ailleurs, il importe de rappeler que le Syndicat autonome des enseignants du supérieur solidaires (Sess), affilié à la Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie (Cgata), avait récemment dénoncé également "le marasme et les scandales à répétition" dans lesquels se débat l'université algérienne, tout en pointant un doigt accusateur en direction du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

RAMDANE B

Liberté 08/03/2017 : Les contestataires exigent le règlement de leurs doléances



“Nous sommes frustrés de voir certains travailleurs non régularisés et privés de leurs droits élémentaires au moment où le pouvoir d’achat s’est manifestement dégradé”, fulminera un syndicaliste.

Mettant en relief une série de revendications, des dizaines de travailleurs affiliés au Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l’éducation (Cnapest), dont des enseignants, retraités et autres fonctionnaires des trois paliers, ont observé, durant la matinée d’hier, un sit-in devant la direction de l’éducation de Tiaret. “Notre action s’éternisera jusqu’à satisfaction de nos doléances”, “Non aux promesses sans suite”, “Nous exigeons une gestion adéquate de nos traitements”, tels sont les slogans portés sur les banderoles exhibées par les manifestants. Dans un communiqué rendu public, dont une copie a été remise à Liberté, le Cnapest dénonce le retard accumulé et les erreurs inexplicables accusés dans le traitement des rappels des travailleurs à tous les niveaux, de certains dossiers des travailleurs, la situation précaire qu’endurent certains établissements scolaires... Dans le même sillage, il est demandé à la directrice de l’éducation de mettre un terme à cette cacophonie qui caractérise le secteur en situant les responsabilités et prendre les décisions adéquates. “Nous sommes frustrés de voir certains travailleurs non régularisés et privés de leurs droits élémentaires au moment où le pouvoir d’achat s’est manifestement dégradé”, fulminera un syndicaliste qui n’a pas omis d’évoquer la gestion catastrophique que connaissent certains services de la direction de l’éducation. Les contestataires disent camper sur leurs positions jusqu’à épuration de la situation, avant le début du troisième trimestre. Dans ce volet, ils n’ont pas manqué de rappeler le cas de leur confrère Boudalia Slimane, un enseignant du second palier, qui vient d’être révoqué pour cumul de fonctions sachant qu’il occupe aussi la fonction de correspondant au sein du groupe Echourouk (journal et TV). À ce sujet, ils sollicitent la tutelle pour revoir son cas et le rétablir dans son droit ou prendre des décisions équitables dans la mesure où plusieurs situations similaires sont enregistrées dans ce secteur et dans bien d’autres. Pour sa part, la directrice de l’éducation nationale de la wilaya, que nous avons pu avoir au téléphone, n’a pas trouvé mieux que de nous inviter dans son bureau pour plus d’explications avant de se rétracter à la dernière minute et fuir ses responsabilités en refusant de nous recevoir.**R. SALEM**

Liberté 08/03/2017 : Sit-in devant le siège de la wilaya

De nombreux gardes communaux de la wilaya de Tizi Ouzou ont observé, hier matin, un rassemblement devant le siège de la wilaya de Tizi Ouzou, et ce, à l'appel de la permanence de leur coordination nationale.

Il s'agit de la première action entreprise par les éléments de cet ancien corps de sécurité après son congrès national organisé récemment à Tizi Rached, dans la wilaya de Tizi Ouzou, et durant lequel, il a été procédé à l'élection d'un nouveau bureau national de la garde communale qui a pour objectif de tracer une nouvelle feuille de route pour réitérer les doléances des gardes communaux, réclamées depuis 2011. Rencontré devant le siège de la wilaya, Arab Yahia, représentant local et membre de la coordination nationale de la garde communale, soulignera qu'"après le dernier congrès qui avait pour objectif d'unir les rangs de la garde communale et de détailler notre plateforme de revendications, nous avons décidé d'un rassemblement devant le siège de la wilaya où nous avons remis un courrier au wali à travers lequel, nous avons soulevé des doléances relatives, notamment, aux logements sociaux, aux cas des radiés... Il faut savoir que nous avons des problèmes qui peuvent être traités localement alors que d'autres restent des revendications nationales".

Et de poursuivre : "Nous avons été reçus ce matin par le chef de cabinet du wali qui a promis de provoquer une prochaine rencontre avec le wali. Concernant le problème du logement, les autorités de wilaya ont affirmé qu'une note a été diffusée sur l'ensemble des daïras de la wilaya pour prendre sérieusement en charge le problème de logement de nos éléments. Pour le cas des radiés, nous demandons la création d'une commission nationale chargée du traitement de leurs dossiers."

Par ailleurs, il est à souligner qu'une lettre ouverte a été adressée récemment au président de la République par le mouvement national de la garde communale alors que dans une note administrative signée le 1er mars 2017, par le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Bedoui, et dont nous détenons une copie, il a été demandé, notamment aux walis, d'être à l'écoute des préoccupations des gardes communaux, en priorité ceux qui vivent dans une situation de précarité, ainsi que les veuves des éléments décédés dans l'exercice de leur travail, tout en reconnaissant le sacrifice de ces éléments durant la décennie noire.

K. Tighilt

Liberté 08/03/2017 : Les parents d'élèves restent réticents

Malgré les assurances du ministre de la Santé, la campagne nationale de vaccination contre la rougeole et la rubéole dans les établissements scolaires suscite beaucoup d'inquiétudes chez les parents d'élèves. En effet, à Béjaïa, beaucoup refusent que leurs enfants soient vaccinés. "À l'école où est scolarisé mon fils, la vaccination est programmée pour ce jeudi. Honnêtement, je nourris le doute sur tout ce qui se dit sur ce vaccin et je refuserai que mon fils soit vacciné", nous a déclaré K. Hamid, un parent d'élève. La mère d'un écolier abonde dans le même sens. "J'ai refusé que mon fils soit vacciné car le fait que le surveillant général ait demandé aux élèves de ramener une autorisation parentale m'en a dissuadée", nous a-t-elle déclaré. Le père de deux collégiens, fonctionnaire de son état, Zahir D., lui aussi, a refusé la vaccination de ses enfants. "Je trouve que c'est inquiétant qu'on nous demande des autorisations pour vacciner nos enfants. C'est louche pour moi", a-t-il aussi déclaré. Une dame d'El-Kseur, de passage, affirme qu'elle "a refusé que ses enfants soient vaccinés. La plupart des parents dans notre localité ont fait de même. Une rumeur circule qu'une élève est décédée après sa vaccination". À notre question de savoir dans quelle localité cette élève est morte, elle n'était pas en mesure de nous répondre. C'est dire le poids qu'a pris la rumeur dans cette campagne de vaccination. À signaler qu'ici à Béjaïa, les chefs d'établissement n'ont remis aucun formulaire à faire signer par les parents. La demande a, néanmoins, été faite verbalement aux élèves. Le directeur de l'école primaire Hitouche a confirmé avoir affiché dans son école "une note à l'attention des parents d'élèves dans laquelle j'ai expliqué qu'une campagne de vaccination des élèves contre la rougeole et la rubéole est prévue. Les élèves sont tenus de ramener leur carnet de soins".

L'intervention de Boudiaf a jeté le trouble

L'intervention du ministère de la Santé pour rassurer les parents n'a pas eu l'effet escompté à Oran. Au contraire, elle a jeté le trouble. "En déclarant que les vaccins sont contre-indiqués chez les enfants vulnérables souffrant de fièvre et/ou porteurs de maladies infectieuses, d'une maladie du sang, d'insuffisance rénale, d'anémie ou encore lors des phases préopératoire ou postopératoire, M. Boudiaf n'a fait qu'enfoncer le clou car les équipes de vaccination n'ont pas les carnets de santé des enfants scolarisés et ne sollicitent pas les parents sur les cas de maladies citées. Les équipes viennent souvent dans l'urgence et vaccinent", regrette un parent d'élève, cadre dans une entreprise économique. En outre, la campagne de sensibilisation où les différentes parties concernées (la santé, l'éducation, les associations de parents d'élèves) devraient se concerter n'a pas eu lieu. Et pour enfoncer le clou, le ministère de la Santé veut sévir contre les formulaires du refus de vaccination remis aux parents, ce qui a semé davantage le doute. Certains chefs d'établissement, et vu la tournure qu'a prise cette campagne, refusent d'endosser la responsabilité et invitent les parents à faire savoir leur avis en émargeant sur la liste de la classe de leurs enfants. Même les médecins réquisitionnés sont désespérés et le font savoir en aparté : "Le médecin est devenu suspect."

Constantine : des médecins appellent à observer un temps de recul Hier, à Constantine, au deuxième jour de la campagne de vaccination contre le rougeole et la rubéole, les mêmes appréhensions étaient toujours présentes. La nouveauté, si l'on ose dire, est l'implication du corps médical qui, bien que sous le couvert de l'anonymat, appelle à la prudence. Selon des sources locales, les médecins engagés dans l'opération ne cessent de demander à leur hiérarchie de reporter la campagne. C'est le cas de certains épidémiologistes exerçant dans la région de Constantine. Pour le docteur Amira, appelons-là ainsi, et qui exerce dans un service de prévention, "le geste purement médical est en passe de devenir une épreuve traumatisante pour des enfants en bas âge".

Le même avis est partagé par une directrice d'une école située dans le secteur urbain de Sidi-Mabrouk qui nous a exprimé sa peur "de voir la relation entre l'enfant et la notion de prévention sanitaire se briser, à jamais, après la perte de la confiance entre les parents et tout ce qui se décide par les gouvernants". Pour certains parents d'élèves rencontrés, hier, en début de journée, le ministère de la Santé, et au lieu de menacer de recourir à la justice, ferait mieux de convaincre ses propres médecins et autres paramédicaux et par la preuve scientifique du bien-fondé de sa politique de prévention. Hier, aucune statistique n'a été donnée sur le déroulement de l'opération à Constantine. Pour la veille, soit le premier jour, selon une source proche de la Direction de la santé, moins de 50 élèves ont été vaccinés sur tout le territoire de la wilaya avec 16 cas à Aïn Smara. Entre-temps, une véritable psychose s'est installée et des dizaines d'élèves sèchent carrément les cours depuis deux jours.

Tizi Ouzou : la Direction de la santé rassure

Après le lancement de la campagne de vaccination qui avait pourtant bien démarré, avant-hier lundi, à travers toutes les écoles primaires et les collèges de Tizi Ouzou, s'en est suivie la réticence de quelques parents d'élèves qui ont émis des doutes sur la fiabilité du vaccin malgré les assurances du ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, et du représentant de l'OMS en Algérie.

Face à cette situation, le Dr Abdenacer Bouda, directeur de la santé pour la wilaya de Tizi Ouzou, a tenu lancer un appel, hier, sur les ondes de la radio locale pour rassurer les parents d'élèves et leur demander de faire vacciner leurs enfants sans aucune crainte car il y va de la santé de leur enfant. "En plus des appels à la radio locale, nous avons convenu d'une grande réunion aujourd'hui dans les locaux de l'école de formation paramédicale avec les associations des parents d'élèves de la wilaya pour les rassurer sur la nécessité de vacciner tous les élèves sans aucune appréhension et je pense que la situation s'apprête à se normaliser pour contrer cette malheureuse campagne de désinformation qui va à l'encontre de la protection de la santé de la population", dira le DSP, qui nous a confirmé, hier après-midi, que la wilaya a reçu un quota de 173 860 doses de vaccin pour une population scolaire estimée à 156 190 élèves, ce qui a nécessité la mobilisation de 85 médecins et 210 infirmiers pour mener à bien cette opération.

L. OUBIRA/M. KEZZAR/N. BENABBOU/M. HAOUCHINE

Liberté 08/03/2017 : Marche, grève de la faim et sit-in permanent



©D. R.

L’enseignement supérieur n’en finit plus d’être secoué par des actions de protestation estudiantines au niveau de plusieurs départements et instituts, comme constaté hier à Oran.

En effet, devant les locaux de l’Institut de maintenance et de sécurité industrielle (ex-IAP), 10 étudiants, en arrêt de cours depuis début février, ont entamé une grève de la faim illimitée “jusqu’à l’obtention de nos droits et revendications”, soulignent-ils. Déjà en novembre 2016, cet institut spécialisé avait été paralysé par une grève des étudiants. La justice était intervenue suite à une plainte de l’université pour empêcher le blocage des locaux. Quatre étudiants avaient été condamnés et l’arrêt de la grève ordonné par la justice. Un répit d’un mois et demi, pour se retrouver au même point : à nouveau une grève, le blocage des locaux et des examens. Avec les 10 grévistes de la faim, quelque 1 000 étudiants ont entamé une marche de protestation, en fin de matinée, vers le siège de la wilaya. Pour les protestataires, cette action et cette grève sont une réponse au silence de la tutelle et au refus de dialoguer. “Dans notre pays, quand un étudiant demande ses droits, il est traité comme un criminel, comme un voyou, nous avons des droits légitimes !”, lancera un délégué avant de donner le départ de la marche qui aboutira à un sit-in permanent, avec les grévistes de la faim, devant le siège de la wilaya d’Oran. Pour rappel, ces étudiants de l’ex-IAP revendiquent l’autonomie de l’institut et le statut d’institut national, étant le seul à l’échelle nationale à former dans ces spécialités de maintenance et de sécurité industrielle. Leur rattachement à l’université d’Oran 2 (Université des sciences sociales en priorité), il y a deux ans, les pénalise.

Qui plus est, sur le marché du travail, ils ne peuvent se faire recruter en dehors de leur wilaya d’origine, ce qui est incongru, estiment-ils, en raison de leurs formations, nécessitant des recrutements en milieu industriel. La question des stages pratiques est aussi l’un des autres points de la plateforme de revendications. Sur un autre campus, c’est à nouveau les étudiants en médecine dentaire qui se manifestent en lançant à l’échelle nationale une grève de la faim illimitée. “Ultime recours parce que les pouvoirs publics ne nous ont pas laissé d’autres choix”, explique un délégué des étudiants. À Oran, ils sont donc 18 étudiants, entre filles et garçons, à avoir entamé cette grève de la

faim, au niveau de l'ex- Inesm, et comptent bien ne pas quitter les lieux. Approchés, les étudiants expliquent qu'après 3 mois de grève et la non-satisfaction de leurs revendications, ils entendent maintenir leur lutte pour, disent-ils, "défendre nos droits légitimes après avoir sacrifié, en vain, trois mois de notre formation". Les étudiants de médecine dentaire sont même allés jusqu'à placarder des appels à la solidarité au centre-ville d'Oran, expliquant les raisons de leur mouvement de grève.

D. LOUKIL

Liberté 08/03/2017 : Grève de la faim des étudiants en médecine dentaire

Les délégués des étudiants en médecine dentaire de la faculté de médecine de l'université Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou sont en grève de la faim depuis hier à l'appel de leur coordination nationale, après l'expiration de leur préavis de grève. Devant l'entrée principale de la faculté de médecine, des tentes ont été installées pour accueillir les grévistes alors que sur une large banderole noire, accrochée à l'entrée de la faculté, on pouvait lire : “3 mois de grève, pour des revendications légitimes, aucune réponse, ni engagement + répression”, ou encore “Étudiants en médecine dentaire en grève de la faim”. À l'intérieur de la faculté, il régnait un climat de consternation et de colère où les étudiants étaient affligés de voir leurs camarades recourir à une grève de la faim pour faire entendre leur voix. Le Syndicat national des praticiens de la santé (SNPSP) affirme, dans un communiqué, “suivre avec beaucoup d'inquiétude et autant d'intérêt l'évolution de la situation des étudiants en médecine dentaire et en pharmacie en grève depuis plusieurs mois pour des revendications légitimes. Une situation de crise extrême qui risque de s'aggraver suite au mot d'ordre de grève de la faim lancé par la coordination des étudiants en médecine dentaire”. Le SNPSP réitère son soutien aux grévistes et appelle “le collectif des étudiants à surseoir à cette forme de protestation extrême qui peut mettre en danger la santé et la vie des personnes et interpelle solennellement l'ensemble des institutions concernées pour ouvrir un débat constructif et trouver des solutions à même de mettre un terme à la crise qui prévaut dans nos universités”.

K. Tighilt

Liberté 08/03/2017 : À l'Est : mot d'ordre suivi

Les étudiants en médecine dentaire n'en démordent pas. ©D. R.



Les étudiants de la faculté de chirurgie-dentaire, sise à la cité Chihani-Bachir à Constantine, ne décolèrent pas. En effet, plusieurs dizaines d'étudiants ont investi l'enceinte de la faculté, hier, dès les premières heures de la matinée où ils ont observé un sit-in après avoir fermé l'accès à l'établissement. "Notre mouvement est une preuve que nous maintenons le cap et que nous tenons à ce que toutes nos revendications soient satisfaites", nous dira l'un des grévistes, dont une quinzaine d'entre eux a décidé, depuis hier, d'entamer une grève de la faim, en signe de protestation contre la politique de la sourde oreille exercée par le ministère de tutelle.

Il est à souligner, également, que les étudiants grévistes ont été empêchés par la direction de la faculté afin d'occuper une des classes qu'ils avaient demandée quelques jours auparavant. "Avant d'entamer cette grève de la faim, nous avons demandé à la direction de la faculté de nous laisser occuper une des classes. Ce qui a été catégoriquement refusé", nous dit un autre étudiant. À Annaba, les étudiants du campus Badji-Mokhtar, qui ont été les premiers à soutenir le mouvement de contestation, en décembre dernier, ont suivi le mot d'ordre de grève, hier. Des sources proches du rectorat indiquent que l'arrêt de cours a été suivi par tous les étudiants et que quatre d'entre eux se sont mis en grève de la faim, dès hier matin. Par ailleurs, les étudiants de l'université Ferhat-Abbas de Sétif ont, de leur côté, maintenu leur mouvement de protestation. Ils étaient plus de 1 000 étudiants à s'être rassemblés devant la faculté de chirurgie dentaire. Quatre étudiants en chirurgie dentaire de l'université de Constantine ont décidé de participer à la grève de la faim. Il est à rappeler que les étudiants de Sétif revendiquent, depuis l'année dernière, plusieurs points inhérents à la formation et aux conditions dans lesquelles ils poursuivent leur cursus et suivent leurs stages pratiques.

Ines B./A. ALLIA/FAOUZI S.

El Watan 08/03/2017 : Mme Benghabrit défend les directeurs des établissements

La ministre de l'Education nationale, Nouria Benghabrit, a souligné hier que la distribution des formulaires aux parents sur l'option de vacciner ou pas leurs enfants est «illégal et non réglementaire».

La consultation des parents sur la question est considérée comme étant le facteur de rejet de la campagne de vaccination. La ministre, s'exprimant à Alger, en marge d'une conférence sur la violence en milieu scolaire a, toutefois, défendu «l'initiative des directeurs d'établissement» qui «n'a obéi à aucune consigne» du département de l'Education. «Je ne veux pas les condamner à l'avance, ils ont voulu bien faire», a-t-elle estimé. Le rejet de la vaccination ne résulte pas, selon la ministre, du formulaire soumis aux parents, «mais plutôt du climat d'angoisse créé en partie par les médias». «J'ai discuté avec des médecins qui disent que c'est l'angoisse et la peur qui nous ont menés vers cette situation», a-t-elle en outre précisé. La ministre se montre prudente dans les réponses qui l'engagent à s'exprimer sur des questions relevant d'un autre secteur, elle se contente de conseiller : «Il faut laisser les opérations se dérouler.» Selon la même responsable, un travail de sensibilisation est entamé à l'adresse des parents, auxquels la ministre demande de «faire confiance» au ministère de la Santé. «Il faut être conscients que si le ministère de la Santé a lancé une campagne de vaccination, c'est qu'il a pris toutes les précautions nécessaires.»

Fatima Aït Khaldoun-Arab

El Watan 08/03/2017 : Les femmes à l'honneur



Le CISP (Comité international pour le développement des peuples) a initié des conférences-débats, tout au long du mois de mars au diocèse d'El Biar, afin de consacrer un programme de conférences thématiques présentées par des universitaires, des chercheurs et des acteurs engagés pour les droits des femmes. Chaque samedi de mars est dédié à une thématique, accompagnée par des experts. Les débats sont ouverts au public.

Le cycle de conférences initié par le CISP (Comité international pour le développement des peuples) s'est ouvert le 4 mars, avec le philosophe iranien Ahmad Aminian, qui a présenté la première thématique de ce cycle intitulée «L'anthropologie féminine dans la pluralité islamique». Autour de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, célébrée le 8 mars dans le monde entier, le CISP et ses partenaires organisent plusieurs rencontres et activités sur le thème des parcours de femmes battantes.

C'est une démarche visant à mettre en lumière le parcours des femmes et permet d'apporter une attention particulière aux histoires hétéroclites des femmes en Algérie et ailleurs, mais qui se rejoignent dans ce qui leur fait violence et dans les obstacles auxquels elles sont confrontées au quotidien.

«Je connaissais Ahmad Aminian de réputation, je suis très contente de l'avoir rencontré à Alger pour cette conférence qui a rassemblé beaucoup d'universitaires et des jeunes engagés», déclare Saliha Othman, professeur en linguistique «Il est intéressant de comprendre le rôle des femmes à travers la civilisation musulmane, ce discours devrait être mieux exprimé sur les plateaux des télévisions nationales, afin que chacun comprenne que la femme n'est pas juste un être vivant la journée du 8 mars !», Suggère-t-elle. Lors de cette conférence-débat, Ahmad Aminian ne s'est pas contenté de revenir sur le rôle des femmes, mais également sur leurs responsabilités et leur implication dans la vie publique. Le philosophe iranien a également rappelé l'importance de «s'autocritiquer» en tant que musulmans, et d'«oser» aller au-delà des interprétations coraniques imposées quelquefois. Téméraire, Aminian encourage la recherche, l'introspection et la connaissance des textes sacrés.

DÉBAT

Il a rappelé à l'assistance que les meilleurs écrits sur l'Islam ont été rédigés par des occidentaux et préconise de se réapproprier ce rôle aux musulmans d'aujourd'hui. «Nous pouvons débattre de l'Islam sans que des regards inquisiteurs nous culpabilisent, on est en droit d'en savoir davantage sur la religion que nous pratiquons», affirme un étudiant présent à la conférence «Je suis venu pour la projection du film Mahomet et les femmes, je suis content d'avoir assisté à la conférence», dit-il. D'autre part, une exposition de photographies intitulée «La sororité des femmes du Sud» réalisée par l'artiste Lynn SK est visible sur les murs de la Maison diocésaine (22 chemin d'Hydra - El Biar). L'artiste a mis en lumière et en beauté les femmes du Sud algérien dans leur quotidien.

Ainsi, elle leur donne vie sous son objectif. La lumière, les textures et les voilages des femmes de Djanet qu'a su capter la photographe sont un véritable voyage sensoriel, loin des stéréotypes et des clichés, un hommage remarquable d'une artiste sincère. A noter qu'il vous reste deux rendez-vous à ne pas manquer pour ce samedi 11 mars à 16h, une table ronde sera consacrée et intitulée «Racisme et sexisme en intersection : l'odyssée des femmes migrantes en Algérie», avec une projection d'entretiens réalisés avec des femmes migrantes. Le samedi 25 mars à 16h, une table ronde traitera du thème: «Mères célibataires en Algérie, quel constat aujourd'hui ?», suivie de la projection du documentaire de SOS Femmes en détresse Mères célibataires en Algérie.

El Watan 08/03/2017 : Université Oran 2 : Des cumuls de salaires et des interrogations



Des lacunes de gestion «dues à une lourdeur procédurale» révèlent des cumuls de salaires et de fonctions à l'université Oran 2. De son côté, le rectorat rassure et annonce un programme de formation pour corriger la situation.

Une correspondance du contrôleur financier de la wilaya d'Oran datant du 29 janvier 2017, adressée aux services de l'université Oran 2 Mohamed Ben Ahmed, fait état d'un «cas de perception de salaire pour deux fonctions».

Selon le document en question, un enseignant a perçu un salaire en sa qualité de vice-recteur de l'université ainsi qu'un autre salaire en sa qualité de chargé de projet de recherche. Le contrôleur financier conclut qu'il s'agit «d'un cumul de fonctions». Selon nos sources, ce cas n'est pas isolé.

Nous avons contacté l'enseignant en question, le vice-recteur chargé de la coopération en l'occurrence, qui a expliqué la situation : «Il ne s'agit aucunement d'un cumul de fonctions. Il y a eu tout simplement une erreur. J'ai été installé en tant que vice-recteur de l'université Oran 2 en février 2016. Depuis cette date, je n'ai pas perçu mon indemnité pour ce poste de responsabilité, jusqu'au mois d'octobre 2016. Pendant cette période, j'ai continué à toucher mon indemnité pour le poste de responsable de projet à la faculté des sciences sociales. Par la suite, un rappel de salaire m'a été versé pour mon poste de vice-recteur pour la période de février à octobre 2016. C'est donc un trop payé classique. Nous avons découvert cette erreur et j'ai pris mes dispositions pour rembourser la valeur de l'indemnité de chargé de projet et tout est rentré dans l'ordre.»

Si ce cas a été corrigé, des sources ont affirmé que d'autres proches collaborateurs du recteur connaissent la même situation. Pis encore, des cas de cumul d'indemnités existent au niveau des différentes facultés de cette université créée depuis à peine deux ans, soit après la division de l'ancienne université d'Oran. Il y a lieu de s'interroger si cette scission a révélé des lacunes ou provoqué un dysfonctionnement. En effet, les étudiants attirent l'attention sur le cas du vice- doyen de la faculté des sciences sociales, qui est chargé de la pédagogie, tout en étant directeur d'un laboratoire de recherche, et en même temps responsable de licences, responsable d'un projet de master et responsable de doctorat.

Selon des affirmations relayées sur la page Facebook de l'université, l'enseignant en question toucherait des heures supplémentaires, alors que le règlement l'interdit. En effet, un

responsable de projet n'a pas droit aux heures supplémentaires et un enseignant ne peut cumuler les indemnités liées à des postes de responsabilité. Face à cette situation, l'on s'interroge sur l'ampleur de la situation à l'université Oran 2 et s'il s'agit d'omissions ou de préméditations. Nos sources évoquent également le cas de «25 personnes employées par l'université et qui se sont retrouvées sans emploi, donc virées, car les postes budgétaires n'avaient pas été créés préalablement à leur recrutement». D'après nos sources, 17 personnes parmi ces travailleurs, dont des enseignants, auraient saisi la justice administrative.

Interrogé sur ces cas, le recteur de l'université d'Oran 2, M. Amroun, a expliqué qu'il n'en est rien. Concernant la question du cumul d'indemnités, le recteur de l'université Oran 2 déclare : «Il s'agit d'une situation tout à fait normale. Oran 2 est une jeune université et les lourdeurs procédurales font qu'il y a des retards et des erreurs. Les procédures font que les services comptables et financiers ont du mal à communiquer.» Le recteur conforte la version du vice-recteur, tout en soutenant que «c'est lié aux formalités habituelles». En outre, il faut savoir que plusieurs enseignants n'ont pas perçu leurs indemnités et primes en temps voulu cette année, notamment les nouveaux recrutés. Le premier responsable de l'université assure que «la situation se débloque au fur et à mesure et que les dossiers sont traités soigneusement pour éviter ce genre d'erreurs et retards».

Afin de remédier à la situation, le recteur d'Oran 2 a annoncé qu'«un programme de formation de perfectionnement a été mis en place et que tous les employés des différents services seront formés pour mener à bien leurs missions». Et de rassurer : «Vous savez, l'université Oran 1, soit la structure mère, a gardé les éléments les plus expérimentés. Nous avons hérité des plus jeunes, moins expérimentés, mais c'est tant mieux, car nous allons mettre en place un nouveau système et miser sur la communication et la formation. Nous sommes une équipe jeune, une université jeune et nous allons mener à bien notre projet.»

En tout état de cause et malgré toute la bonne volonté du recteur de l'université Oran 2, il semble que les différentes facultés connaissent des lacunes dans la gestion des salaires et des indemnités, sans parler des bourses de stage de courte durée et autres avantages, alors que les salles de cours sont désertées et qu'un phénomène de réluctance mine les départements, les étudiants étant présents mais repoussés par les grèves, les absences et le manque d'un cadre universitaire favorable aux études et à l'épanouissement.

Redouane Benchikh

El Watan 08/03/2017 : «Le financement du cinéma en Algérie reste complètement opaque»



Ammar Kessab, docteur en sciences de gestion, expert international en politique et management culturel analyse la situation du cinéma en Algérie.

Pourquoi le cinéma en Algérie demeure-t-il le parent pauvre de la culture ?

En réalité, toutes les disciplines artistiques sont en souffrance en Algérie. Mais en effet, le cinéma est particulièrement touché par le marasme généralisé. Pour comprendre la crise multidimensionnelle qui empêche l'essor du cinéma dans notre pays, il faut faire une analyse rétrospective de la façon dont ce secteur stratégique a été géré ces quinze dernières années. Il a été victime d'une gestion archaïque et centralisée, inspirée du modèle soviétique: le cinéma est «administré» et son contenu instrumentalisé par l'Etat qui, la manne financière aidant, est devenu le seul régulateur et le seul entrepreneur dans un secteur qui est par essence commercial. C'est-à-dire un secteur qui ne supporte pas la bureaucratie et la régulation à outrance. La loi n°11-03 de février 2011, relative à la cinématographie, et son lot de mesures liberticides, a été le dernier coup de grâce porté à un secteur déjà agonisant.

Quels sont les errements et où le bât blesse?

Pour avoir un cinéma florissant, il faut lever les goulots d'étranglement administratifs et bureaucratiques. Il faut laisser les artistes et les investisseurs créer et entreprendre librement, et entretenir entre eux des rapports non conventionnels. Or, aujourd'hui, pour réaliser un film, c'est le parcours du combattant. Encore pire si un entrepreneur veut investir dans une salle de cinéma : pour réaliser un tel projet, il lui faut une autorisation de la wilaya, valide seulement 2 ans, une autre autorisation du ministère de la Culture, valide 5 ans, puis un cahier des charges qu'il doit faire valider par ce même ministère. Il lui faudra par la suite une autorisation pour chaque film qu'il veut diffuser, etc. Entre ouvrir un supermarché ou une salle de cinéma, il est clair qu'un investisseur choisira la première option, car administrativement plus facile à concrétiser, et de surcroît plus rentable.

Faut-il une décision politique pour un «décollage» filmique ?

A ce stade de pourrissement de la situation, même cent décisions politiques ne suffiront pas. Il faut tout simplement que l'Etat lève sa main sur le secteur du cinéma. Il doit se contenter de réguler les aspects élémentaires propres à tout secteur d'activité économique, et de subventionner le cinéma algérien en toute transparence. Mais je ne crois qu'il y a une volonté politique allant dans ce sens. Le cinéma a toujours été un instrument fort aux mains du régime, qu'il n'est près de lâcher. Il lui sert à contrôler les masses et à orienter les opinions. A titre d'exemple, jusqu'en 2011, les films qui traitaient de la décennie noire en Algérie se comptaient sur les doigts de la main. Or, depuis les révolutions arabes, le nombre de ce type de films, financés à coup de milliards, s'est multiplié. L'instrumentalisation du cinéma est flagrante.

Faut-il un seul interlocuteur ou plusieurs en matière de cinéma ?

Le cinéma est un secteur qui ne connaît pas de limites quant à sa taille et à sa croissance. Bien géré, il peut générer des revenus astronomiques pour les pays et peut employer des dizaines de milliers de personnes. Au Nigeria, par exemple, les revenus issus de l'industrie cinématographique étaient de 3 milliards de dollars en 2015. De ce fait, il est clair qu'il faut plusieurs interlocuteurs pour travailler dans un secteur doté d'un potentiel aussi important. Il y a de la place pour tout le monde. Et seuls les régimes autoritaires positionnent l'administration comme l'unique interlocuteur dans le secteur cinématographique, à des fins de contrôle.

Les budgets de tournage de films sont-ils équitablement alloués ?

En 2015, le budget consacré au secteur du cinéma en Algérie a atteint environ 2,2 milliards de dinars, soit environ 20 millions de dollars. Ce montant ne prend pas en compte les montants injectés dans le secteur, dans le cadre de "Constantine capitale de la culture arabe". Ces 20 millions de dollars représentent à eux seuls le double du budget global de la culture d'un pays comme la Côte d'Ivoire. Et pourtant l'Algérie demeure sans poids en matière de cinéma au niveau régional. Une bonne partie de cet argent finance le tournage des films. Or, à ce jour, nous avons peu d'informations sur les films financés. Par ailleurs, on ne connaît pas les noms des membres des comités de sélection des films, le nombre de projets financés, les critères de sélection, les montants alloués, etc.

Le financement du cinéma en Algérie reste donc complètement opaque. Je profite de cette occasion pour rappeler à l'ordre l'actuel ministère de la Culture concernant l'affaire du film sur l'Emir Abdel Kader, qui a coûté 18 millions de dollars, et dont 13 millions de dollars se sont évaporés sans le moindre tournage après que le producteur américain du film a disparu. Dans ses propos, le ministre semble vouloir tourner la page de ce scandale. Or, il n'a pas le droit de balayer d'un revers de main un scandale éclatant, car l'argent volé appartient au citoyens Algériens, et non pas au ministère. La justice doit intervenir, sans tarder dans ce dossier.

Combien coûte un festival de cinéma en Algérie ?

Les commissaires des festivals cinématographiques refusent de communiquer sur les budgets. Ils doivent donc avoir quelque chose à se reprocher. Dernièrement, c'est le commissaire du Festival du film arabe d'Oran qui a refusé de donner le budget du festival. C'est très grave ! J'estime pour ma part à environ 1 million de dollars le budget d'un festival de cinéma moyen en Algérie. Une somme considérable. Ce qu'il faut signaler, c'est que les citoyens ne profitent pas de ces festivals, qui ne concernent qu'une petite nomenklatura, des officiels et quelques journalistes transportés par bus depuis Alger quand le festival est organisé en dehors de la capitale. Il faut tout revoir.

Existe-t-il des retombées économiques (achat, coproduction, distribution de films...) concernant ces festivals ?

Jusqu'à preuve du contraire, aucune retombée économique n'est générée par les festivals du cinéma en Algérie. La principale source des retombées économiques sur le territoire d'implantation d'un festival est le public, or, il n'y a pas de public pour ces festivals. Par ailleurs, pour avoir des retombées économiques, il faut une stratégie globale et une stratégie de médiation culturelle. Les festivals cinématographique en Algérie relèvent du bricolage, du spontané et de l'amateurisme. D'ailleurs, beaucoup vont disparaître après la baisse du budget consacré à la culture de 63% en 2016 par rapport à 2015, car ils ne sont pas soutenables financièrement.

Les salles de cinéma demeurent «sombres» et fermées...

Et elles le demeureront même si le secteur se portera mieux demain. Ce qu'il faut comprendre, c'est que les salles de cinéma «classiques» n'ont pas de public en Algérie. Le public algérien a perdu l'habitude d'aller au cinéma, il préfère regarder les films chez lui. Le matériel Hi-Tech lui est désormais accessible, et il peut regarder les films qu'il veut, quand il veut, avec une bonne qualité d'image et de son. A mon avis, il faut penser à de nouveaux modes de diffusion cinématographique, comme par exemple les petites salles «Art et Essai» pour promouvoir le cinéma indépendant. Rénover les salles de cinéma héritées de la colonisation ne tirera pas le secteur vers le haut. L'industrie cinématographique n'est plus synonyme de nombre d'entrées, mais de revenus issus de modes de diffusion innovants (Blu-Ray, DVD, Netflix, exportation...). Il faut savoir que sous l'impulsion de ces nouveaux modes de diffusion, la fréquentation des salles de cinéma baisse de manière drastique dans la plupart des pays industrialisés. Ce n'est pas en Algérie que ça va marcher.

Quel serait la mesure d'urgence ?

A court terme, abroger la loi n°11-03 relative à la cinématographie, rendre transparente l'utilisation de l'argent public destiné à subventionner le secteur cinématographique, et abandonner l'idée de restaurer les salles de cinéma en Algérie. A moyen terme, créer des masters spécialisés dans les universités algériennes dans le domaine des métiers du cinéma, de la médiation culturelle et de la gestion culturelle. L'ancienne génération doit laisser la place à la nouvelle, qui est plus dynamique et plus au courant des enjeux numériques.

Et l'impact de la crise...

Il sera sans merci sur le cinéma officiel. Mais une aubaine pour le cinéma indépendant sur lequel je mise tout...

K. Smail

El Watan 08/03/2017 : Quand les imams n'en font qu'à leur tête !

Contrairement au mariage officiel, les futurs époux n'ont besoin que de deux témoins et de l'imam pour être déclarés mari et femme.

Même si le contrat de mariage le plus répandu en Algérie reste celui officialisé par les autorités civiles, plusieurs autres types sont monnaie courante. Parmi les plus connus, le mariage par la Fatiha dit également «'orfi». Contrairement au mariage officiel, les futurs époux n'ont besoin que de deux témoins et de l'imam pour être déclarés mari et femme. Cette union, justifiée par certaines convictions religieuses, reste souvent placée secrète ou utilisée comme un moyen pour contourner la loi.

Les cas se comptent par milliers et finissent toujours devant les tribunaux, soit pour officialiser cette union, soit pour protéger les droits de l'épouse et probablement ses enfants, fruit de cette union non reconnue par la loi. Pourquoi se marie-t-on 'orfi ? Les réponses sont diverses, mais démontrent toutes des malaises sociaux.

Parmi les plus courantes, l'inconscience des jeunes filles victimes de leurs sentiments et croyant réellement en la bonne foi du futur époux. Dans les plus malheureux des cas, ce dernier se soustrait à ses responsabilités souvent dès les premiers mois de mariage, si une grossesse est confirmée. La jeune fille se retrouve ainsi face à un destin obscur avec une nouvelle vie à charge. Avec ces cas les plus courants, s'ajoute celui des jeunes filles encore mineures et mariées souvent par force sans consentement de leurs tuteurs.

Pressés de placer cette jeune mineure dans le foyer conjugal, ils recourent à ce type de mariage coutumier et attendent jusqu'à ce qu'elle atteigne l'âge de maturité légal, soit 19 ans, pour demander l'officialisation du contrat de mariage. Le mariage 'orfi est également considéré comme une manière pour contourner la loi cadrant la polygamie. «Avec une législation imposant à l'époux d'avoir une autorisation de sa première épouse, ce dernier préfère avoir recours à la Fatiha pour aller au bout de son projet, celui d'avoir une seconde épouse.

Après quelques mois, et surtout si cette deuxième épouse est enceinte, le couple présente au tribunal compétent une demande d'officialisation de ce mariage religieux. Le juge, devant le fait accompli et dans le souci de protéger la femme et l'enfant, se plie à la volonté de ce couple et officialise cette union», déclare maître Ghofrane Kebaïli Mahboub, avocat près la cour de Blida. Selon ses propos, la femme est la première victime de ce type de mariage. En cas de grossesse, elle est considérée comme une mère célibataire, surtout en l'absence de documents juridiques officiels. Il lui est difficile de prouver la filiation (mère-enfant) et d'obtenir des documents d'état civil pour sa progéniture.

Le mariage 'orfi, interdit par la loi

Si le mariage coutumier est une situation complexe pour le législateur qui ne va vers l'officialisation que devant le fait accompli, le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs est formel. Pour cette institution, le mariage 'orfi est déclaré nul par les trois des quatre écoles connues en islam. La cause est l'absence de deux éléments phares dans le contrat de mariage religieusement officiel, à savoir la présence du tuteur et l'annonce publique du mariage.

Pour le directeur de l'orientation religieuse et de l'activité de la mosquée, Khaled Younsi, la position du ministère est connue et a instruit dans ce sens tous les imams à refuser toute sorte de contrat de mariage en l'absence du livret de famille. «Notre but est de protéger la femme et lui garantir ses droits et ceux de ses enfants en cas de divorce. Toutefois, nous relevons toujours des cas de mariage par la Fatiha. Il s'agit souvent de personnes qui ne font pas appel à des imams, mais plutôt à des personnes honorables connues pour leur honnêteté pour contracter cette union. Une action qui ne garantit point les droits de la femme vis-à-vis de la loi.

Dans d'autres cas, des imams sont mis dans la gêne et sont presque forcés à être les garants de ce type de contrat de mariage prenant pour gage les assurances des familles du couple», explique notre interlocuteur qui signale que les imams sont tous introduits face à la justice, s'ils enfreignent la loi et l'instruction du ministère quant à l'obligation de la présentation d'un contrat de mariage officiel avant tout contrat religieux.

Asma Bersali

El Watan 08/03/2017 : Des féministes confrontent leurs expériences

Une journée internationale de mobilisation en faveur des droits des femmes, autour du «Serment de Paris» se déroulera cet après-midi dans la capitale française.

Cette initiative, organisée par le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, a pour objet de mobiliser les féministes de différents continents autour des droits des femmes, de la lutte contre les violences faites aux femmes, et de la promotion des droits à la santé sexuelle et reproductive (DSSR). Parmi les huit personnalités féministes qui témoigneront de leur expérience figure l'Algéro-Québécoise Djemila Benhabib. Cet événement sera l'occasion de mener une action de plaidoyer en faveur des droits des femmes dans le monde.

A l'issue de cette rencontre, la «déclaration du Serment de Paris» sera dévoilée en présence du président français, François Hollande, de la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, Laurence Rossignol, ainsi que du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, Jean-Marc Ayrault.

Le Serment, qui reconnaît «les progrès majeurs» accomplis depuis la conférence de Pékin organisée par les Nations unies en 1995 sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, constate également «la fragilité des avancées réalisées dans un contexte où les droits à la planification familiale, à l'intégrité physique, et à l'autonomisation économique et politique, sont remis en question dans de nombreux pays, y compris des démocraties», apprend-on. Il appelle à «une mobilisation renouvelée s'appuyant sur l'inépuisable action des femmes et des hommes déterminés à mettre en œuvre des politiques d'égalité ambitieuses et à diffuser un esprit de défense de l'égalité et des droits humains».

Djemila Benhabib : «Ne jamais rien prendre pour acquis »

Djemila Benhabib, avec laquelle nous avons pris contact, nous a affirmé qu'elle rappellera, dans son intervention, «l'importance de la solidarité internationale en faveur des droits des femmes, convaincue que lorsque ces derniers avancent dans une région du monde, cela profite à l'ensemble». Aussi le 10 avril 2016, à l'invitation de femmes polonaises, elle a manifesté à leur côté pour faire reculer le gouvernement s'agissant de restreindre d'une façon drastique l'accès à l'avortement. «Ceci confirme la nécessité de se doter de lois civiques et de (ré)affirmer le caractère laïque des Etats», nous a-t-elle affirmé.

Et d'ajouter : «Dans de nombreuses régions du monde, cette exigence est cruciale.» «Trop souvent, les Etats invoquent la religion, la tradition ou la coutume pour enfermer les femmes dans un statut de mineur. C'est notamment le cas dans plusieurs pays musulmans, et en Algérie en particulier avec le code de la famille promulgué en 1984 que les Algériennes ont rebaptisé le code de l'infamie.» Mais, prévient-elle, il ne s'agit pas d'«enfermer ces femmes dans un statut de victime».

«Certes, leur vie n'est pas un fleuve tranquille. Plusieurs ont choisi de résister de mille et une façons. Ces femmes sont des résistantes qui nous donnent des raisons d'espérer.» «Ne jamais rien prendre pour acquis, telle est la grande leçon que j'ai apprise au sujet des droits des femmes. Car les reculs peuvent aussi venir là où ne les attend pas.»

Nadjia Bouzeghrane

El Watan 08/03/2017 : «Maintenir la femme dans l'infériorité fragilise la famille»



A l'occasion de la célébration de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, deux juristes qui suivent de près les injustices et les discriminations que subissent les femmes, sous le couvert de la loi, livrent à El Watan leurs visions de la réalité juridique et sociale qui maintient la femme dans une situation d'infériorité consacrée.

- Malgré les amendements promulgués en 2005, le code de la famille consacre l'inégalité entre homme et femme sur les grandes questions qui régissent la vie en communauté (mariage, divorce, tutorat, héritage...). Quels sont, d'après vous, les articles de loi les plus discriminatoires envers les femmes ?

Oui, le constat est amer. A mon sens, le code est à abroger complètement. Il est le symbole du pouvoir patriarcal et de l'infériorité des femmes dans la famille. Ceci entraîne son infériorité dans tous les domaines, quoi qu'on dise. La loi est à la traîne de l'évolution économique des femmes. Elles ont acquis une expérience dans le monde du travail et bénéficient d'une expérience certaine. Pourtant, leur statut personnel les maintient à l'ère du Moyen-Age.

Le code de la famille est contraire à la Constitution, qui prône l'égalité homme-femme. Les amendements effectués jusque-là ne sont que du replâtrage. De petites retouches qui n'ont pas résolu l'état d'infériorité des femmes. En dehors de l'article modifié sur le droit au divorce, tous les articles, même ceux amendés, restent en faveur des hommes.

On ne réalise pas que maintenir la femme dans cette situation d'infériorité fragilise la famille. Les enfants en font les frais : pas de domicile décent, les pensions alimentaires dérisoires et difficiles à obtenir les mettent dans des situations très précaires. Le fait que les femmes ne puissent pas se remarier, par peur de perdre la garde de leurs enfants, est scandaleux. Alors que les hommes se remarient sans problème.

- La religion est le grand frein qui empêche toute avancée sur ces questions, pensez-vous qu'il soit possible de garder un socle religieux islamique dans nos lois, tout en garantissant l'égalité entre l'homme et la femme ?

Nous sommes face à une vaste hypocrisie, puisque les préceptes de l'islam ne sont appliqués que sur les femmes. Il serait temps d'abroger le code et d'en faire une loi civile, vu l'importance que prend la religion chez nous. Si on veut une société égalitaire, cela dépend du projet de société que l'on veut.

- Quel constat faites-vous de la réalité des droits de la femme à la lumière de vos expériences sur le terrain, notamment au sein du réseau Wassila ?

Le réseau Wassila apporte aux femmes un grand bienfait . Sur le plan psychologique, elles sont aidées et soutenues. Pour le reste, elles sont est soumises à la loi.

Bouredji Fella

El Watan 08/03/2017 : Il faut nettoyer le code de la famille



A l'occasion de la célébration de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, deux juristes qui suivent de près les injustices et les discriminations que subissent les femmes, sous le couvert de la loi, livrent à El Watan leurs visions de la réalité juridique et sociale qui maintient la femme dans une situation d'infériorité consacrée.

- Quels sont, à votre avis, les textes juridiques les plus discriminatoires envers les femmes qu'il est urgent de modifier pour protéger ces dernières ?

Le code de la famille en lui-même consacre la discrimination à l'égard des femmes. Ce qui pose problème, c'est qu'il est élevé au rang de la Constitution. Il en devient même supérieur. Il faut nettoyer le code de la famille de toutes les dispositions, de tous les mots et les concepts archaïques et les adapter à notre temps. Le droit musulman est une œuvre humaine, ce n'est pas le Coran, il peut être revu et adapté à notre époque, à partir du moment où on réalise qu'il contient des règles juridiques qui ne sont plus valables. Nous avons entamé un travail de modification du code de la famille, il y a plus de dix ans, il faut impérativement continuer pour supprimer les inégalités.

- Quels sont, précisément, les articles qui consacrent l'inégalité ?

La présence du tuteur matrimonial pour la femme majeure réduit le consentement à la conclusion du mariage. Il y a également, l'article 53 du code de la famille concernant le divorce «tatlik» qui prévoit les dix motifs pour lesquels l'épouse a le droit de demander le divorce. Mais il faut qu'elle en apporte la preuve. La difficulté d'apporter des preuves la limite dans ses droits. Alors que l'homme a le droit de demander le divorce par volonté unilatérale et sans motif.

Il faut impérativement supprimer l'article 7 bis, qui prévoit une autorisation du juge permettant le mariage des mineures, mais aussi dans le code pénal, l'article qui permet au violeur d'épouser sa victime pour s'absoudre. Il y a également le droit à l'héritage qui doit être modifié dans l'urgence, parce qu'il constitue une inégalité flagrante, surtout concernant les veuves et les héritières. C'est tout l'esprit et la substance même du code de la famille qui

sont à revoir. Il est aberrant que la liberté de se mouvoir, se marier, de divorcer soit conditionnée. Il est aberrant qu'une femme ne puisse pas témoigner.

- *Pensez-vous qu'il est possible de voir tous ces articles modifiés, voire supprimés ?*

La volonté politique existe, mais elle est freinée par les courants islamistes et conservateurs. Mais le système au pouvoir pourrait y résister et construire un arsenal juridique pour protéger le droit de la femme. Les lois doivent être accompagnées, leur adoption ne suffit pas. Il faut modifier les comportements, en profondeur.

Bouredji Fella

El Watan 08/03/2017 : Le ministère de la Santé dépose plainte

Une plainte contre X sera déposée par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière pour poursuivre les personnes qui ont produit et distribué des documents demandant l'accord préalable des parents pour la vaccination de leurs enfants.

La campagne de vaccination contre la rougeole et la rubéole lancée depuis hier par le ministère de la Santé se poursuit dans les établissements de santé bien que de nombreux parents hésitent encore à faire vacciner leurs enfants. Les assurances du ministère de la Santé et du représentant de l'OMS exprimées lors de la conférence de presse organisée lundi, soit le premier jour du lancement de la campagne, semblent ne pas convaincre la population. D'ailleurs, un forcing en communication est engagé depuis lundi dans les médias audiovisuels publics et privés.

Des représentants du ministère de la Santé se sont relayés, ces dernières heures, sur les plateaux de télévision privée et sur les ondes de la Radio nationale pour informer et sensibiliser la population sur les objectifs et les avantages de cette vaccination. Selon M. Miraoui, directeur de la DSP de la wilaya d'Alger, l'opération de vaccination s'est poursuivie hier dans une ambiance sereine. «Les parents d'élèves ont repris confiance et les choses se passent bien dans les établissements de santé. Aucun incident n'a été enregistré. Les quatre élèves vaccinés hier sont rentrés chez eux sans aucune complication», a-t-il souligné. Il affirme qu'au premier jour, c'est-à-dire lundi, 2500 élèves sur les 621 000 concernés dans la wilaya d'Alger ont été vaccinés. «Nous continuerons la campagne et nous souhaitons avoir l'adhésion des parents, car il n'y a aucun danger pour leurs enfants, au contraire, c'est pour mieux les protéger contre ces deux maladies», a-t-il encore ajouté.

Djamila Kourta

الخبر 2017/02/08 احتجاج عادي يتحول إلى مأساة



دخل، نهار أمس، عدد كبير من طلبة طب الأسنان في مختلف الكليات على المستوى الوطني في إضراب عن الطعام، فيحرق كات تنسيقية تصعيدية جديدة ما بين الولايات، بعد أن انتهت المدة التي أمهلتها تنسيقية الطلبة لعقد لقاء بين وزير الصحة والتعليم العالي مع الولايات، للبت النهائي في طلبات الطلبة المضررين.

قام، صباح أمس، طلبة طب الأسنان بمعهد الأمير عبد القادر في قسنطينة، بغلقها لطلب إجابة الرئيسية له، بعد أن رفضت إدارة الملحق منحة الطلبة المضررين ينقسم للمبيت فيه، حيث سيضطر هؤلاء للمبيت في الشارع، وهو ما أوجب الغضب بالطلبة المضررين المحتجين، نهار أمس، ووصل إلى حذم عروجا يشخصو حثا المر كبات من المعهد المذكور.

وأشار ممثل للتنسيقية الوطنية لطلبة طب الأسنان، في حديثه مع "الخبر"، إلى أن مطلبهم الأساسي الحالي المتعلق بعقد لقاء ثلاثي يجمع ما بين وزير الصحة ووزارة التعليم العالي والبحث العلمي ومديرية الوظيفة العمومية بحضور ممثلين للطلبة الشرعيين، للبت في المطالبات المتأخرة التي لم يتم التأشير عليها، قدر فوضو ببيع ضالحائط، مؤكدا أن التنسيق بين الطلبة المضررين كانو أقدمه لوزار الغاية تارخال سابع منمار سلت تحديد موعد اللقاء الذي هو مطلبهم، أو الدخول في إضراب مفتوح عنال طعام بداءا من التار يخذاته. وانضم إلى طلبة طب الأسنان ملاء لهم من ولاية سطيف، وهو التكتل لولاني الذي قال ممثل الطلبة إنه سيكو نفي كل من كليات العاصمة وتلمسان وباقي الكليات.

كما شاع عطا بمنقسمجراحة الأسنان بجامعة تيزي وزو وفي إضراب مفتوح عن الطعام، أمس، تنفيذ الماسبقأنو عدو ابا القيام به في حال رفض الجهة الم عنية الاستجابة لمطالبهم، من خلال شنهم إضرابا عن الطعام داخل خيمتين صغيرتين وضعتا عند مدخل الكلية، مد عمين بعشر اتمنا لطلبة الطالبات. تالذي نأحاطوا مكانتوا جدر ملائهم المضررين عن الطعام.

وقد توعد الطلبة المحتجون بافتكاكا المطالب بالتي رفعوا السلطات المعنية، بأن تجدد أذانا صاغية في تقادونيها السنة البيضاء والعودة إلى المقاعد الدراسية.

الشروق 2017/03/08 عامل بمصنع للألمنيوم يدخلون في إضراب مفتوح 380



دخل حوالي 350 عامل بمصنع "قومي للألمنيوم الجيري"، في إضراب لليوم الثالث على التوالي، تنديدا بما وصفوه انتهاك لحقوقهم المهنية من قبل الإدارة الصينية للشركة، في حين أوضحت هذه الأخيرة أن الحركة الاحتجاجية التي شنها العمال غير شرعية، ونفت وجود أي أرضية مطالب واضحة يمكن التفاوض بشأنها معهم.

وطالب العمال المحتجون أمام مقر المصنع ببابا علي بالعاصمة، في تصريحات لـ"الشروق"، أمس، بتحسين ظروف وأوضاع عملهم وضمان حقوقهم المشروعة، خاصة ما تعلق بمنحة العمل بنظام التناوب ليلا، وكذا رفع الأجر اليومي إلى 1500 دينار لجميع العمال، مطالبين بالاستفادة من منحة العمل خلال عطلة نهاية الأسبوع.

وتساءل متحدثو "الشروق" عن سبب تحايل إدارة الشركة فيما يخص كشف الرواتب الشهرية التي تمنحها إياهم نهاية كل شهر، والتي وصفوها بنسخة طبق الأصل لجميع العمال، ناهيك عن عدم إظهار رقم التأمين الاجتماعي كما هو معمول به في كشف الراتب، مشيرين إلى أنه من بين المخالفات والتجاوزات الأخرى، هي الكشف التي يتحصل عليها العمال المتزوجين والتي يتم تسجيلهم فيها على أساس أنهم غير متزوجين.

من جهتها، وصفت إدارة الشركة الحركة الاحتجاجية التي شنها العمال بغير القانونية، محملة إياهم مسؤولية ترك مناصب عملهم، وأوضحت أن العمال لم يقدموا لائحة مطالب واضحة ولم يعينوا ممثلين عنهم للتفاوض مع الإدارة، ومنحتهم العمال المضربون عن العمل مهلة 24 ساعة من أجل الرجوع إلى مناصب عملهم، وفي حالة عدم الاستجابة سيتم تطبيق الداخلي الساري المفعول والذي يتمثل في إنهاء علاقة العمل.

Liberté 09/03/2017 : Manifeste pour la dignité et l'intégrité de la femme algérienne

Dans le texte ci-après, œuvre de dizaines de femmes, dont des universitaires, des travailleuses, des femmes au foyer, des écrivaines et des militantes associatives, les signataires y interpellent à la fois les pouvoirs publics et la société. Nous, soussignées, femmes algériennes, citoyennes accomplies, animées par une force unificatrice qui rassemble par ses aptitudes, ses opinions, ses principes et ses prises de position, largement représentées dans ce manifeste. Dignes héritières de nos ancêtres royales et princesses, contemporaines révolutionnaires et intellectuelles, telles que Dihya (Kahina), Tin Hinan, Roba la Berbère, Lalla Fatma N'Soumer, Hassiba Ben Bouali, Malika Gaïd, Louisette Ighilahriz, lalla Hniya el-hourra, Taos Amrouche, Djamila Bouhired, Assia Djébar, Katia Bengana, Naïma Hamouda, et bien d'autres qui ont écrit par leur sacrifice, leur habileté et de leur capacité intrinsèque bien des légendes personnelles et la gloire de l'Algérie. Considérons qu'il n'y a aucune ambivalence quant à nos capacités intellectuelles, morales, décisionnelles, indépendantes et résolument hautement humanistes. Nous sommes issues de tous les horizons d'activités nationale et internationale, nous sommes enseignantes, cadres, chefs d'entreprise, journalistes, étudiantes, écrivaines, poétesses, ingénieures, infirmières, médecins, femmes au foyer. Si aujourd'hui, nous prenons la parole, c'est parce que nous estimons qu'il est temps de mettre au clair certains points.

1- Pente glissante

Nous subissons depuis quelques années le diktat de certaines personnalités politiques et religieuses via l'espace offert par les médias lourds, presse écrite ou autres, qui se saisissent de la question de la femme, non pas dans l'objectif de discuter de ces droits, mais pour imposer à la société l'une des visions les plus humiliantes et rétrogrades qui la concerne. Ils nous affligent d'un discours sexiste, misogyne et obscurantiste. Ils critiquent nos faits et gestes, nos prises de parole et notre habillement, usant d'un discours allant jusqu'à remettre en cause notre moralité. Nous assistons également à une grande complicité dans le dénigrement sans que des voix ne s'élèvent pour recentrer les débats sur les vraies questions qui concernent la femme algérienne.

Celle-ci continue de subir un "lynchage" social dans les espaces publics de la part de ces personnalités. Elles s'investissent dans le charlatanisme théologique ou dans la politique tels les imams et les prêcheurs qui prennent un malin plaisir à ridiculiser l'image de la femme dans les médias lourds. Mieux encore, la présidente d'un parti politique multiplie les sorties médiatiques, non pas pour défendre son programme, mais pour partir en guerre contre la femme algérienne la réduisant tantôt à un objet sexuel, tantôt à un morceau de viande quand ce n'est pas à une "courtisane" légitime renouvelable pour le salut du mari.

Pire, elle justifie les harcèlements sexuels culpabilisant la femme, la jeune fille, l'adolescente, quant aux violences verbales et physiques subies. Ceci n'est que la pointe de l'iceberg. Le fondamentalisme réactionnaire et religieux s'affirme à travers l'Algérie sans qu'aucune solution ne soit prise en compte, d'autant que c'est la femme qui se trouve au cœur de tous ces tourbillons malsains payant comme à l'accoutumée un lourd tribut. Régression de l'image de la femme.

2- Notre démarche s'inscrit pleinement dans un contexte de revendications légitimes et réalisables

Nous exigeons le respect total dans notre quotidien, notre travail, notre foyer, la place publique ou l'espace intime, comme nous exigeons des pouvoirs publics d'intervenir afin que cesse la discrimination de la femme non voilée dans les lieux publics ou des gérants, propriétaires lui interdisent l'accès à leurs restaurants, hôtels, salons de coiffure, etc. Nous sommes nées libres et indépendantes, dignes et honorables, fortes d'une mémoire nourrie par les exploits de nos grand-mères, mères, sœurs, filles, cousines, tantes qui se sont battues contre le colonialisme, contre le code de la famille, contre les coutumes archaïques, les lois patriarcales et contre le terrorisme. Et aujourd'hui, nous en faisons de même contre ces voix réductrices qui s'élèvent pour nous fondre dans un moule déterré dans les dédales sablonneux du wahhabisme qui souffle sur nos têtes.

Nous, femmes algériennes, pleinement conscientes qu'une société ne peut évoluer sans ses citoyennes, sans la garantie de leur droit de vivre dans un pays qui les sécurise, les préserve et les protège, un pays de progrès, de modernité et d'égalité, un pays aux acquis chèrement obtenus et qui doivent être consolidés au lieu de les voir se rétrécir comme des peaux de chagrin, nous ne pouvons accepter un tel affront, celui d'encourager des personnages loufoques, radicaux et obscurantistes à ternir davantage l'image de la femme lui ôtant toute dignité et l'exposant à toutes les formes de dérives et de violences.

Comment peut-on éduquer les générations futures à la haine de l'autre moitié de la société ? Comment leur offrir un fallacieux regard sur les possibles solutions à des problèmes sociaux ?

Comment les reconforter alors que les violences verbale, mentale et physique accablent la femme algérienne de tous les maux sociaux, entre autres le chômage ? Comment peut-on excuser les viols, les harcèlements sexuels, les coups et blessures sur les fiancées, les sœurs et les épouses sous prétexte qu'une jambe ou un cou est dénudé ? Comment justifier la violence, la polygamie et le voile imposés par la force aux adultes et, pis encore, aux filles en très bas âge ? Est-ce la société dont on a rêvé et pour laquelle nos aînés ont sacrifié leur vie ? Un pays se bâtit, se construit, s'édifie avec un citoyen et une citoyenne épanouis, équilibrés, soucieux du bien-être de leur pays dans la complicité et le respect mutuel.

3-À quand une réelle prise de conscience ?

Nous sommes conscientes du droit que chacun a de s'exprimer, mais ne faut-il pas au préalable informer, instruire, construire un débat fructueux ? Nous n'avons délégué personne pour parler en notre nom, mais si une discussion doit avoir lieu pour apporter des solutions à la dégradation de l'image de la femme, ce n'est certainement pas avec des discours misogynes. Nous souhaitons que nos doléances soient prises en charge, sans que nous ne soyons renvoyées à la religion, aux coutumes, aux discours machistes. Nous voulons que le statut de la femme citoyenne soit respecté et que de vrais efforts soient déployés pour la mise en place d'une batterie juridique réellement protectrice de toutes les femmes et non pas d'une hypothétique loi où tout violeur sur mineure écope de quatre ans de prison tout au plus sans autre sanction pénale. Nous demandons à ce que les médias lourds contribuent à valoriser l'image, le travail, le vécu de la femme et d'arrêter de stigmatiser les veuves, les divorcées, les étudiantes, les femmes non voilées, les femmes voilées, les femmes célibataires vivant seules, ouvrant la porte à toutes les dérives.

Liberté 09/03/2017 : Ali Benflis à l'occasion du 8 Mars: “Les Algériennes sont victimes du régime politique”



Intervenant, hier, à l'occasion de la Journée

internationale de la femme, devant les membres du secrétariat national et ceux du comité central de sa formation Talaie El-Houriat, Ali Benflis a estimé que “les Algériennes et les Algériens sont égaux dans la précarité de leurs droits économiques et sociaux” et qu'ils sont l'objet “d'un même déni de citoyenneté car l'immense majorité des Algériennes et des Algériens partage les mêmes humiliations, les mêmes outrages et le même mépris que leur fait subir une sous-citoyenneté conçue par le régime politique en place”. Ali Benflis a ajouté qu'ils “sont victimes de l'absence de l'État de droit”.

Les griefs retenus par l'ex-chef de gouvernement contre le régime en place sont multiples. Il a estimé que le “régime politique sait qu'il porte la responsabilité pleine et entière dans l'impasse politique vers laquelle il a conduit le pays, dans la crise économique qui s'aggrave sans la moindre lueur d'une riposte à l'horizon et dans la déstabilisation sociale qui monte en cadence et qui mène tout droit au saut dans l'inconnu”. Il a souligné que “les droits légitimes des Algériennes et des Algériens sont ignorés ou méprisés de la même manière, tout comme sont brimées ou réprimées de la même manière les libertés que leur garantissent pourtant la Constitution, les lois de la République et même les engagements internationaux de l'État algérien”.

Pour Talaie El-Houriat, les Algériennes et les Algériens “sont égaux dans la négation de leurs droits politiques”, d'où la nécessité de réformes politiques, économiques et sociales, dans lesquelles la femme est appelée à jouer le premier rôle. “La modernité politique que nous envisageons comme horizon pour notre pays ne s'accomplira pas sans la contribution indispensable de la femme algérienne à sa réalisation.

La rénovation économique perdrait beaucoup de ses moyens, de ses capacités et de ses ressources sans l'implication de la femme algérienne pour en amplifier le dynamisme et la performance. La réforme sociale n'en serait pas pleinement une si elle n'intégrait pas la femme algérienne comme une composante à part entière nécessaire à l'équilibre, à la cohésion et à l'harmonie de notre société”, explique Ali Benflis, considérant que “la cause de la femme algérienne est trop grande pour nous et elle ne peut être réduite à nos yeux au domaine de la

symbolique. La cause de la femme algérienne est trop centrale dans notre projet politique pour que nous puissions la considérer comme un simple sujet parmi d'autres sur lequel nous nous devons de prendre position

Liberté 13/03/2017 : Sit-in devant la faculté de médecine



Les étudiants d'Oran solidaires de leurs camarades en grève de la faim. ©D. L. /Liberté

Les étudiants, en dépit des pressions et du pourrissement recherché par les pouvoirs publics, restent solidaires.

Le sit-in de protestation, dans la matinée d'hier, devant la faculté de médecine d'Oran, des étudiants de médecine dentaire, s'est transformé en une véritable célébration de la solidarité estudiantine, allant bien au-delà du cas des étudiants grévistes depuis 3 mois et ayant atteint le 6e jour de grève de la faim pour 15 de leurs camarades. Et pour cause, en répondant à l'appel à la solidarité avec les grévistes, des centaines d'étudiants ont afflué vers les lieux, à partir de 10h, venant de plusieurs facultés à l'image des étudiants en pharmacie, aussi en grève, ceux de l'Institut de maintenance et de sécurité industrielle (ex-IAP), qui bouclent un mois et demi de grève, et d'autres venant du campus de l'Usto. L'arrivée des étudiants en pharmacie, en rangs serrés, derrière une grande banderole, est accueillie par des applaudissements, des cris et l'on entend fuser de la foule "Solidaires, solidaires !... Étudiants solidaires !..." À peine la jonction faite, c'était au tour des étudiants de maintenance et sécurité industrielle, qui ont marché depuis le campus à Es Senia, de se joindre à la manifestation. Là encore, fortes et chaleureuses retrouvailles entre tous ces étudiants mus par un seul élan : se faire entendre et ne pas céder aux pressions. Les slogans vantant et célébrant cette solidarité ne cessent de monter en puissance et, à cet instant, des centaines de voix reprennent sans interruption "Ni soumission ni retour en arrière", "Les étudiants sont dans la rue, donnez-nous nos droits", "Ministère honte, honte...", "Donnez-nous un avenir". L'accès à la faculté est totalement bloqué, la rue envahie, les automobilistes obligés de faire demi-tour, ne pouvant se frayer un passage. Certains d'entre eux, pas rancuniers, klaxonnent en guise de soutien aux jeunes. Au loin, on aperçoit les fourgons de police tentant de se faire discrets, alors que d'autres, en civil, filment les étudiants. Mais ces derniers n'en ont cure et filment eux-mêmes leur "manif" qui est diffusée en direct sur les réseaux sociaux. Pendant plus de deux heures, et ne voulant rien lâcher, les centaines d'étudiants restent massées devant la faculté, brandissant leurs banderoles et reprenant leurs slogans, infatigablement. À un moment, la foule s'écarte pour laisser passer une ambulance du Chuo. Quelques instants avant le rassemblement, deux étudiants grévistes de la faim ont dû être évacués vers les urgences, provoquant l'émoi chez leurs camarades. L'un d'entre eux, un jeune de 22 ans, inquiétait particulièrement avec un pic de tension à 21 tandis qu'une autre gréviste avait vu sa glycémie chuter brutalement. Les délégués des étudiants en médecine dentaire tiennent à réagir et ciblent avec colère

l'administration de la faculté, mais également les tutelles. "Vous avez là des responsables dans la faculté qui ne font rien et qui laissent des étudiants mourir à petit feu. Au lieu d'être à leur côté, ils font pression sur nous." "Nous n'abandonnerons pas, nos revendications sont légitimes, nous irons jusqu'au bout et chaque étudiant qui ne peut plus suivre la grève de la faim est aussitôt remplacé par un autre", affirme notre interlocuteur. Dans leur ensemble, les étudiants, en dépit des pressions et du pourrissement recherché par les pouvoirs publics, restent solidaires entre eux et derrière leurs délégués. D'ailleurs, au moment de mettre fin au rassemblement, nous apprenons que les membres de la coordination des étudiants ont été conviés à une rencontre aujourd'hui avec les trois ministères concernés. Un début de dialogue pour désamorcer une crise qui va en s'aggravant.

D. LOUKIL

الشروق 2017/03/13

طلبة البيطرة والهندسة يضربون وطلبة الأسنان يغلقون العيادة بالبلدية



يعقد هذا الثلاثاء اجتماع يضم مسؤولين من وزارة الصحة والوظائف العمومي ووزارة التعليم العالي والبحث العلمي، وكذا الطلبة، لمناقشة الوضع الذي آلت إليه حالة الطلبة، ودراسة المطالب المرفوعة.

ويتواصل إضراب عن الطعام لليوم السادس على التوالي، وهو الإضراب الذي أسفر عن تحويل عدد منهم إلى مصلحة الاستعجالات بمستشفى تيزي وزو بعد تأزم وضعهم الصحي الذي استدعى التكفل الاستعجالي بهم خوفا على حياتهم، خاصة وأنهم قد رفضوا العدول عن قرار الإضراب عن الطعام إذا لم تلق مطالبهم أذانا صاغية من طرف الجهات الوصية.

الحركة الاحتجاجية التي دخلت يومها السادس تلقت تعاطف ومساندة من طرف عديد الشخصيات السلطات المحلية، الأساتذة ومختلف النقابات، إلى جانب طلبة جامعة مولود معمري الذين قصدوا كلية الطب للتعبير عن مساندتهم لهم، والوقوف إلى جانبهم بعد تأزم وضعهم الصحي الذي استدعى التكفل الطبي ما أثار استيائهم، مؤكدين عزمهم في مواصلة حركتهم الاحتجاجية.

وشهدت الأحد، جامعة سعد دحلب بالبلدية شللا تاما حيث توقفت الدراسة عبر معظم الكليات التابعة لها بعدما أقدم طلبة قسم الصيدلة والهندسة المعمارية على غلق أبواب الرئيسية ومداخل الجامعة، لينظم إليهم طلبة قسم الطب البيطري، وحسب ممثلين عن طلبة الصيدلة فإن حركتهم الاحتجاجية جاءت للتنديد بعدم تعاطي الوصاية مع انشغالاتهم المطروحة والاكتفاء بسياسة الوعود داعين لتجسيد هذه الأخيرة في منشور وزاري فيما تعلق بإعادة النظر في سلم التنقيط الخاص بالتوظيف وإدراج مهنة الصيدلة في التصنيف 16 وفتح مسابقة الدكتوراه أمام المتخرجين من قسم الصيدلة.

وأبدى طلبة الهندسة المعمارية بالغ استيائهم من الوضعية التي آلت إليها تخصص الهندسة المعمارية والتعمير بسبب الغموض الذي يكتنف مستقبلهم بعد إقرار نظام "ال أم دي" وحصولهم على شهادة من دون اعتماد عقب خمس سنوات من الدراسة، ما يحول دون التحاقهم بسوق العمل، مطالبين بمرسوم حكومي يضمن حقوقهم بعد التخرج.

كما أقدم مئات من طلبة طب الأسنان على غلق عيادة طب الأسنان الكائنة بحي زعيانة بالبلدية ردا منهم على ما سموه التهديد بشبح "السنة البيضاء" عقب البيان الذي أصدرته وزارة التعليم العالي بدل التجاوب والتكفل بمطالبهم المشروعة.

الشروق 2017/03/13

الأساتذة والباحثون ينتفضون ويطالبون بالتحقيق في أموال الباحث العلمي

نظم الأساتذة والدكاترة والباحثون عبر جامعات الوطن، الأحد، وقفة احتجاجية أمام مقر وزارة التعليم العالي والبحث العلمي، تنديدا بالقرارات الأخيرة المتعلقة بتجميد كافة المنح المتعلقة بالبحث العلمي والزيارات الأكاديمية للخارج.

ورفع المحتجون في عريضة وقعها أكثر من 100 باحث وأستاذ موزعين عبر المراكز الجامعية والمعاهد والمدارس العليا، نداء إلى طاهر حجار، للتدخل العاجل إزاء التأخر الكبير في صرف المنح الجامعية المتعلقة بالبرنامج الوطني الخاص لسنة 2018/2017.

وأضاف أصحاب الشكوى، أن العديد منهم حاول الاتصال بمسؤولي وزارة التعليم العالي لمعرفة ومصير البرنامج الوطني الاستثنائي للسنة الجامعية المقبلة، لكن لا أحد قدم لهم تفسيرات، والأدهى من ذلك تلقوا معلومات متضاربة جعلتهم يعيشون على الأعصاب بسبب مصيرهم الغامض.

وذكر المحتجون أن البرنامج الوطني الاستثنائي يمثل برنامجا تكوينيا متكاملًا ووحيدًا يضمن لجميع طلبة الدكتوراه فرصة استكمال وإنهاء بحوثهم في ظروف جيدة، وكذا تكوين عالٍ في مخابر بحث ذات مستوى عالمي وإطار جغرافي غير محدود، كما يعتبر بديلاً فعالاً للتربصات قصيرة المدى والتي عادة تكون غير كافية لإنجاز بحوث تتطلب تكويناً هاماً، مشيرين أن الكثير يبني آماله على إطلاق البرنامج الوطني الاستثنائي لإكمال أعمالهم بحيث أن العديد من الطلبة والأساتذة راسلوا مخابر بحث أجنبية وتحصلوا على الوثائق اللازمة للسنة الجارية على أساس نسخ سابقة لنفس البرنامج، مؤكدين أن مصداقية الجامعة الجزائرية لا بد ألا تتراجع عن المستوى المنشود.

وقال عدد من الباحثين لـ "الشروق"، أن الوقفة الاحتجاجية جاءت نتيجة حتمية على القرارات التي اتخذتها وزارة التعليم العالي والبحث العلمي المتعلقة بتجميد صرف المنح والسفريات نحو الخارج بغض البحث العلمي والقيام بمختلف الدراسات التي تؤهلهم لاكتساب علوم جديدة وأحدث ما توصلت إليه الدراسات العالمية، وهو ما جعل العديد من الباحثين والأساتذة يجدون صعوبات كبيرة لإتمام أبحاثهم.

وحسب محدثينا فإن مسؤولي الوزارة تفاجؤوا في اللقاء الذي جمع ممثلين عن الطلبة من المعلومات التي نقلت لهم، بحجة أن الوزارة صبت في خزانة الجامعة الميزانية المخصصة للبحث العلمي، فيما تساءل المحتجون عن مصير تلك الأموال والأغلفة المالية المرصودة لهم، مطالبين الوزير بفتح تحقيق حول مصيرها.

Liberté 14/03/2017 : Les étudiants en agronomie en grève illimitée



©D. R.

Dimanche dernier, les étudiants de l'École nationale d'agronomie (ENSA) de Mostaganem ont observé un sit-in pour annoncer le début d'une grève illimitée revendiquant des éclaircissements sur le statut de cette institution pédagogique. Dans ce sens, les étudiants protestataires, brandissant des banderoles, ont demandé l'accélération de l'application du décret de 2016 portant création de l'École supérieure d'agronomie de Mostaganem sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Cependant, le problème soulevé par les manifestants, inquiets de leur devenir pédagogique, réside dans le fait que, dans la pratique, l'ENSA n'est pas encore reconnue comme telle et est toujours considérée par son ancien statut d'École préparatoire en sciences de la nature et de la vie, créée par décret exécutif n°13 - 373 du 9 novembre 2013. Un vrai imbroglio administratif auquel sont confrontés les étudiants de cette école dont les diplômes sont censés être le master et l'ingénieur d'État en agronomie. Lors de la manifestation tenue devant le campus de l'établissement pédagogique au pôle universitaire de Kharrouba, les protestataires ont scandé des slogans appelant à la solidarité ou encore "Les agronomes en colère !" et sur les banderoles, on pouvait lire : "Les étudiants de l'École supérieure d'agronomie de Mostaganem en grève ouverte". Ces mêmes futurs agronomes ont déclaré à la presse qu'il "existe une réelle contradiction dans la dénomination de leur établissement, puisque dans les faits et sur les attestations et cartes d'étudiants, des cachets indiquent "École préparatoire en sciences de la nature et de la vie » et non École supérieure d'agronomie ». De leur côté, les responsables de l'institution ont affirmé que le décret relatif à la création de l'École supérieure d'agronomie de Mostaganem sera publié incessamment et qu'il s'agit d'une "question de temps".

M. Salah

El Watan 19/03/2017 : Des migrants abandonnés entre l'Algérie et le Maroc



Dans un appel de détresse, 34 ressortissants de Guinée, du Cameroun, du Mali, du Sénégal et de Côte d'Ivoire sont tombés dans un guet-apens sur le tracé frontalier entre les deux pays, après leur refoulement d'Oujda (Maroc oriental).

«Nous vivons une situation ubuesque, nous ne pouvons aller ni d'un côté ni de l'autre. Nous sommes coincés, sans eau et sans nourriture», informent-ils, angoissés.

Selon nos informations, corroborées par plusieurs organisations et associations de défense des droits humains, ces migrants subsahariens, attirés par l'instruction du roi Mohammed VI adressée à son gouvernement en 2012, décrétant de cesser les refoulements et de régulariser les migrants sans papiers, se sentent floués et piégés.

Ces 34 migrants affirment avoir été arrêtés par la Gendarmerie royale à Oujda, la semaine dernière et fichés. Ils ont été conduits «pour un contrôle d'identité, une prise d'empreinte et faire des photos», selon leurs témoignages, puis transférés dans un camp près de la frontière, dans lequel ils sont restés trois jours avant d'être refoulés vers le no man's land. Selon les mêmes témoignages, «les forces de l'ordre marocaines leur ont pris leurs passeports et leurs effets personnels (argent, téléphone...) avant de les refouler vers le no man's land».

Selon la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), le Snapap, l'Association marocaine des droits humains (AMDH) et le Groupe antiraciste de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants au Maroc (Gadem), «ces arrestations et conduites de force à la frontière ont été accompagnées de violences de la part des forces de l'ordre marocaines.

Des violences commises par les forces de l'ordre algériennes ont également été signalées par les personnes ayant tenté de passer de l'autre côté de la frontière militarisée». Dans un communiqué commun, ces organisations indiquent que «ces arrestations et refoulements interviennent dans un contexte de répression croissante à l'encontre des personnes migrantes dans les régions de Tanger-Tétouan et Nador (Maroc) depuis ces derniers mois», et ce, en contradiction totale avec la politique migratoire «humaniste» promue par les autorités marocaines depuis septembre 2013.

La LADDH, bureau de Tlemcen, interpelle les autorités du pays par ces termes : «Nous sommes interpellés par la communauté des migrants subsahariens à Tlemcen qui demande le respect en tant qu'êtres humains et le respect par les responsables de la wilaya de Tlemcen des conventions internationales que l'Algérie a ratifiées.» Selon les informations recueillies auprès de migrants à Maghnia, un groupe de Subsahariens a réussi à s'introduire sur le territoire national, mais l'on ignore, à l'heure qu'il est, le sort des autres abandonnés sans vivres au niveau du no man's land entre l'Algérie et le Maroc.

Chahredine Berriah

Liberté 22/03/2017 : Les enseignants attendent toujours



Université Alger III. ©D. R.

Alors que le ministre avait informé la délégation des enseignants qu’une commission d’enquête avait été installée, le comité de suivi note qu’“il n’y a pas de nouvelles de la commission d’enquête ministérielle (...)”.

Plus de dix jours après la rencontre entre une délégation d’enseignants de l’Université Alger III et le ministre de l’Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar, autour des doléances soulevées par les enseignants de la faculté des sciences politiques et des relations internationales dont certains ont été agressés par des “baltaguis”, du nom égyptien de ces individus chargés par des parties occultes de torpiller une démarche qui n’est pas à leur goût, le 16 février dernier, les sanctions promises par Tahar Hadjar à l’encontre des auteurs de l’agression et de leurs “sponsors” ne sont toujours pas tombées. “L’ensemble des enseignants relève avec regret que les décisions promises par le ministre avant les vacances n’ont pas été prises”, regrette Mohamed Rezig, enseignant à la faculté des sciences politiques et responsable local du Cnes. Des sanctions devaient être prises, en effet, contre les auteurs des malversations financières et pédagogiques (détournements de fonds, déficits, fraude et concours du doctorat...) et contre des personnes ayant un comportement jugé “inacceptable” à l’université, selon le comité de suivi installé dans la foulée de l’agression qui a ciblé certains enseignants. “Le comité de suivi a déposé les rapports et les demandes visant à traduire en conseil de discipline toutes les parties impliquées dans l’agression”, précise encore le comité. Alors que le ministre avait informé la délégation des enseignants, reçue le 9 mars dernier, qu’une commission d’enquête avait été installée pour faire la lumière sur les incidents qui avaient secoué l’université en février dernier, le comité de suivi note “avec circonspection qu’il n’y a pas de nouvelles de la commission d’enquête ministérielle que le ministre affirme avoir diligentée à la suite de l’agression”. “On n’a rien vu à ce jour. On espère que le ministre tiendra ses engagements. On attend”, espère Mohamed Rezig. “Il a promis des sanctions à l’encontre des fauteurs avant le 17 mars, mais là, c’est le silence radio”, déplore-t-il. Cependant, les enseignants, qui ont décidé de mettre de l’eau dans leur vin après une série d’actions de contestation, dont trois jours de grève et deux rassemblements devant le

ministère de tutelle, ne sont pas prêts à renoncer à leurs revendications dont la plus importante reste sans doute la “sanction exemplaire des agresseurs et de ceux qui les ont couverts alors qu’ils sont censés assurer la sécurité des enseignants”. “S’ils cherchent à gagner du temps, ce n’est pas en leur faveur”, affirme Rezig, comme pour suggérer que toutes les options sont sur la table et sur lesquelles le comité de suivi se penchera certainement dès la reprise le 2 avril prochain.

À noter, par ailleurs, que le Cnes a décidé de rejoindre l’intersyndicale en perspective de la formation d’une confédération des syndicats autonomes. “On l’a intégrée le 10 mars. On est en phase de discussion sur le règlement qui doit régir le fonctionnement de l’intersyndicale en perspective de la création d’une fédération”, conclut Mohamed Rezig.

Karim Kebir

Liberté 22/03/2017 : Débrayage des vétérinaires

Les vétérinaires de la wilaya de Bouira, affiliés au Syndicat national des vétérinaires fonctionnaires de l'administration publique (SNVFAP), ont débrayé, hier, en réponse au mot d'ordre du syndicat qui a appelé à une grève nationale. Selon le représentant local du Snvfap, Mohamed Badr-Eddine-Khazen, le taux de suivi de la grève était de 45%. S'agissant des motivations de cette journée d'arrêt de travail, notre interlocuteur indique que "cette décision a été prise lors du Conseil national qu'on a tenu dernièrement à Alger, en solidarité avec nos confrères des wilayas de Médéa et de Constantine, qui subissent des pressions de la part de l'administration, notamment dans l'exercice de leur droit syndical. Nous disons halte à l'acharnement". Et de préciser que deux vétérinaires ont été sanctionnés pour leur engagement syndical. "Autrement, il y a d'autres revendications des vétérinaires qui sont d'ordre socioprofessionnel", a-t-il indiqué. Parmi elles, on citera, entre autres, la révision à la hausse de l'indemnité spécifique globale, de même que l'octroi d'autres indemnités relatives au risque de contagion et à la documentation, ainsi que la prime de risque, la couverture sanitaire (vaccination contre les maladies contagieuses) et la révision des statuts de la profession et de la prime d'indemnité. Selon Mohamed Badr-Eddine-Khazen, il y a des vétérinaires qui ont 16 années d'expérience à leur actif et qui attendent toujours une promotion. "D'innombrables dysfonctionnements sont signalés dans notre profession", a-t-il déploré. Parmi ces contraintes, notre interlocuteur notera le travail dans des conditions très pénibles, le manque d'effectif, de moyens de travail, de protection et de transport nécessaire à leurs déplacements. "En somme, nous demandons la révision de fond en comble de notre statut", conclut-il. Par ailleurs, ce dernier a tenu à souligner que le service minimum est assuré, car d'après son argument, il y a des situations urgentes qu'il faudra assurer, comme les abattages immédiats, par exemple. Pour rappel, en mai 2016, ces mêmes vétérinaires sont montés au créneau afin de faire aboutir leur plateforme de revendications socioprofessionnelles.

Farid Haddouche

Liberté 22/03/2017 : Il faut impérativement déverrouiller les espaces d'expression"

La série d'interdictions de conférences et rencontres d'abord à Béjaïa et ensuite à Tizi Ouzou a fait réagir le Café littéraire de Béjaïa. Il a, en effet, rendu publique une déclaration dans laquelle il explique que cette série d'interdictions montre la ferme volonté du pouvoir en place de réduire à sa portion congrue tout espace de libre expression en Algérie. "Nous déduisons par-là que ce qui dérange le plus les tenants de l'autoritarisme, ce sont les rencontres entre l'intellectuel et son public". Les animateurs du Café littéraire de Béjaïa n'ont pas manqué de s'interroger sur le silence, qualifié d'intrigant, des écrivains, des artistes, mais aussi des partis politiques "s'égosillant à se réclamer du camp démocratique". Plus encore, ils s'interrogent : "Où sont les défenseurs autoproclamés des droits et libertés ? Pourquoi ces interdictions ne sont-elles pas suivies de réactions à la mesure de leur haute gravité ?" Pour les animateurs du Café littéraire, le devoir de chacun est d'abord de manifester sa réelle solidarité avec toute initiative citoyenne victime d'oppression. Toute entrave à la liberté d'expression, de réunion et de manifestation doit être aussi vigoureusement dénoncée. "La société civile ne doit en aucun cas se soumettre au diktat de ceux qui veulent nous gouverner par la peur et la répression. Le déverrouillage des espaces d'expression est l'objectif majeur qui doit inspirer les mobilisations citoyennes unitaires à venir."

M. Ouyougoute

Liberté 22/03/2017 : Faible mobilisation

La Fédération nationale des communaux du Snapap n'a pas réussi son pari. Celui de mobiliser ses adhérents, les communaux, auxquels elle a lancé un appel pour un rassemblement national de 24 heures. Un rassemblement prévu depuis hier, à partir de 13h, devant le siège de la wilaya de Béjaïa. Ils étaient des dizaines de communaux grévistes seulement à répondre, a-t-on constaté sur les lieux aux environs de 15h, à l'appel de leur syndicat. Ils sont tous des communes de la wilaya de Béjaïa. De l'extérieur, seule la délégation du Snapap de Tizi Ouzou, secteur des communes, a marqué sa présence, nous signale M. Hani Hocine, président de la Fédération des communaux de la wilaya de Béjaïa, à cette protestation, qui se veut nationale. Ils sont soutenus par des élus locaux dont le maire d'Oued Amizour, M. Bouzidi, qui a déclaré que leurs revendications sont légitimes d'où sa présence symbolique de quelques minutes à ce rassemblement. "Je considère que leurs revendications sont légitimes. Quand on empêche un fonctionnaire, de la commune ou de la daïra, de se présenter aux élections, je dirai même que c'est anticonstitutionnel".

Même s'il n'arrivait pas à expliquer cette faible mobilisation des travailleurs communaux affiliés au Snapap, notre interlocuteur se montre néanmoins optimiste et affirme que d'autres communaux les rejoindront au fur et à mesure puisque le rassemblement durera 24 heures. "Ils viendront en nombre du moins ceux de notre wilaya du fait que notre rassemblement prendra fin demain (aujourd'hui ndlr) et que nous passerons la nuit ici devant le siège de la wilaya", nous a déclaré M. Hani. Ce dernier nous signalera dans la foulée que le taux de suivi de la grève cyclique de trois jours des communaux affiliés à son syndicat est de 92% au niveau de Béjaïa. D'où probablement son optimisme de voir arriver, en masse, tous les communaux grévistes en fin de journée. "Nous sommes structurés dans toutes les communes de la wilaya de Béjaïa à l'exception des communes de Béjaïa et d'Oued Ghir", précise le président de la Fédération des communaux du Snapap de Béjaïa. "En tout cas, nous sommes déterminés à passer la nuit ici devant le siège de la wilaya. Notre rassemblement ne sera levé que demain (aujourd'hui, ndlr) quel que soit le nombre de manifestants présents", a persisté M. Hani au sujet du maintien de leur rassemblement.

À signaler qu'au niveau local, le syndicat Snapap des communaux exige la réintégration des syndicalistes et des travailleurs suspendus pour leurs activités syndicales tels que ceux suspendus dans les APC d'El-Kseur, Ighil-Ali, Draâ El-Gaïd et Berbacha. Comme il exige "la satisfaction de la plateforme de revendications nationales des communaux". Laquelle, a-t-il rappelé, porte sur "l'abrogation de l'article 87 bis, le maintien de la retraite proportionnelle et sans conditions d'âge, la révision du code de travail, la révision du statut particulier, la révision du statut général de la Fonction publique, l'intégration des travailleurs contractuels du secteur de l'éducation, la réintégration des syndicalistes arbitrairement licenciés, la révision du régime indemnitaire et des allocations familiales, l'augmentation des indemnités de la femme au foyer, l'augmentation des salaires, le retrait du nouveau code du travail, la loi de finances 2017 et le respect des libertés syndicales".

L. OUBIRA

Liberté 27/03/2017 : Sale temps” pour les droits de l’Homme en Algérie



La Laddh dénonce les atteintes aux droits de l’Homme. © Tighilt/Archives Liberté

“Les prétendues réformes que le pouvoir invoque ne peuvent maquiller les pratiques autoritaires, arbitraires et violentes”, dénonce l’ONG qui déplore “un climat de tension entretenu et exacerbé par la répression”.

La Ligue algérienne de défense des droits de l’Homme ne dissimule pas ses inquiétudes : la situation des droits de l’Homme en Algérie continue de régresser au fil des ans. “C’est réellement un sale temps pour les droits de l’Homme en Algérie”, constate la Laddh dans un communiqué rendu public hier à l’issue de la tenue de son conseil national. Le Conseil national constate “avec indignation la régression permanente, continue et à tous les niveaux des droits de l’Homme en Algérie”, lit-on dans le communiqué. “Les prétendues réformes, que le pouvoir invoque, ne peuvent maquiller les pratiques autoritaires, arbitraires et violentes pour empêcher l’exercice effectif des libertés collectives et individuelles des citoyens. Le pays vit dans un climat de tension entretenu qui est exacerbé par la répression, une non-gestion économique débridée et par la corruption”, ajoute l’ONG. “Un tel climat n’est pas de nature à faire des échéances électorales une préoccupation des citoyens”, écrit la Laddh, aile de Me Hocine Benissad. Autre atteinte dont elle ne manque pas de relever la “multiplication” et qu’elle dénonce : les emprisonnements et les intimidations qui touchent les activistes sur les réseaux sociaux. “Il s’agit d’une fuite en avant qui révèle la dangereuse paranoïa qui s’empare des tenants du pouvoir. La Laddh considère que l’exercice de la liberté d’expression et de création ne doit pas conduire dans les commissariats et les prisons”, souligne-t-elle. Dans le même registre, elle dénonce “les atteintes répétées aux droits de manifestation et de rassemblement”, “la répression dont sont victimes les étudiants en pharmacie, les travailleurs de Sonelgaz et les syndicats autonomes”, ainsi que les dernières conférences interdites de Younès Adli à Aokas (Béjaïa) et de celles de Kamel Daoud et de Karim Akouche à Bouzeguène (Tizi Ouzou). Le CN estime que “les dernières interdictions de la tenue des cafés littéraires, à Aokas et à Bouzeguène, illustrent clairement le refus épidermique de la liberté de penser par les pouvoirs publics”. “L’autoritarisme, exercé au nom de l’État, demeure un

obstacle majeur à l'émergence d'une société de tolérance et d'un État démocratique. La culture est un droit citoyen et une qualité qui caractérise les sociétés modernes", note l'ONG. Apparu de façon plus prononcée ces derniers mois, le courant ahmadite essuie les foudres des autorités. "La répression du courant religieux ahmadite est inacceptable. Cela constitue une atteinte à une liberté fondamentale consacrée par les lois et conventions internationales", rappelle la Laddh, en considérant que "le droit de culte n'est pas une liberté réservée aux dogmes dominants, mais un principe général qui n'a de limite que celui du respect de la dignité humaine". Par ailleurs, la Laddh n'a pas manqué d'exprimer ses préoccupations par rapport à la situation des détenus d'opinion, dans une allusion à Kamel-Eddine Fekhar, entre autres, qui croupissent dans les geôles depuis plusieurs mois sans avoir eu droit à un procès. Le CN est "préoccupé par la situation des détenus d'opinion qui souffrent dans un silence absolu des pouvoirs publics" et exige "la libération sans condition de tous les détenus d'opinion sans exception aucune".

Karim Kebir

Liberté 28/03/2017 : Tizi Ouzou : préavis de grève des travailleurs des œuvres universitaires



Les travailleurs réclament leur droit au logement. © Archives Liberté

La coordination syndicale des œuvres universitaires regroupant celles de Tizi Ouzou-Centre, de Hasnaoua et de Tamda, affiliées à l'UGTA, a décidé conjointement du dépôt d'un préavis de grève cyclique et progressive de deux jours à compter d'hier, et ce, pour réclamer leur quota de logements.

Dans un communiqué rendu public, la coordination syndicale affirme que "pendant que l'État algérien honore et vénère ses engagements envers le peuple algérien, allant jusqu'à constitutionnaliser les droits de citoyens notamment en matière de logement, sans négliger la part destinée à la couche ouvrière, certains responsables demeurent favorables à l'écrabouillement et au piétinement de ces règles en consacrant tous leurs moyens pour agir en sens inverse", tout en estimant que "leur requête n'est nullement exagérée ou une sollicitation pour un traitement de faveur, mais une réclamation d'un droit absolu et légitime relatif au quota de logements destinés aux travailleurs des œuvres universitaires de Tizi Ouzou, non livré et immobilisé par les responsables de l'université Mouloud-Mammeri". La coordination syndicale relève, toutefois, avec regret le mutisme affiché par le recteur de l'université Mouloud-Mammeri dans le traitement de sa revendication, affirmant au passage ne "préméditer guère d'amplifier ou d'adopter une situation conflictuelle, mais nous avons agréé toutes les voies réglementaires afin d'arracher nos droits au logement". En dernier, les travailleurs des œuvres universitaires ont affirmé leur détermination à "user de toutes les manœuvres et possibilités réglementaires appropriées afin d'arracher leur droit au logement".

Liberté 28/03/2017 : Les villageois d'Aït Zikki ferment les institutions de l'État

Les villageois contestataires devant le siège de la daïra. © D.R.

Si certaines oppositions ont pu être levées au prix d'intenses pourparlers, celle du comité du village de Taourirt demeure inflexible, en exigeant comme au préalable une déviation du tracé initial du passage du gazoduc, soit sur une distance de 600 m.



La coordination des comités de village de la commune d'Aït Zikki, dans la daïra de Bouzeguène, 60 km à l'est de Tizi Ouzou, est montée, dimanche, au créneau en procédant à la fermeture, pour une durée illimitée, des institutions étatiques et des services publics de la daïra, entre autres, l'APC de Aït Zikki, le siège de la daïra de Bouzeguène, la Sonelgaz et la

recette des impôts. Cette décision a été prise après que toutes les voies pacifiques aient échoué dans le déblocage de l'opposition au passage du gazoduc opéré par le seul village de Taourirt dans la commune de Bouzeguène. Un membre de la coordination des comités des 8 villages, entre autres, Mansoura, Boukhiar, Berkis, Amekrez, Iguer-Mehdi, Iguer-Amrane, Taourir Bouar et Agouni Filkane, nous affirme que la responsabilité des pouvoirs publics est totalement engagée dans cette affaire, mettant en relief l'incapacité de ces pouvoirs publics à dénouer le problème du projet de raccordement des 7 villages de la commune. Les villageois de Aït Zikki considèrent que les pouvoirs publics ont failli, et de surcroît ont tourné le dos aux soucis des villageois qui souffrent chaque hiver. Le projet de raccordement au gaz de la commune de Aït Zikki, qui a été entamé en 2014 a fait face à une multitude d'oppositions des villageois de Bouzeguène. Si certaines oppositions ont pu être levées au prix d'intenses pourparlers, celle du comité du village de Taourirt demeure inflexible, en exigeant comme préalable une déviation du tracé initial du passage du gazoduc, soit sur une distance de 600 m. La dernière tentative de déblocage de l'opposition a été opérée par le directeur de l'industrie et des mines (DMI) qui s'est déplacé, la semaine dernière sur le terrain, mais qui, malheureusement, a essuyé un autre refus des villageois de Taourirt, ceci malgré les garanties des responsables de la wilaya de protéger les sources naturelles d'eau potable. C'est donc le statu quo qui s'est installé pour le projet du gaz, donnant lieu à une frustration généralisée des

villageois de Aït Zikki. “C’est inadmissible de vivre une telle situation. Pendant que les autres villageois se chauffent au gaz naturel, nous on doit encore continuer à souffrir le martyre, chaque hiver, en faisant face au froid, à la pénurie de gaz butane et aux routes coupées par la neige. 18 mois de retard dans le projet du gaz, et ce n’est pas encore fini !”, nous dira, dépité, un citoyen de Aït Zikki. Outre le passage de gaz, les travaux d’installation des réseaux dans les villages n’ont pas atteint les 30%. L’entreprise Sonelgaz ne pouvant pas honorer ses engagements de paiement a poussé les entreprises réalisatrices à plier bagage. Très endettées, elles ne pouvaient même pas payer les ouvriers.

El Watan 28/03/2017 : Affaires religieuses : Un projet de loi sur la lutte contre l'extrémisme et la dérive confessionnelle

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Mohamed Aïssa, a annoncé, lundi à Alger, l'élaboration d'un projet de loi sur la lutte contre l'extrémisme et la dérive confessionnelle.

Mohamed Aïssa a affirmé au Forum de la Radio algérienne qu'un projet de loi sur «la lutte contre l'extrémisme et la protection des Algériens de la dérive confessionnelle était en cours d'élaboration» par son département ministériel. Il a indiqué que la Constitution algérienne «garantit la liberté du culte et la pratique des rites religieux, mais interdit dans le même temps l'exploitation de la religion à d'autres fins», soulignant que la société algérienne avait sa «référence religieuse et ne veut en aucune manière être impliquée dans les tiraillements doctrinaux». Il a précisé également qu'un Observatoire national de la référence religieuse sera créé et sera considéré comme un centre de recherche animé par une élite composée d'intellectuels et d'universitaires.

D'autre part, le ministre des Affaires religieuses a rappelé que le terrorisme «n'a ni foi ni loi. Il est l'œuvre d'une machination qui vise à ternir l'image de l'islam par tous les moyens». Concernant les préparatifs en cours en prévision de la saison du hadj (pèlerinage), il a rappelé que le coût cette année ne dépassait pas 500 000 DA, insistant sur les «améliorations multiples» dont bénéficieront les hadjis algériens notamment en matière de prise en charge sanitaire, de transport et d'hébergement.

S'exprimant sur l'exploitation des mosquées lors de la campagne électorale des législatives du 4 mai prochain, Mohamed Aïssa a fait remarquer avoir adressé des correspondances aux directions des affaires religieuses à travers les différentes wilayas du pays portant sur le respect de la loi et la nécessité de mettre les mosquées à l'abri de toute exploitation politique. Il a relevé enfin le rôle des madrasate (écoles coraniques) dans la préservation de l'identité nationale, estimant qu'il «complétait celui des établissements éducatifs». En mai prochain, un «programme national complémentaire sera ficelé avec le ministère de l'Education nationale», a-t-il ajouté à cet effet.

APS

El Watan 28/03/2017 : Sour El Ghozlane : Les retraités de l'ENAD en colère

C'est la colère dans les rangs des retraités de l'Entreprise nationale des détergents et produits d'entretien (ENAD), sise à Sour El Ghozlane. Dans une requête, ces derniers, dont le nombre avoisine les 152, réclament essentiellement leur prime de retraite ainsi que l'allocation de fin de carrière professionnelle.

D'après les documents, dont nous détenons une copie, ces ex-employés de l'ENAD ont été mis à la retraite suite à l'application d'un plan social lancé dans le cadre d'une restructuration financière de l'entreprise, mettant fin sur la demande de l'employé au contrat de travail. Ont été concernés par cette décision les employés travaillant sous contrat à durée indéterminée. Dans un accord signé par les responsables de l'entreprise et la section syndicale, plusieurs droits sont garantis après tout départ volontaire.

Parmi ces droits, l'allocation de la retraite calculée de 26 jours sur chaque année de travail. La prime de fin de carrière, qui devait leur être attribuée mais qui ne l'est toujours pas, elle est calculée de la même manière avec effet rétroactif de 5 années de travail. «Tous les employés ayant accepté cette offre de départ volontaire lancée en 2013 n'ont rien perçu de leurs droits. Sauf certains qui ont fait appel à la justice et ont fini par avoir gain de cause.

Nous, en tant qu'anciens de cette entreprise publique, nous ne voulons pas des embrouilles de la justice et désirons obtenir nos droits à l'amiable. Nous avons envoyé plusieurs correspondances au PDG de l'entreprise, au président du conseil d'administration, ainsi qu'au président du groupe industriel Chimendis, mais sans aucune suite.

Nous avons même essayé de voir ce dernier, mais nous avons été renvoyés de la pire des manières», déclare un des employés lésés. En dernier recours, une requête a été envoyée au ministre de l'Industrie et des Mines dans l'espoir d'avoir un écho et restituer enfin leur droit cité dans l'accord commun du plan social. Pour y voir plus clair dans cette affaire, nous avons essayé de joindre les responsables de l'ENAD et de la société mère, le groupe industriel Chimendis, mais en vain.

Asma Bersali